



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

I.	CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	3
II.	CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	6
A.	LE NIVEAU INTERNATIONAL.....	6
B.	LES POLITIQUES MONETAIRES	8
C.	LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL	9
D.	LES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES	11
E.	LE PLF 2026 – PRINCIPALES DISPOSITIONS RELATIVES AU BLOC COMMUNAL.....	14
III.	RAPPEL DU CONTEXTE LOCAL ET ELEMENTS DE COMPARAISON – RETROSPECTIVE	21
A.	LES RATIOS.....	21
B.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	24
C.	LA FISCALITE	28
D.	LA DETTE.....	32
E.	LES EPARGNES ET LA CAPACITE DE DESEDETTEMENT	35
F.	LES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	41
G.	LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	68
IV.	PROSPECTIVE 2026	73
A.	SECTION DE FONCTIONNEMENT	74
B.	SECTION D'INVESTISSEMENT	84
C.	DETTE.....	86
D.	RATIOS ET INDICATEURS	88

I. CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Préalablement au vote du budget, le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) permet de passer en revue les orientations budgétaires de la Ville et d'informer sur sa situation financière.

Aussi, en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se tenir, pour les communes, dans les 10 semaines précédant le vote du budget pour les collectivités en M57.

Les dispositions prévues par la loi NOTRe du 7 août 2015 dans son article 107 ont modifié l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Elles consacrent et renforcent le cadre légal du débat d'orientations budgétaires. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 en précise et complète son contenu.

En outre, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 instaure un dispositif d'évolution contrainte des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

L'article 13 de la loi précitée dispose ainsi :

« *I – Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.*

II – A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »

Il constitue donc une étape incontournable du cycle budgétaire. Son objet réside en effet dans la préparation de l'examen du budget de l'année à venir en donnant aux membres de l'assemblée délibérante, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le présent rapport, destiné à servir de base au débat d'orientations budgétaires, présente successivement :

- *Les principaux éléments du contexte économique, financier, budgétaire et législatif ;*
- *Un point rétrospectif sur la situation financière de la collectivité ;*
- *Le cadrage budgétaire et les conditions d'équilibre envisagés pour la construction du budget primitif 2026.*

Mais au-delà de ces obligations réglementaires, ce rapport constitue une opportunité de donner du sens aux actions menées tant en investissement qu'en fonctionnement. Il doit permettre également de comprendre les enjeux de la collectivité et plus globalement du territoire. Il sert à expliciter les choix stratégiques, les orientations politiques prises par l'exécutif.

La campagne budgétaire pour l'année 2026 a été lancée en juillet 2025 avec l'envoi de la lettre de cadrage. Comme les années précédentes, les collectivités territoriales devront composer avec des contraintes extérieures déterminantes, qui influencent directement leurs marges de manœuvre.

UN CADRE POLITIQUE EN MOUVEMENT

La démission de François Bayrou le 9 septembre dernier, suivie du changement de Premier ministre, a introduit une instabilité inédite dans l'élaboration du projet de loi de Finances pour 2026. Cette situation soulève des interrogations sur le respect des échéances budgétaires traditionnelles, rendant la planification plus complexe pour l'ensemble des acteurs publics.

DES FINANCES LOCALES GLOBALEMENT SOLIDES... MAIS SOUS PRESSION

Selon la *note de conjoncture de la Banque Postale*¹ publiée le 23 septembre 2025, les collectivités affichent une situation financière globalement saine en 2025.

(*Cette note basée sur les données des comptes administratifs et comptes financiers uniques 2024 communique également les premières tendances observées de l'exercice en cours.*)

Pour l'AFIGESE (Association des financiers et gestionnaires des collectivités territoriales), seule une refonte structurelle – touchant à la fois les politiques publiques, l'organisation administrative et le financement de la décentralisation – permettrait de sortir durablement des difficultés actuelles. Dans l'immédiat, les collectivités n'auront d'autre choix que de s'adapter à un environnement en constante évolution, où les repères habituels sont brouillés.

UN DEFICIT PUBLIC ET UNE DETTE A DES NIVEAUX HISTORIQUES

La France fait face à une détérioration sans précédent de ses finances publiques. Avec une dette atteignant 114 % du PIB au premier trimestre 2025 (soit 3 345 milliards d'euros), elle se classe comme le 3^e pays le plus endetté de l'Union européenne, derrière la Grèce et l'Italie. Les projections tablent sur un niveau de 115 % fin 2025, tandis que le retour à un déficit maîtrisé (3 % du PIB) n'est envisagé qu'à l'horizon 2029 – à condition que l'État réalise des économies ambitieuses et soutenues.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 : EQUILIBRE FRAGILE ENTRE RIGUEUR ET PROTECTION DES MENAGES

Dans ce contexte exigeant, le gouvernement a fait le choix d'une approche mesurée :

- *Maintien de la discipline budgétaire, sans alourdir la charge des ménages par des mesures perçues comme injustes.*
- *Une croissance prudente, estimée à 1 % en 2026, qui limite les marges de manœuvre.*
- *Un effort d'économies de 12 milliards d'euros sur les dépenses publiques, visant à réduire le déficit à 5,1 % du PIB (contre 5,5 % en 2025) et à stabiliser la dette autour de 116 % du PIB.*

¹ [Note de conjoncture sur les finances locales - Septembre 2025 - La Banque Postale](#)

Les orientations budgétaires 2026 présentées ici intègrent ces paramètres économiques. Elles reflètent une nécessité collective : concilier responsabilité financière et préservation des services publics, dans un contexte où chaque décision compte.

La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur (en Mds€)						
	2024 T2	2024 T3	2024 T4	2025 T1	2025 T2	Variation entre T2 2024 et T2 2025
Ensemble des adms. Publiques	3229,7	3301,4	3305,3	3345,4	3416,3	+ 187
En point de PIB (*)	112,1%	113,6%	113,2%	113,9%	115,6%	+ 3,5%
Dont :						
- Etat	2630,9	2690,7	2687,0	2723,4	2787,7	+ 157
- Organismes divers d'adm centrales	68,5	68,7	69,8	69,7	68,7	0
- Administration publiques locales	248,6	250,0	261,9	262,5	262,4	+ 14
- Administration sécurité sociale	281,7	292,1	286,5	289,8	297,6	+ 16

Dans sa présentation devant l'Assemblée nationale, le ministre de l'Économie a insisté sur un objectif de "désendettement intelligent", fondé sur la croissance et la sélectivité de la dépense.

En pratique, cela suppose que la trajectoire de déficit soit tenue malgré des marges budgétaires extrêmement réduites. Si cette cible de 5,1 % est atteinte, la France pourrait échapper à une nouvelle dégradation de sa note souveraine en 2026. Mais tout écart de croissance, ou toute hausse durable des taux, pourrait repousser à 2028 le retour du déficit sous les 3%, initialement promis dans la précédente programmation budgétaire.

Sans attendre les dispositions du projet de finances pour 2026 toujours en discussion, les directives communiquées dans la lettre de cadrage transmises aux directions ont été définies telles que :

- ***La maîtrise des dépenses de fonctionnement en maintenant une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population avec un objectif de 0% d'augmentation ;***
- ***L'optimisation des recettes des services ;***
- ***La clôture de notre plan pluriannuel d'investissement en priorisant les investissements en cours.***

L'exercice prospectif s'avère délicat depuis plusieurs années, tant la situation nationale et internationale est incertaine et évolue rapidement.

Dans le cadre de cet exercice de prospective à vue, le parti a été pris de prendre en compte les mesures déjà connues du projet de loi de finances 2026.

II. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

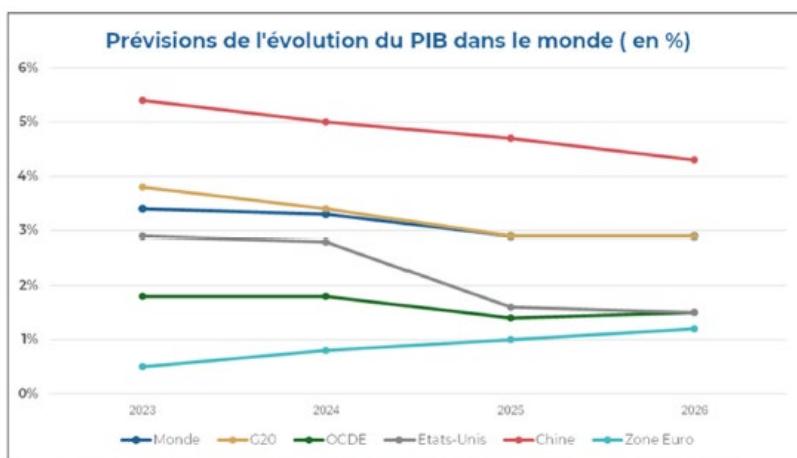
A. LE NIVEAU INTERNATIONAL

Après le rebond marqué de l'activité en 2021 et 2022, la croissance mondiale a progressivement ralenti sous l'effet du resserrement monétaire et du maintien de prix énergétiques élevés. Les prévisions de l'OCDE et du FMI confirment cette tendance : la croissance mondiale, qui s'élevait à 3,3 % en 2024, devrait ralentir à 2,9 % en 2025 et 2026, un niveau inférieur à la moyenne observée avant la crise sanitaire. Les trajectoires régionales demeurent contrastées : l'Allemagne reste pénalisée par la hausse des coûts de l'énergie et par les tensions industrielles, tandis que l'Espagne bénéficie encore du dynamisme de son secteur touristique et de l'apport des fonds européens.

Hors zone euro, les États-Unis voient leur croissance ralentir fortement (de 2,8 % en 2024 à 1,4 % en 2025), tandis que la Chine et l'Inde demeurent des moteurs, bien que la croissance chinoise s'essouffle (4,3 % attendus en 2026, contre 5,4 % en 2023).

À ces fragilités conjoncturelles s'ajoute une instabilité accrue des échanges internationaux. La hausse des tarifs douaniers et les tensions commerciales pèsent sur le commerce mondial : l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'anticipe qu'une croissance des échanges de 0,9 % en 2025, avant un léger rebond à 1,8 % en 2026. Ces perspectives, incertaines et marquées par une volatilité accrue des marchés, renforcent le climat d'incertitude économique à moyen terme.

Dans ce contexte international marqué par un ralentissement général et des tensions commerciales, l'économie française affiche un rythme de progression limité. Selon la Banque de France, le produit intérieur brut progresserait de +0,6 % en 2025 et de +1 % en 2026.



Source : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE, VOLUME 2025

Cette trajectoire, légèrement inférieure à la moyenne de la zone euro, reflète la fragilité structurelle de l'économie française. Le déficit commercial conserve un niveau important, et sera pénalisé par le coût élevé des importations énergétiques et par la hausse des tarifs douaniers américains. L'investissement privé demeure contraint par des conditions de financement resserrées et par un climat d'incertitude durable sur les marchés mondiaux.

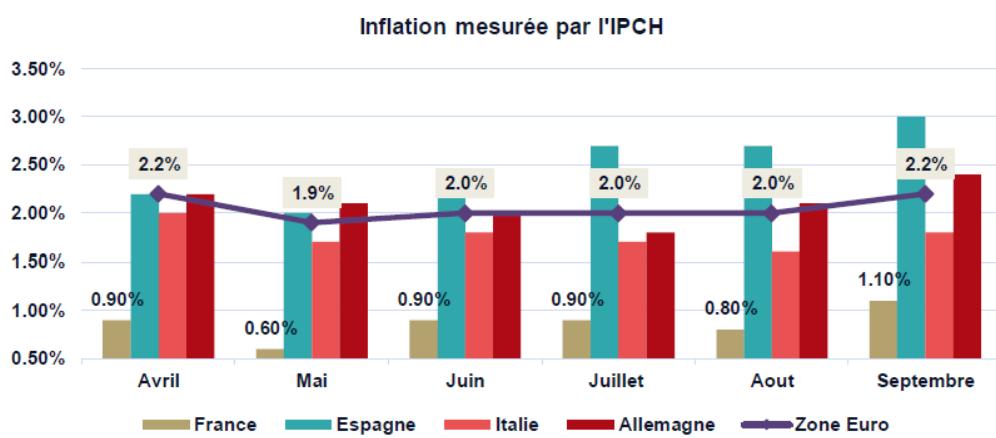
Si une reprise plus soutenue est attendue à partir de 2027, la croissance française reste à ce stade en deçà de son potentiel de long terme, confirmant un positionnement dans la moyenne basse de la zone euro et une dépendance accrue aux aléas conjoncturels extérieurs.

CROISSANCE MONDIALE ET ZONE EURO : DECELERATION DE L'INFLATION EN ZONE EURO

L'inflation dans la zone euro poursuit sa décrue régulière.

Cette baisse, amorcée depuis plus d'un an, résulte à la fois du reflux des prix de l'énergie, de la normalisation des chaînes d'approvisionnement et du ralentissement de la demande intérieure.

Après deux années de tensions généralisées sur les prix, l'économie européenne retrouve progressivement une trajectoire d'équilibre, même si les disparités entre pays demeurent fortes : par exemple, l'inflation atteignait 2,4% en Allemagne en septembre et 1,1% en France selon Eurostat.



Source: Eurostat

La composante énergétique est la principale source de désinflation. La baisse du prix du pétrole, passé de 80 à 66 dollars le baril fin octobre et la normalisation du marché du gaz en Europe — désormais stabilisé autour de 30 euros le MWh contre plus de 200 euros à l'automne 2022 — ont réduit les coûts pour les entreprises et allégé les factures des ménages.

Parallèlement, les prix alimentaires, qui avaient contribué à plus de la moitié de l'inflation en 2023, ralentissent nettement (+ 1,4% sur un an), grâce à la détente des intrants agricoles (en particulier la baisse du coût des engrains) et à la baisse des coûts logistiques.

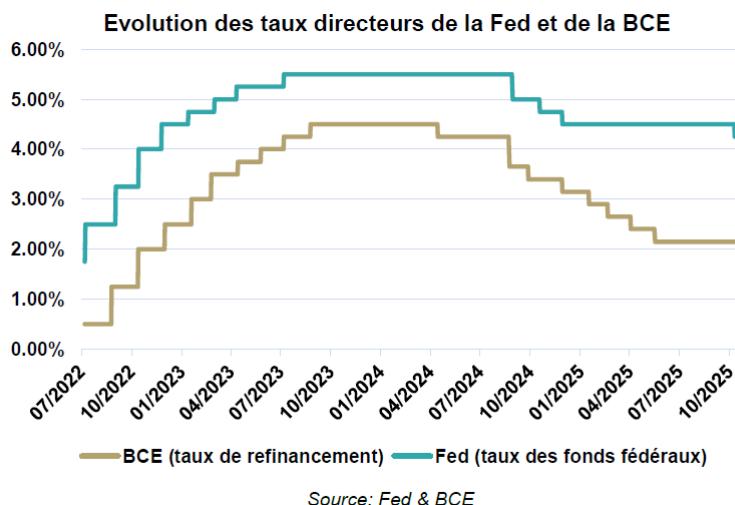
Cependant, la baisse de l'inflation ne se traduit pas encore pleinement dans le ressenti des ménages. Les prix des services, notamment dans le logement, la santé et la restauration, continuent de croître à un rythme supérieur à 3%.

La pression salariale demeure également élevée dans certains secteurs, où les hausses de rémunération signées en 2024 se répercutent encore dans les coûts de production et donc également le prix des produits manufacturés. Cette inertie explique pourquoi la « désinflation statistique » ne s'accompagne pas d'une amélioration marquée du moral des consommateurs, qui reste inférieur à sa moyenne de long terme.

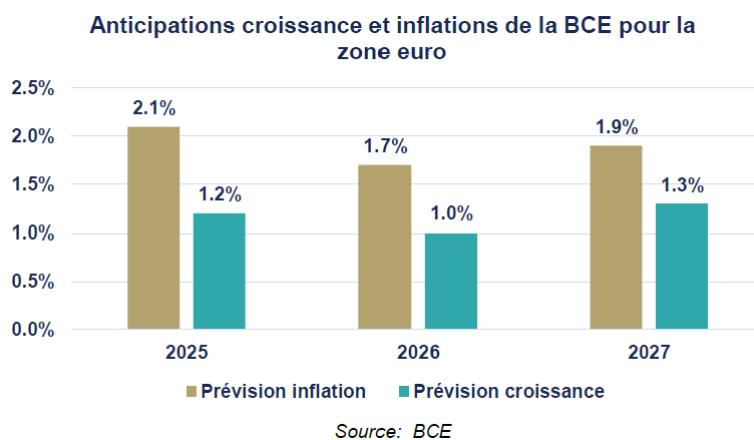
Du point de vue budgétaire, la décrue des prix offre un moment d'accalmie aux états européens. Elle réduit la charge des dépenses d'indexation et indirectement par le biais des politiques monétaires accommodantes, allège les coûts de refinancement, mais elle met également en lumière la faiblesse persistante de la croissance, estimée à 1,1% pour 2025. L'économie européenne entre ainsi dans une phase d'ajustement où la priorité passe d'une lutte contre la flambée des prix à un soutien mesuré à l'activité.

B. LES POLITIQUES MONETAIRES

Lors de sa réunion du 30 octobre 2025, la Banque centrale européenne a décidé de maintenir inchangés ses taux directeurs. Le taux de la facilité de dépôt reste fixé à 2,00%, celui des opérations principales de refinancement à 2,15% et le taux de prêt marginal à 2,40%.



Christine Lagarde a estimé que la politique monétaire actuelle se trouvait « dans une bonne position » pour atteindre les objectifs de stabilité des prix, confirmant une volonté de temporiser après une série de baisses graduelles opérées plus tôt dans l'année.

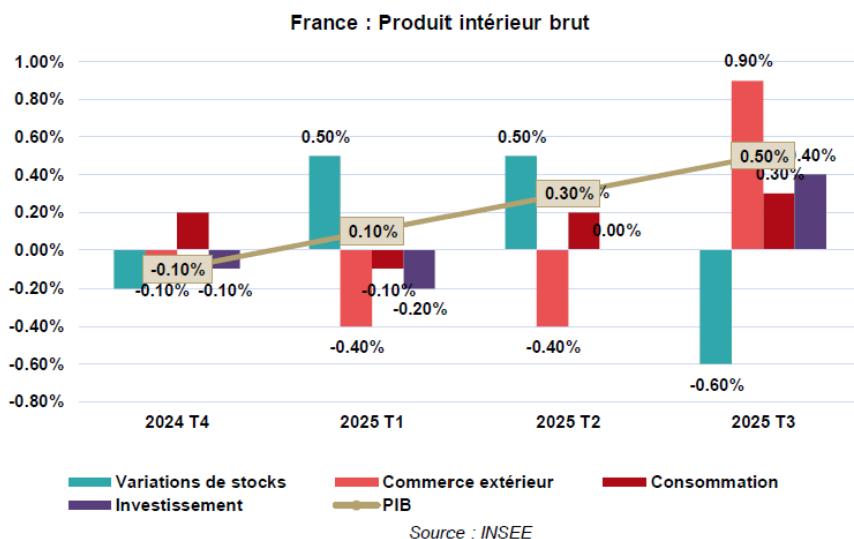


Sur les marchés, cette posture de stabilité a été bien accueillie. Les rendements obligataires de la zone euro ont peu évolué, tandis que l'euro est resté stable face au dollar. Les investisseurs interprètent cette décision comme le signe d'une BCE confiante dans la trajectoire désinflationniste, mais prudente face à un environnement économique encore fragile. Cette attitude reflète un équilibre recherché entre soutien à la croissance et vigilance quant à la réapparition de tensions inflationnistes.

SCENARIO DE CROISSANCE

Au troisième trimestre 2025, la croissance du PIB français s'est accélérée à +0,5 % par rapport au trimestre précédent, après +0,3 % au deuxième trimestre. Cette performance, supérieure aux attentes, marque une légère reprise de l'activité économique, portée essentiellement par les exportations et par un regain d'investissement des entreprises. Les exportations ont en effet fortement progressé, compensant en partie l'effet négatif du déstockage des entreprises.

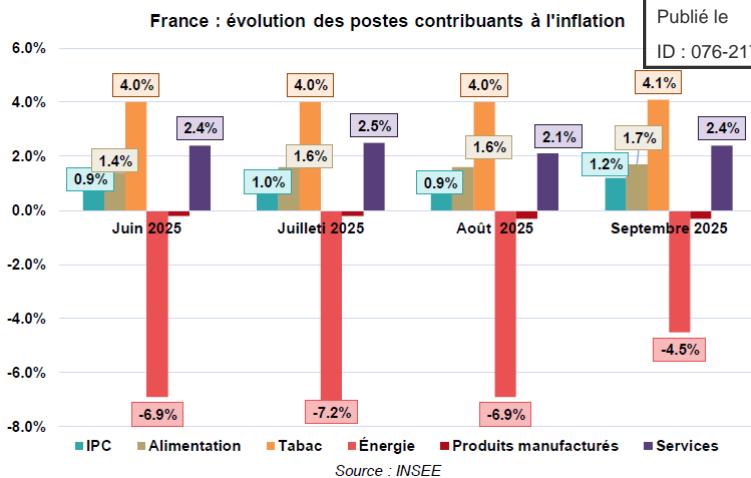
En revanche, la demande intérieure demeure fragile : la consommation des ménages reste atone, pénalisée par la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis 2022 et un marché de l'emploi moins dynamique. L'investissement des ménages reste lui aussi modéré, limitant la vigueur de la reprise domestique. En rythme annuel, la croissance devrait s'établir autour de +0,6 % en 2025 selon les projections de l'INSEE, confirmant le scénario d'une activité économique molle, encore loin des niveaux pré-pandémiques.



UNE INFLATION SOUS CONTROLE MAIS AUX EFFETS PERSISTANTS

La poussée inflationniste déclenchée par la crise énergétique et la guerre en Ukraine s'est progressivement estompée. En France, l'inflation est revenue sous le seuil de 2 % à l'été 2025, en ligne avec l'objectif poursuivi par la Banque centrale européenne. Pour l'ensemble de l'année 2025, l'INSEE et la Banque de France anticipent une inflation moyenne d'environ +1 %, qui remonterait à +1,4 % en 2026.

Cette normalisation constitue un signal positif pour l'économie, mais les effets passés de l'inflation continuent de peser sur les budgets locaux : les revalorisations successives du point d'indice en 2022 et 2023, la hausse durable des coûts salariaux, ainsi que le renchérissement des travaux publics et de l'énergie. Ces charges supplémentaires, désormais structurelles, ont réduit les marges de manœuvre financières des collectivités.



Sur le front des prix, l'inflation poursuit sa décélération. En septembre 2025, l'indice des prix à la consommation a progressé de +1,2 % sur un an, selon l'INSEE. L'indice harmonisé européen (IPCH) s'élève à +1,1%. La hausse des prix est désormais concentrée dans les services (+2,4 %), tandis que les prix de l'énergie reculent fortement (-4,5 % sur un an) et que l'alimentation se stabilise. Cette inflation modérée marque la fin du cycle inflationniste postpandémie et permet un certain apaisement sur le plan monétaire.

En 2024, le pouvoir d'achat a augmenté de 1,9% par UC (unité de consommation). En 2025, malgré une faible inflation et une hausse des salaires réels (+1,5%), il ne progresserait que de 0,3% en raison des pertes d'emplois, du ralentissement des revenus du patrimoine et de la hausse de la fiscalité. En 2026, il diminuerait de 0,4% à cause des destructions d'emplois, d'une hausse modérée des salaires réels et d'une faible revalorisation des prestations sociales.

COUP DE FREIN SUR L'EMPLOI

Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé.

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4^{ème} trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

Les salaires horaires (secteur marchand non agricole) ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur.

En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1^{er} trimestre.

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2^{ème} trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes persistantes.

DES TAUX D'INTERET DURABLEMENT ELEVES, UN COUT ACCROU POUR LA DETTE PUBLIQUE ET LOCALE

Au niveau des taux d'intérêt, le retournement du cycle monétaire engagé en 2022 a profondément modifié l'environnement financier. Afin de contenir l'inflation, la Banque centrale européenne a porté ses taux directeurs à un niveau inédit depuis la création de l'euro. Le taux de dépôt, qui était négatif en 2021, a culminé à 4 % en 2023 avant de refluer progressivement vers 3 % fin 2024. Les marchés anticipent un retour autour de 2 % en 2025, sous réserve d'une conjoncture stable.

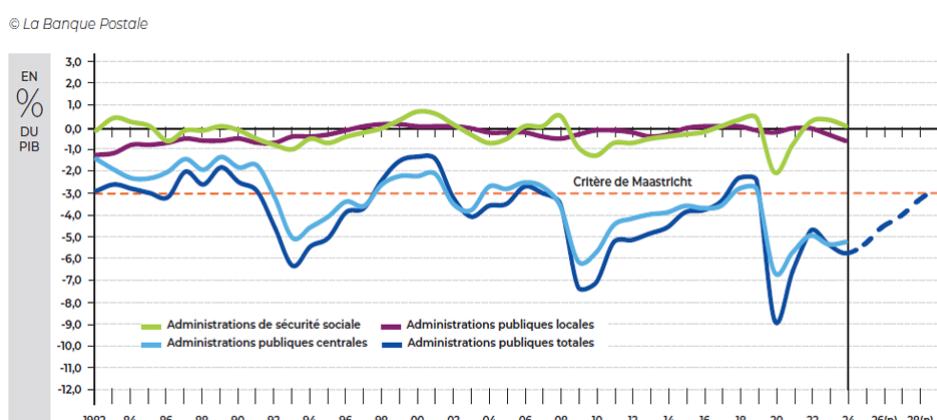
Les taux longs demeurent cependant à un niveau supérieur à celui observé avant la crise inflationniste, autour de 3 % pour l'OAT à 10 ans. Cette prime de risque reflète à la fois l'importance du déficit et de la dette publics en France, ainsi que l'incertitude budgétaire nationale. Pour l'État comme pour les collectivités, il en résulte un financement plus coûteux, réduisant les capacités de financement bancaires.

D. LES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES

En 2024, le déficit public s'établit à 169,7 milliards d'euros, soit 5,8 % du produit intérieur brut, après 5,4 % en 2023 et 4,7 % en 2022. On souligne toutefois que les administrations publiques centrales portent l'essentiel du déficit public. Leur besoin de financement s'élève en 2024 à 154,1 milliards d'euros après 153,7 milliards d'euros en 2023.

Le déficit des administrations locales, qui reste très mesuré, augmente également, s'établissant à 16,7 milliards d'euros en 2024, après 9,5 milliards d'euros en 2023. L'excédent des administrations de sécurité sociale décroît en 2024 avec 1,2 milliard d'euros, alors qu'elles affichaient un excédent de 11,5 milliards d'euros en 2023.

Le tableau ci-dessous illustre cette situation avec les collectivités locales dont le déficit en pourcentage du PIB est stable à un niveau compris entre 0 et 1 % du PIB depuis les lois de décentralisation de 1982 -1983.



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

Le déficit public va mécaniquement dégrader le niveau de la dette publique qui augmente de 113,2 %, après 109,8 % fin 2023.

On note toutefois que si la dette de l'Etat progresse, la dette des collectivités en pourcentage du PIB reste stable depuis les lois de décentralisation de 1982-1983. Le niveau d'endettement du secteur public local s'est toujours situé à un niveau proche de 10 % alors que l'Etat dépasse depuis la crise sanitaire de 2020 les 90 %.



Dans un contexte marqué par la fin d'un mandat municipal, des tensions budgétaires accrues et une gestion plus prudente des impôts locaux, les craintes d'une dégradation marquée des comptes publics en 2025 semblaient fondées.

Pourtant, contre toute attente, la reprise des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) – ces recettes liées aux transactions immobilières – redonne un certain équilibre aux finances départementales.

Parallèlement, le ralentissement de la hausse des prix de l'immobilier allège la pression sur les capacités d'autofinancement des communes et intercommunalités.

Si la question du financement des projets régionaux, notamment dans le domaine ferroviaire, reste ouverte, elle fait désormais l'objet d'un débat transparent. Les tendances observées depuis 2022 se confirment : les dépenses de fonctionnement progressent moins vite (+2,5 % contre +3,7 % l'an dernier), tandis que les recettes stagnent (+2,2 % après +2,6 %). L'écart entre les deux se resserre donc, limitant les tensions sur les budgets locaux.

Les charges générales, qui avaient fortement pesé sur les dépenses en 2024, voient leur croissance ralentir en 2025.

Les collectivités semblent ainsi moins affectées par les effets résiduels de l'inflation, qui s'étaient prolongés jusqu'à l'année précédente. En revanche, les frais de personnel continuent d'augmenter, principalement en raison de la hausse des cotisations retraites.

Côté recettes, la situation est contrastée. D'un côté, les DMTO connaissent un rebond notable, mais de l'autre, les collectivités doivent composer avec un gel de la IVA, une révalorisation limitée des bases fiscales (+1,7 %) et une utilisation modérée du levier fiscal en période préélectorale. S'y ajoute le prélèvement du DILICO – un mécanisme de lissage des recettes par l'État –, qui représente un milliard d'euros et pèse différemment selon les territoires. Malgré ces contraintes, l'épargne brute des collectivités progresserait légèrement (+0,9 %), grâce à un écart réduit entre dépenses et recettes courantes.

DES REALITES CONTRASTEES SELON LES NIVEAUX DE COLLECTIVITE

Les départements, bénéficiant de la hausse des DMTO, verraient leur épargne augmenter de 14,4 %, même si elle reste inférieure à son niveau de 2023. À l'inverse, les régions, confrontées à une fiscalité moins dynamique, subiraient un repli de 7,5 % de leur épargne.

Quant au bloc communal (communes et intercommunalités), son épargne se stabiliseraient autour de 30 milliards d'euros, un niveau proche de celui des deux dernières années. Malgré cette stabilité, les investissements – hors remboursement de la dette – dépasseraient 80 milliards d'euros en 2025, avec une progression de +1,2 %. Cette hausse, bien que modérée par rapport aux années précédentes (+8,2 % en moyenne depuis 2021), s'explique en partie par la volonté des élus de finaliser des projets avant la fin de leur mandat.

En revanche, les départements et les régions réduiraient leurs investissements, respectivement de -6,9 % et -8,5 %, en raison de contraintes budgétaires renforcées et d'une approche plus prudente lors de l'élaboration de leurs budgets.

UN BESOIN DE FINANCEMENT MAITRISE, MAIS TOUJOURS PRESENT

Avec un niveau d'investissement soutenu et une épargne peu dynamique, le besoin de financement des collectivités s'élèverait à 10 milliards d'euros en 2025, soit 0,3 point de PIB – un montant élevé, mais comparable à celui de 2013, autre année préélectorale (0,4 point de PIB).

Ce financement reposeraient principalement sur un recours à l'emprunt (8,5 milliards d'euros), entraînant une hausse de 4 % de la dette globale, qui atteindrait 221,2 milliards d'euros. Toutefois, son poids relatif resterait stable, à 7,4 % du PIB. Les collectivités compléteraient ce financement par un prélèvement sur leur trésorerie (1,9 milliard d'euros), principalement porté par le bloc communal, les départements et les régions ayant déjà ajusté leurs réserves aux besoins de leur gestion courante.

Cette analyse montre que, malgré un environnement économique et politique exigeant, les finances locales résistent mieux qu'anticipé.

À l'issue de l'année 2025, la trésorerie atteindrait 57,8 milliards d'euros, un niveau moins préoccupant que les prévisions initiales. Pourtant, cette situation ne doit pas occulter les défis majeurs qui s'imposent désormais.

E. LE PLF 2026 – PRINCIPALES DISPOSITIONS RELATIVES AU BLOC COMMUNAL

Pour mémoire, les collectivités locales sont dans l'obligation de voter leurs budgets en équilibre. Ce qui signifie que l'emprunt est réservé au financement des dépenses d'investissement. Par conséquent, les collectivités locales apportent une contribution structurellement limitée au solde des administrations publiques.

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter.

Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.

La version finale du budget sera ainsi probablement différente de celle proposée initialement par le Gouvernement, le Premier ministre ayant indiqué vouloir renoncer à l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.

En cas de retard ou de chute du Gouvernement, une loi spéciale pourrait être mise en place dans l'attente d'un budget complet, comme cela a été le cas l'an passé. Le recours à des ordonnances est également évoqué, mais cette possibilité n'a jamais été utilisée par le passé.

Le gouvernement prévoit une ponction de 4,6 à 4,7 milliards d'euros sur les budgets des collectivités locales. Selon le Comité des finances locales (CFL), cette contribution pourrait en réalité atteindre au moins 8 milliards d'euros.

LES PROPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 ENGAGENT LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITES LOCALES A L'EFFORT DE REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS :

MESURE PHARE : LE MAINTIEN DU DILICO (article 76 du PLF 2026)

Afin d'associer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics, l'article 186 de la LF pour 2025 prévoit la création d'un « Dispositif de lissage conjoncturel » des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales. Le « Dilico » a concerné en 2025, 1924 communes, 141 EPCI, 50 Départements, 12 Régions pour un montant de 1 milliard d'euros. Ce dispositif, est renforcé et reconduit dans le PLF 2026, qui en double les montants (**2 milliards d'euros**), en élargit le périmètre et en modifie certaines modalités.

Pour chaque commune, il est calculé un indice synthétique (IS) de ressources et de charges à partir des rapports suivants :

- *Le rapport entre le potentiel financier par habitant de la commune et le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes ;*
- *Le rapport entre le revenu moyen par habitant de la commune et le revenu moyen par habitant de l'ensemble des communes.*

L'indice synthétique de ressources et de charges est obtenu par l'addition des rapports, en pondérant le « potentiel financier par habitant » par 75 % et le « revenu par habitant » par 25 %.

En 2025, contribuent au DILICO les communes dont l'IS est supérieur à 110 % de la moyenne. À compter de 2026, le seuil est abaissé à 100 %, ce qui élargit significativement le nombre de communes contributrices.

Pour Franqueville-Saint-Pierre :

Le potentiel financier 2025 est de 1 142 € par habitant < à la moyenne nationale de 1263.10 € par habitant.

Le revenu par habitant en 2025 est quant à lui à 22 471 € par habitant > à la moyenne nationale de 17 705 € par habitant.

Pour le calcul du DILICO sont donc pris en compte 75% du potentiel financier et 25% du revenu par habitant. Ainsi, l'indice synthétique calculé est de 0,995433 soit 99,54330%, indice inférieur au seuil de 100%. A ce jour, la ville ne sera pas prélevée et ne rentre pas encore dans le DILICO.

TROIS CONTRIBUTIONS PRELEVEES SUR LE MONTANT DES RESSOURCES FISCALES

En 2025, le dispositif repose sur trois contributions prélevées sur le montant des ressources fiscales versées aux collectivités territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre.

La première contribution, d'un montant de 500 millions d'euros, porte sur les ressources fiscales des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. (*Les 500 M€ sont répartis à parts égales entre les communes, d'une part, et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, d'autre part*).

La deuxième contribution, d'un montant de 220 millions d'euros, porte sur les ressources fiscales des départements, de la Ville de Paris, de la métropole de Lyon, de la collectivité de Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

La troisième contribution, d'un montant de 280 millions d'euros, porte sur les ressources fiscales des régions, de la collectivité de Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

Le PLF 2026 prévoit 2 milliards d'euros répartis de la manière suivante :

- **720 M€ pour les communes (contre 250 M€ en 2025)**
- **500 M€ pour les EPCI (contre 250 M€ en 2025)**
- **280 M€ pour les départements, de la Ville de Paris, de la métropole de Lyon, de la collectivité de Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique (contre 250 M€ en 2025)**
- **500 M€ pour les régions, de la collectivité de Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique. (contre 250 M€ en 2025)**

L'élargissement du nombre de collectivités contributrices, en particulier au sein du bloc communal, doit permettre de mieux répartir l'effort et d'éviter la concentration de la charge sur un nombre restreint de territoires.

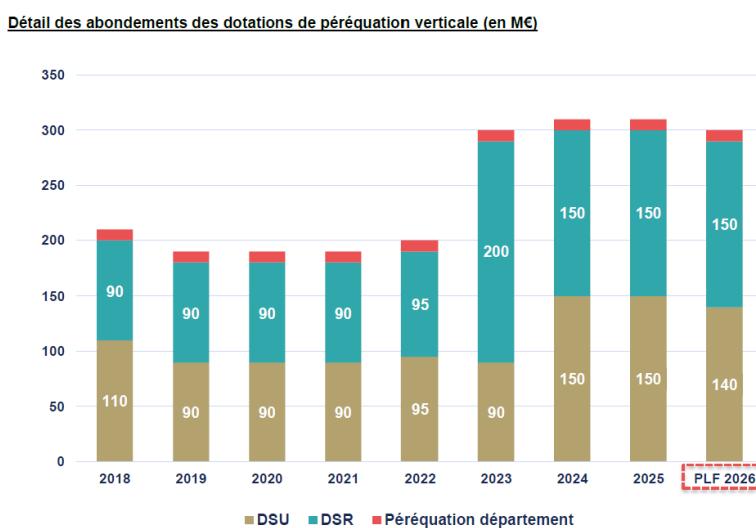
LA DGF DU BLOC COMMUNAL

L'article 31 du PLF 2026 intègre une reconduction des montants de la dotation globale de fonctionnement à leur niveau de 2025. A périmètre constant, l'enveloppe passe ainsi de 27,395 Mds € en 2025 à 32,578 Mds € en 2026.

Un abondement de 290 M€ (contre 300 M€ en 2025) des dotations de péréquation verticale des communes est à prévoir (DSU : 140 M € et DSR : 150 M€). Il devrait être financé par le mécanisme d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes (pour 60%) et de la part CPS des EPCI (pour 40%).

Pour rappel en 2025, 150 M€ d'écrêtement avaient été « pris en charge par l'Etat » via notamment une réduction de l'enveloppe de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Ce n'est plus le cas dans le PLF 2026.

Ainsi, l'écrêtement de la dotation forfaitaire devrait être amplifié en 2026.



Pour Franqueville-Saint-Pierre :

La dotation forfaitaire va baisser de -24 k€

La dotation de solidarité rurale va augmenter de 18 k€

La dotation nationale de péréquation va progresser de 2.7 k€

Soit un solde négatif de près de 3k€

VARIABLES D'AJUSTEMENT

Le PLF pour 2026 fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) mais également les variables d'ajustement qui permettront de financer l'enveloppe normée.

Les **variables d'ajustement** participent au financement des autres mesures de l'enveloppe normée. Le périmètre reste très fluctuant au gré des lois de finances, ces dernières évoluant presque tous les ans.

Le bloc communal a définitivement perdu la DUCSTP en 2018 et FDPTP jusqu'en 2019. Sa DCRTP aurait dû être écrétée en 2018 ~~avant un ultime retour en arrière de Bercy, mais les années 2019 et 2020 ont bien été marquées par un écrêttement de cette DCRTP. En 2021, 2022 et 2023, le bloc communal a été épargné.~~

En 2024 et 2025 la DCRTP et le FDPTP ont de nouveau été minorés. En 2025, le montant en Loi de Finances de la minoration a atteint - 487 M€ (contre - 47 M€ dans la LF de 2024). Pour 2026, le PLF 2026 prévoit une minoration globale de - 527 M€.

Pour Franqueville-Saint-Pierre :

Depuis 2025, la Ville est sortie de la DCRTP soit une perte de 26 k€ ; la projection 2026 maintiendra cette sortie.

Sur le FDPTP, versé par le département de la Seine-Maritime, il est projeté un reflux à 50k€ après une baisse cumulée 2023 à 2025 de 8k€.

BAISSE DE 25% DE LA COMPENSATION FISCALE AU TITRE DE LA REFORME DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX INDUSTRIELS

Le PLF 2026 (article 31) met fin à la compensation dynamique à l'euro près promise par le gouvernement lors de la mise en place de la réduction des impôts dits de production en 2021, avec l'application d'un coefficient de 0,75 sur le montant de la compensation.

1,2 milliard d'euros d'économies sont attendus du côté du prélèvement sur les recettes (PSR) de l'État destiné à compenser la réduction de 50 % des valeurs locatives de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de Cotisation Foncière des Entreprises sur les locaux industriels (PSR VLEI). Ce serait donc la fin de la compensation dynamique à l'euro près, pourtant promise par le gouvernement lors de la mise en place de cette réforme.

Une baisse de -25% qui pourra impacter également le produit de taxe foncière sur le bâti puisque le coefficient correcteur, issu de la réforme de la TH, s'applique également sur cette compensation fiscale.

Pour Franqueville-Saint-Pierre :

L'impact immédiat sur la prospective financière de 2026 est de -77 k€ de compensation fiscale sur les impôts de production.

Cette ressource rentrant dans le panier des recettes fiscales va moduler le produit attendu de la fiscalité directe (impôts directs locaux) par le biais du coefficient correcteur soit + 45 k€ avec un solde qui reste négatif de - 31k€. Ne peuvent être prises en compte l'évolution des bases fiscales issues de nouvelles productions ou de réajustements fiscaux.

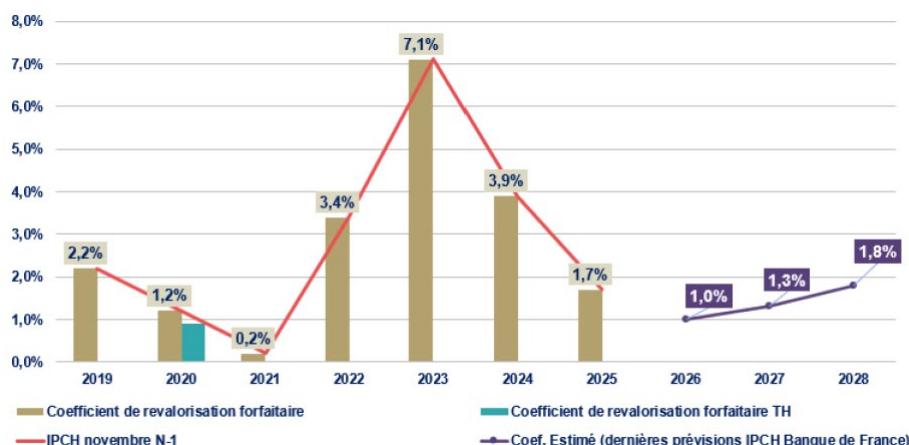
COEFFICIENT DE REVALORISATION FORFAITAIRE DES BASES FISCALES

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017).

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH de novembre 2025 n'étant connu qu'en décembre, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui s'appliquera pour 2026 ne sera connu qu'à ce moment-là. Au mois de septembre 2025, selon l'INSEE, l'IPCH s'établit à +1,07% et à +0,90% en octobre, très proches des dernières projections macroéconomiques intermédiaires de septembre 2025 de la Banque de France : 1% en 2025, 1,3% en 2026 et 1,8% en 2027.

Ces prévisions sont à appliquer sur les bases en N+1. Elles ne s'appliquent cependant que sur les bases d'habitation et de locaux industriels (et non sur les bases dites professionnelles et commerciales).



Ralentissement de l'inflation depuis janvier 2025. Les dernières données de l'Insee indiquent un IPCH en octobre 2025 de +0,90% contre +1,10% en septembre.

Pour mémoire, les collectivités ont donc perdu le produit de la Taxe d'Habitation (TH) dès 2021 avec une compensation par l'Etat, de « la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée » avec activation d'un « mécanisme correcteur » afin de neutraliser les écarts de compensation.

Pour Franqueville-Saint-Pierre :

La prospective budgétaire pour l'exercice 2026 s'appuie sur un scénario prudent, intégrant une progression modérée des bases fiscales :

**0,90 % pour les résidences secondaires et les locaux vacants,
1 % pour le foncier bâti.**

LES FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

Le PLF 2026 s'inscrit dans un effort national de redressement des comptes publics impactant directement les finances des collectivités locales. Deux mesures retiennent particulièrement l'attention :

- *Création du fonds d'investissement pour les territoires*
- *Diminution du soutien à l'investissement*

Le FIT introduit par l'article 74 du PLF 2026 est la principale mesure de simplification du soutien à l'investissement local.

En effet, il remplace et fusionne trois dotations historiques : la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux), la DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local) et la DPV (Dotation Politique de la Ville).

L'idée est de cibler les territoires considérés comme prioritaires en matière d'aménagement et de cohésion sociale. L'instruction et l'attribution des crédits sont confiées de manière déconcentrée au préfet.

LA REDUCTION DU FONDS VERT

Pour rappel, le fonds vert permet de financer les projets en matière de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie. C'est un outil crucial, géré localement, pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Toutefois, le PLF 2026 prévoit une révision à la baisse de l'enveloppe de ce dispositif. Cela s'inscrit dans la logique d'économie de l'Etat. Cette contraction budgétaire fait l'objet de vives critiques, car elle risque de freiner l'élan des projets locaux de transition écologique.

LE FCTVA

Suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement

L'article 32 du PLF 2026 supprime le FCTVA en fonctionnement qui concernait les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux, et de l'informatique en nuage.

Pour Franqueville-Saint-Pierre :

En moyenne sur 5 ans, une perte de recette projetée de 5k€.

LES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES POUR 2026 (hors projet de loi de finances 2026) :

LA HAUSSE DES COTISATIONS PATRONALES CNRACL

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 modifie le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées par les employeurs territoriaux à leurs fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale (fonctionnaires CNRACL), pour l'année 2025 et les années à venir.

Pour l'année 2025, ce taux est passé de 31,65 % à 34,65 %.

Pour les années à venir, le décret prévoit une évolution du taux de la cotisation dans les proportions suivantes :

- *de 34,65 % à 37,65 % au 1^{er} janvier 2026 ;*
- *de 37,65 % à 40,65 % au 1^{er} janvier 2027 ;*
- *de 40,65 % à 43,65 % au 1^{er} janvier 2028.*

Dans tous les cas, cette hausse du taux de cotisations patronales représentera une évolution de + 12 points soit + 37,9% de la part employeur. (*rapport Igas-IGF-IGA sur la situation financière de la CNRACL- mai 2024*)

Sur 15 ans, de 2012 à 2028 les taux de cotisations employeur seront passés de 27,30% à 43,65 % de l'assiette salariale de base. Soit une augmentation de 60 % en 15 ans. Cette progression interpelle par son ampleur.

Pour Franqueville-Saint-Pierre :

En 2025, l'augmentation du taux de CNRACL représente une augmentation d'environ +60k€.

LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC)

Dans un contexte de vieillissement des effectifs, d'aggravation des problématiques de santé et de faiblesse du pouvoir d'achat, les dispositifs de Protection Sociale Complémentaire (PSC) visent à limiter les situations de précarité des agents. La Protection Sociale Complémentaire regroupe deux risques : la prévoyance et la santé.

Les collectivités doivent abonder sur ces risques au travers d'une participation employeur obligatoire minimale de :

- *Prévoyance : obligatoire au 1^{er} janvier 2025 à hauteur de 7 €/mois/agent ;*
- *Santé : obligatoire au 1^{er} janvier 2026 à hauteur de 15 €/mois/agent.*

Pour Franqueville-Saint-Pierre :

La délibération présentée au Conseil Municipal sur la PSC entérine dans le cadre de la politique salariale menée, une participation employeur pour les deux risques à hauteur de 42 k€.

III. RAPPEL DU CONTEXTE LOCAL COMPARAISON – RETROSPECTIVE

ELEMENTS DE

A. LES RATIOS

Ratios	Type de ratios	2020		2021		2022		2023		2024		2025	
		Métropole - de 5 000 à 9 999	VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	Métropole - de 5 000 à 9 999	VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	Métropole - de 5 000 à 9 999	VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	Métropole - de 5 000 à 9 999	VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	Métropole - de 5 000 à 9 999	VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	Métropole - de 5 000 à 9 999	VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE
Dépenses réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	918	720	944	750	1 003	808	969	990	990	990	990	990
Produit des impositions directes / population	Ratios Légaux	526	512	517	492	543	561	600	634	650	650	650	650
Recettes réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	1 124	848	1 158	902	1 210	946	1 180	1 407	1 130	1 130	1 130	1 130
Dépenses d'équipement brut / population	Ratios Légaux	288	219	298	115	327	179	627	417	210	210	210	210
Encours de la dette / population	Ratios Légaux	821	499	796	530	797	581	563	615	543	543	543	543
Dotation globale de fonctionnement / population	Ratios Légaux	154	74	154	71	153	64	70	71	71	71	71	71
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	57,53%	60,09%	57,63%	60,25%	57,05%	63,70%	58,58%	61,47%	60,29%	60,29%	60,29%	60,29%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	89,28%	94,35%	88,73%	92,32%	89,73%	94,80%	90,55%	97,11%	96,82%	96,82%	96,82%	96,82%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	25,59%	25,80%	25,68%	12,78%	27,01%	18,93%	53,14%	29,61%	18,56%	18,56%	18,56%	18,56%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	73,04%	58,89%	68,72%	58,75%	65,83%	61,42%	47,56%	43,69%	48,06%	48,06%	48,06%	48,06%

Données Finance Active (ratios légaux / communes de 5000 à 9999 habitants appartenant à des métropoles – ensemble des communes niveau national - données 2024).

Périmètre de comparaison supplémentaire - sur une échelle plus locale : périmètre strate 5 000 à 10 000 habitants – Métropole Rouen Normandie)

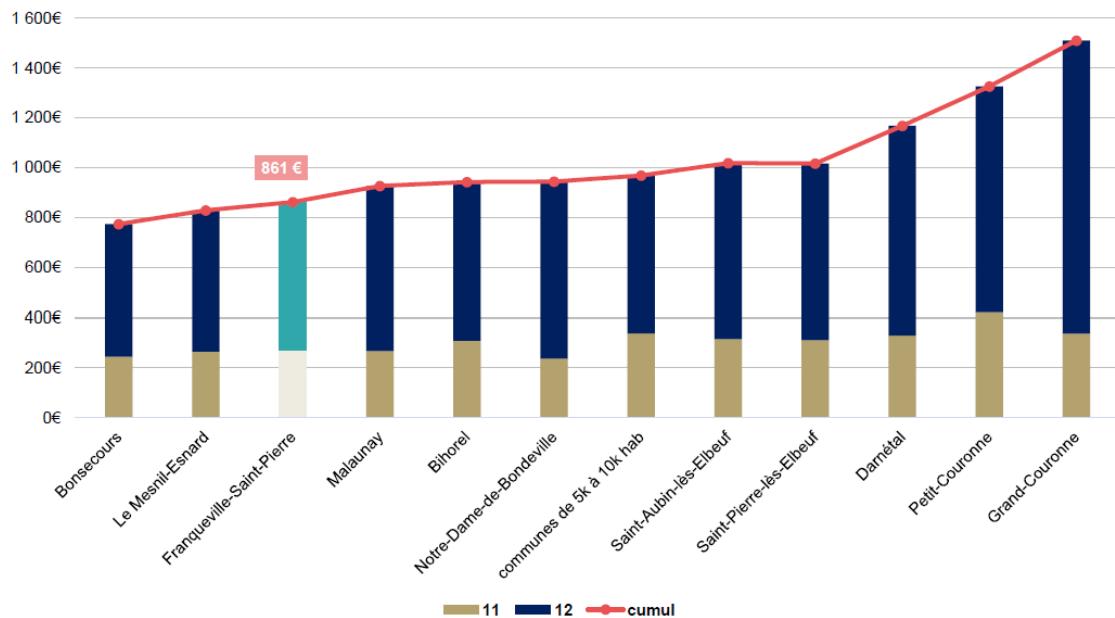
Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

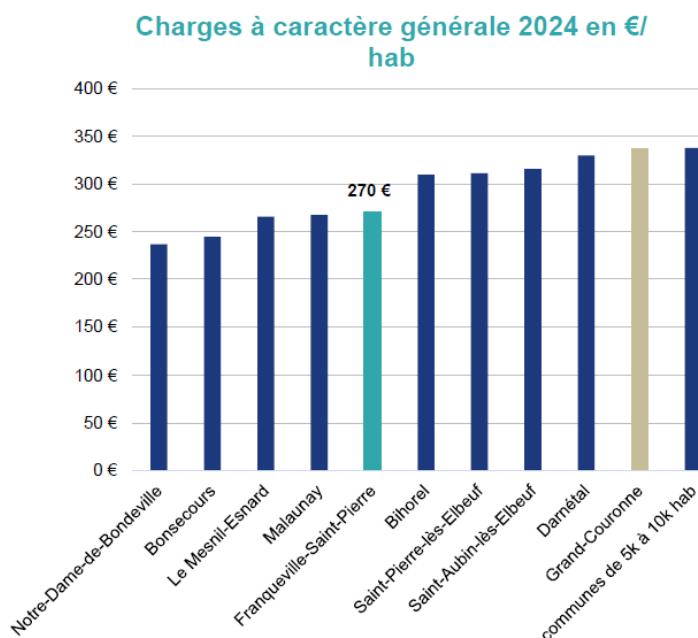
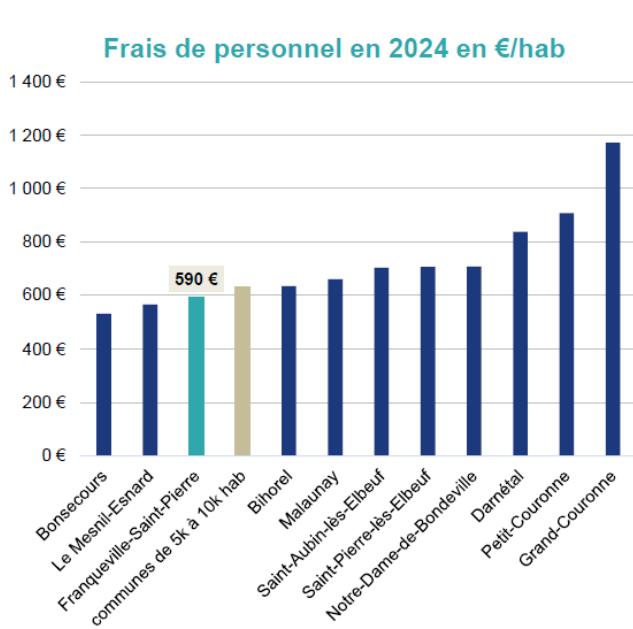
Publié le 12/12/2025

ID : 076-217604750-20251211-DCM2025065-DE

Charges de Personnel et charges à caractère général cumulées :



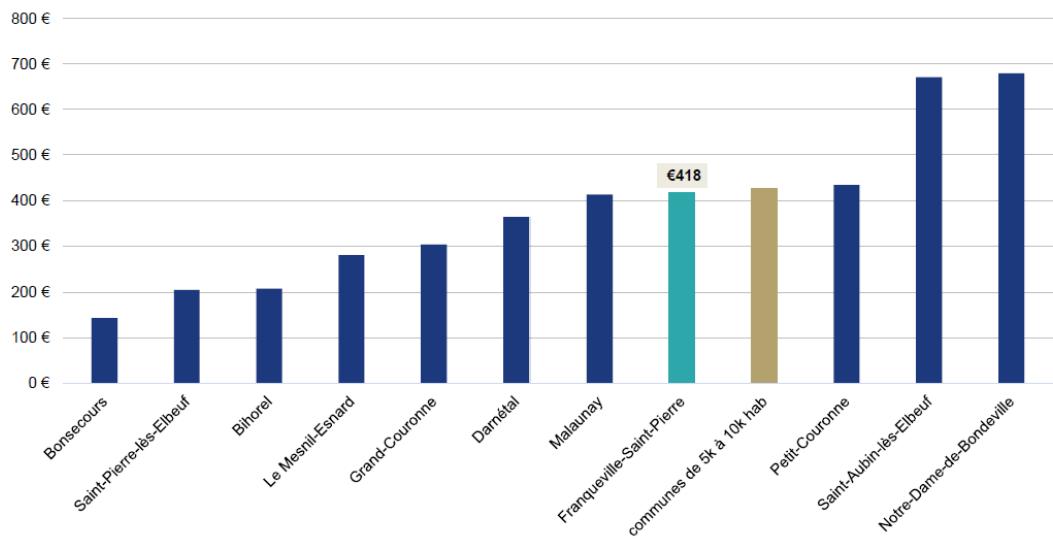
Charges de Personnel et charges à caractère général :



Dépenses d'équipement :

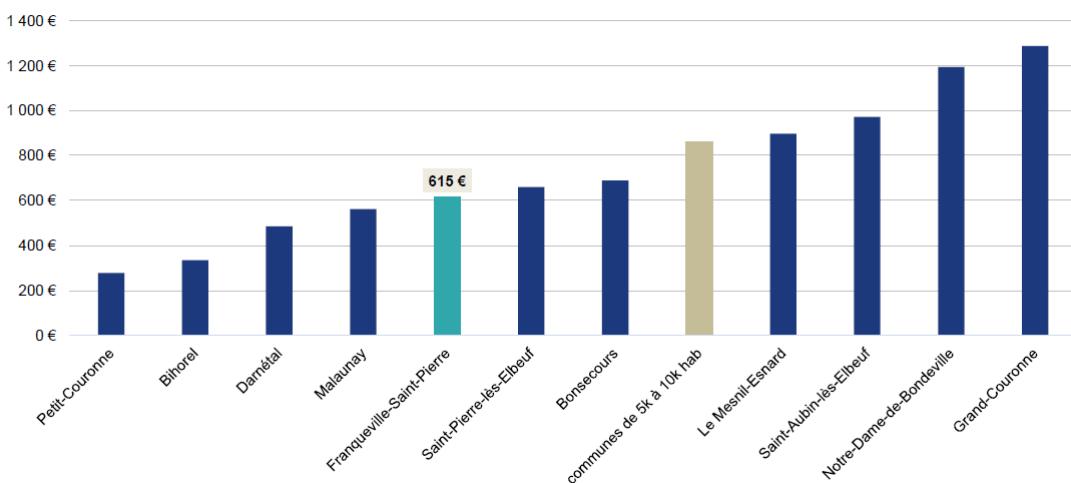
Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 076-217604750-20251211-DCM2025065-DE

Dépenses d'équipement en 2024 en €/hab



Dette par habitant :

Encours de dette 2024 en €/hab



La ville se démarque de la moyenne des communes de même strate au niveau national sur plusieurs champs :

- *des dépenses et des recettes de fonctionnement en deçà de la moyenne ;*
- *des dépenses d'investissement notamment d'équipement (hors remboursement de la dette) conforme à la moyenne des communes de même strate ;*
- *des recettes d'investissement également plus fortement mobilisées.*

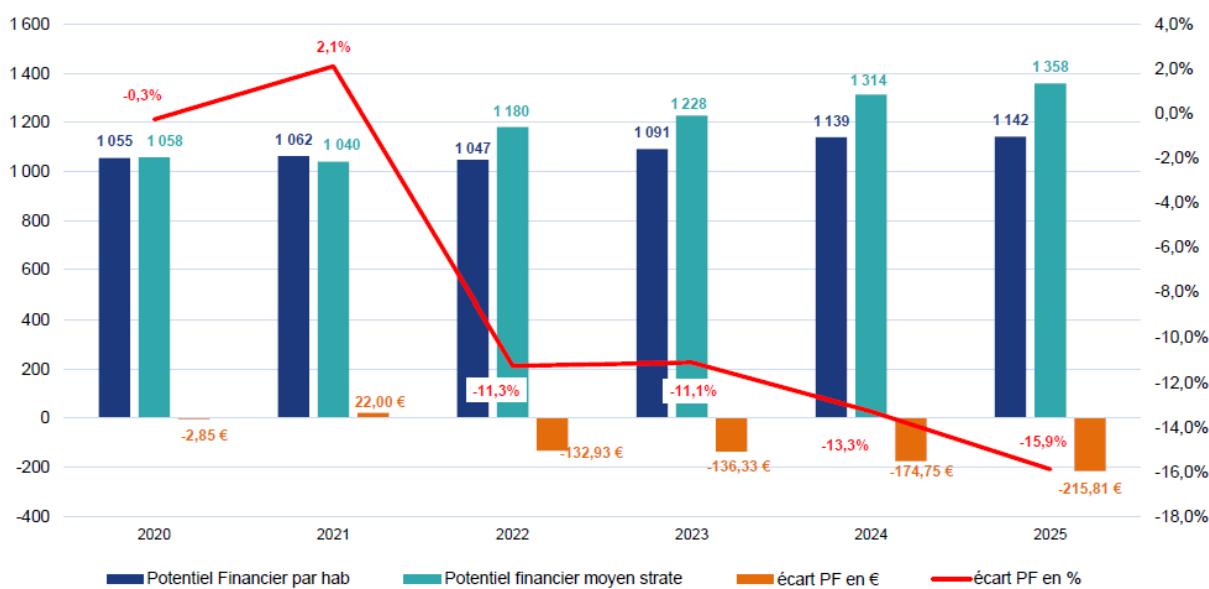
B. LES INDICATEURS FINANCIERS

Les indicateurs financiers de la ville de Franqueville-Saint-Pierre sont :

LE POTENTIEL FINANCIER

Code INSEE	76475	Commune	FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	Numéro strate	9	> 5 000 hab < 10 000 hab	
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population INSEE		6 311	6 305	6 299	6 291	6 262	6 281
NB résidences secondaires		17	17	9	9	9	9
Indicateurs		2020	2021	2022	2023	2024	2025
PF par habitant (a)		1 055	1 062	1 047	1 091	1 139	1 142
Évolution N-1			0,7%	-1,4%	4,2%	4,4%	0,2%
PF moyen même strate (b)		1 058	1 040	1 180	1 228	1 314	1 358
Évolution N-1			-1,7%	13,5%	4,0%	7,0%	3,3%
Écart PF (a/b) en %		-0,3%	2,1%	-11,3%	-11,1%	-13,3%	-15,9%
Ecart PF (a-b) en €		-3	22	-133	-136	-175	-216
Indice écart (a/b) PF		1,00	1,02	0,99	0,89	0,87	0,84

Le potentiel financier est supérieur à la moyenne de la strate uniquement jusqu'en 2021. En effet, à partir de 2021 la tendance s'inverse et l'écart entre le PF de la ville et celui de la strate s'écarte de plus en plus chaque année jusqu'à atteindre 15,9% en 2025 ; effet lié à la mixité sociale plus prégnante.



LE REVENU MOYEN PAR HABITANT

Indicateurs	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RM par habitant (a)	19 622	20 289	20 174	20 916	22 619	22 472
Évolution N-1		3,4%	-0,6%	3,7%	8,1%	-0,7%
RM moyen même strate (b)	15 495	15 691	16 037	16 308	17 372	18 241
Évolution N-1		1,3%	2,2%	1,7%	6,5%	5,0%
Écart RM (a/b) en %	26,6%	29,3%	25,8%	28,3%	30,21%	23,19%
Ecart RM (a/b) en €	4 127	4 598	4 137	4 609	5 247	4 230
Indice écart (a/b) RM	1,27	1,29	1,26	1,28	1,30	1,23



Les tableaux ci-dessus montrent que les revenus des habitants de Franqueville-Saint-Pierre sont :

- Inférieurs à la moyenne de la strate concernant le Potentiel financier

Avec un écart du potentiel financier entre la ville et sa strate de **- 8,3% en moyenne**

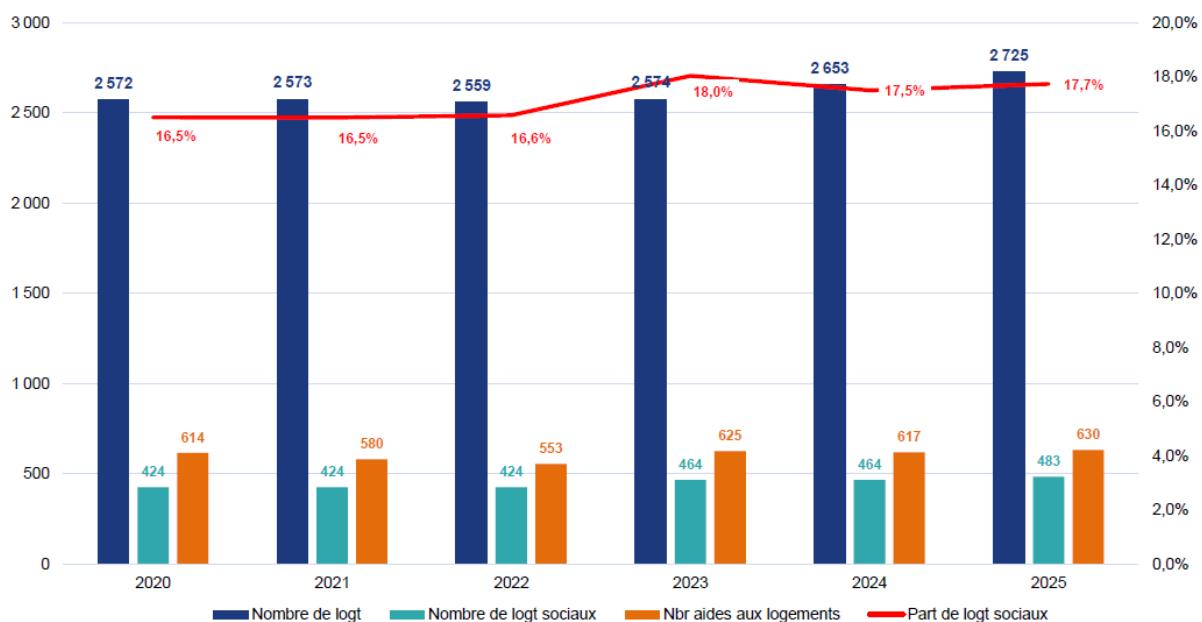
- Supérieurs à la moyenne de la strate concernant le Revenu par habitant.

Avec un écart du revenu par habitant entre la ville et sa strate de **+ 27,2% en moyenne**

Ces indicateurs sont utilisés pour le calcul des éléments suivants : DGF (DSR, DSU, DNP), FPIC, filet de sécurité, et le dernier en date : le « DILICO ».

POUR LE RESTE DES INDICATEURS SUR LA PERIODE 2020/2025

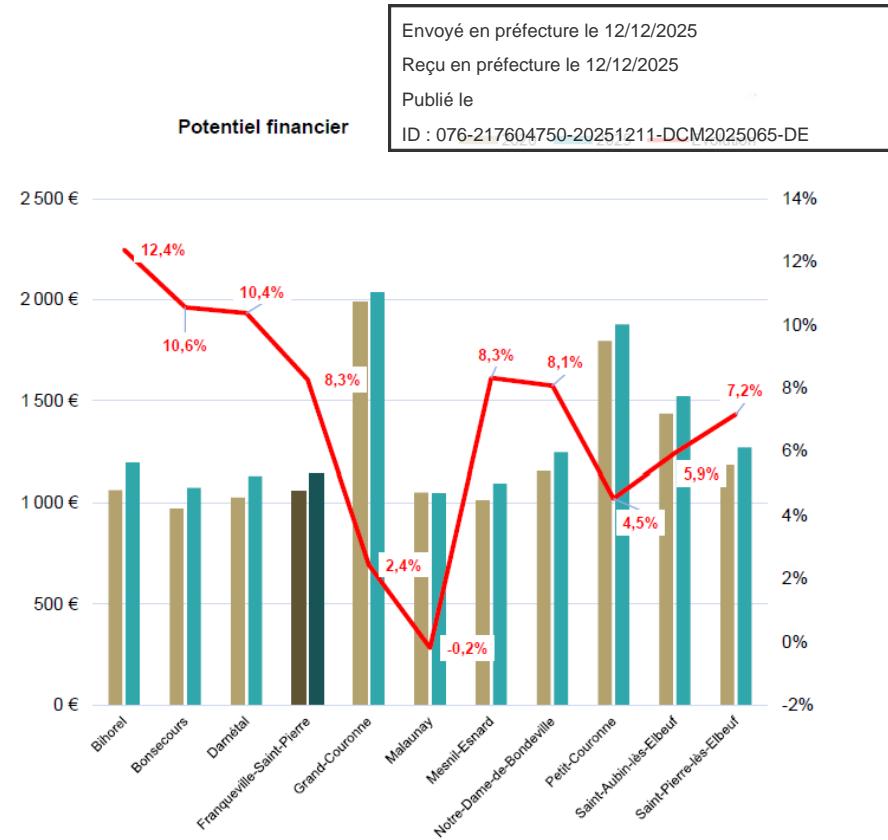
- **Part des logements sociaux : 17,1% en moyenne**
- **Part des aides au logements /Nb de logements : 23,0% en moyenne**
- **Population : en légère baisse sur la période (-30 habitants entre 2020 et 2025 selon l'INSEE) – le recensement qui se déroulera début 2026 nous permettra d'ajuster les données.**



Potentiel financier

VILLES	2020	2025	Evolution
Bihorel	1 062,21 €	1 193,72 €	12,4%
Bonsecours	9 71,11 €	1 073,63 €	10,6%
Darnétal	1 025,07 €	1 131,39 €	10,4%
Franqueville-Saint-Pierre	1 054,85 €	1 142,06 €	8,3%
Grand-Couronne	1 985,93 €	2 034,37 €	2,4%
Malaunay	1 049,91 €	1 047,89 €	-0,2%
Mesnil-Esnard	1 010,26 €	1 094,33 €	8,3%
Notre-Dame-de-Bondeville	1 152,20 €	1 245,22 €	8,1%
Petit-Couronne	1 795,78 €	1 877,18 €	4,5%
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	1 435,89 €	1 521,22 €	5,9%
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	1 183,44 €	1 268,34 €	7,2%
Moyenne	1 247,88 €	1 329,94 €	6,6%

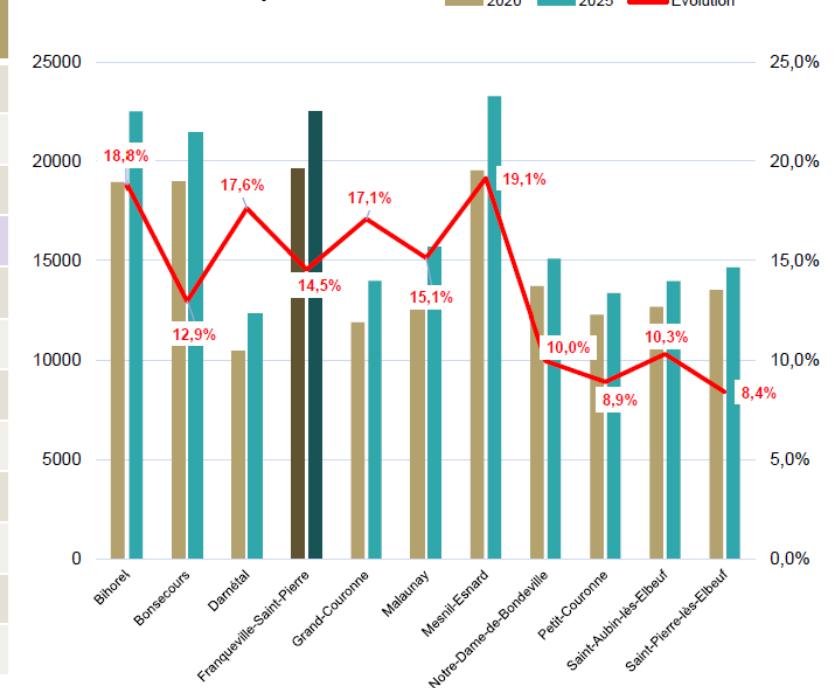
Potentiel financier



Revenu Moyen

VILLES	2020	2025	Evolution
Bihorel	18 936,41 €	22 496,77 €	18,8%
Bonsecours	18 983,00 €	21 437,48 €	12,9%
Darnétal	10 477,69 €	12 322,73 €	17,6%
Franqueville-Saint-Pierre	19 622,26 €	22 471,73 €	14,5%
Grand-Couronne	11 915,89 €	13 951,03 €	17,1%
Malaunay	13 626,26 €	15 685,38 €	15,1%
Mesnil-Esnard	19 533,74 €	23 272,14 €	19,1%
Notre-Dame-de-Bondeville	13 699,48 €	15 065,30 €	10,0%
Petit-Couronne	12 242,93 €	13 333,78 €	8,9%
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	12 643,40 €	13 948,46 €	10,3%
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	13 497,80 €	14 632,06 €	8,4%
Moyenne	15 016,27 €	17 146,99 €	14,2%

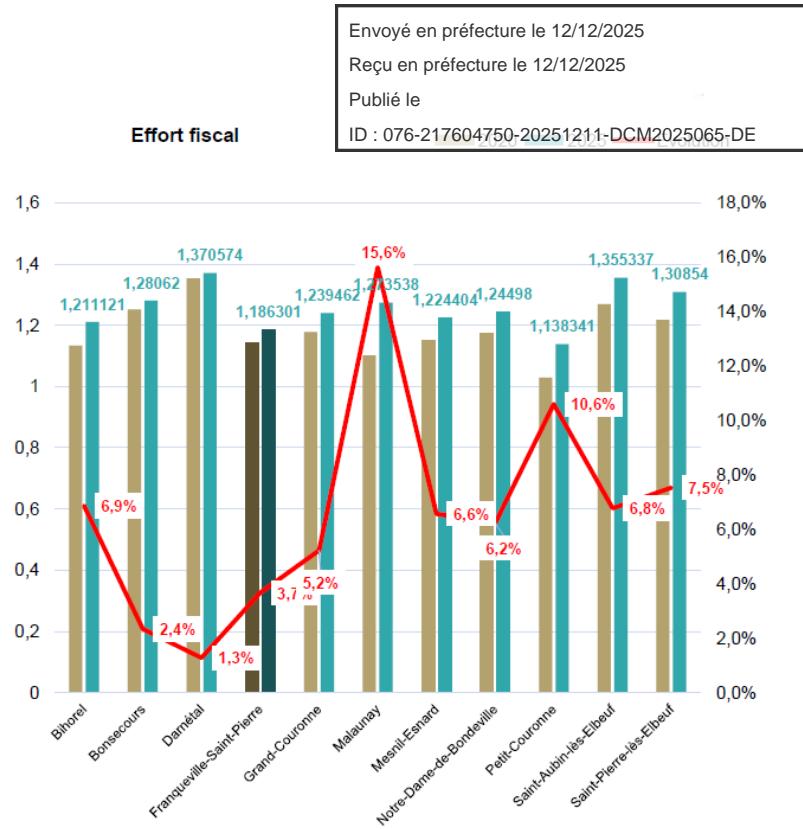
Revenu moyen



Effort Fiscal

VILLES	2020	2025	Evolution
Bihorel	1,133226	1,211121	6,9%
Bonsecours	1,251201	1,28062	2,4%
Darnétal	1,353153	1,370574	1,3%
Franqueville-Saint-Pierre	1,144274	1,186301	3,7%
Grand-Couronne	1,177886	1,239462	5,2%
Malaunay	1,10141	1,273538	15,6%
Mesnil-Esnard	1,148842	1,224404	6,6%
Notre-Dame-de-Bondeville	1,171959	1,24498	6,2%
Petit-Couronne	1,029197	1,138341	10,6%
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	1,269284	1,355337	6,8%
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	1,216848	1,30854	7,5%
Moyenne	1,1816	1,2576	6,4%

Effort fiscal



Le tableau ci-dessus montre que l'effort fiscal pour la Ville s'élève à 1.18 ; chiffre en dessous de la moyenne de la strate qui se situe à 1.25.

C. LA FISCALITE

La fiscalité directe locale représente 58% des recettes réelles de fonctionnement en 2025. Pour mémoire, en 2021 la TH² sur les résidences principales a été supprimée. Elle a été compensée par le transfert de la « part départementale » de TFB³ à la ville (25,36%). Un coefficient correcteur de 0,862381 vient remédier à sa surcompensation. Le taux de TH est resté inchangé.

La suppression de la TH sur les résidences principales a consacré la TFPB⁴ comme nouvel impôt local « pivot ». Ainsi les taux de THRS⁵ et de TFPNB⁶ doivent évoluer dans les mêmes proportions selon la référence du taux de TFPB.

En 2018, la Ville avait voté une diminution de 4 points de fiscalité ayant entraîné dès 2019, une diminution des produits de plus de 235 k€ (hors prise en compte de l'évolution des bases fiscales).

Entre 2018 et 2020, l'évolution des bases fiscales a entraîné une diminution **importante** des recettes, avec une perte cumulée dépassant **631 000 euros** pour les seules années 2019 et 2020.

² Taxe d'Habitation

³ Taxe Foncier Bâti

⁴ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

⁵ Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

⁶ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

Par ailleurs, la refonte de la fiscalité appliquée au foncier bâti, combinée à l'intégration des taux départementaux, accentue cet impact. Ainsi, en tenant compte de ces ajustements, la perte estimée s'élève à plus de 1 million d'euros (hors application du coefficient correcteur).

En 2022, le Conseil municipal de Franqueville-Saint-Pierre a adopté une hausse des taux de fiscalité directe locale pour rattraper la diminution de recettes fiscales précédemment évoquée et pour s'aligner sur les taux appliqués par les autres communes.

Les taux ont été portés pour la TFB de 49,27 % à 51,27 % et pour la TFNB de 60,55 % à 62,55 %. À périmètre fiscal constant, cet ajustement devait générer un produit supplémentaire estimé à 146 k€ lors de son adoption.

En 2024, la Ville a engagé une modification de sa politique fiscale en récupérant le produit de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV), jusqu'alors reversé à la Métropole Rouen Normandie par défaut d'une délibération locale. Cette reprise s'applique à un taux de 14 %, conformément aux règles de la taxe d'habitation, sans modification du taux communal en vigueur depuis le début du mandat.

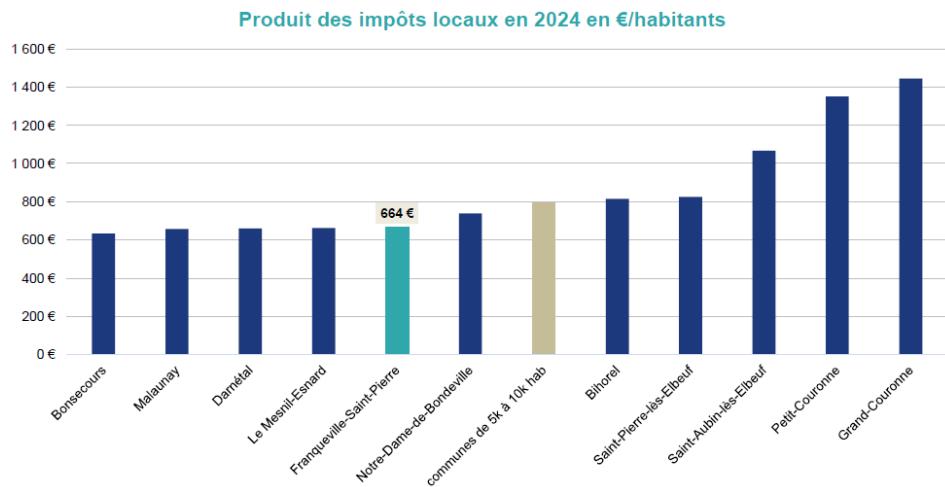
Il est à noter que la Métropole perçoit par ailleurs la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) prélevée sur les établissements installés sur le territoire franquevillais.

Les taux des impôts des ménages :

- *Taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) 14%*
- *Taux de taxe sur le foncier bâti : 51,27%*
- *Taux de taxe sur le foncier non bâti : 62,55%*

	2018	2019	2020	2021	Rétrospective	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation									
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Principales	9 011 657	9 206 602	9 322 032	0	0	0	0	0	0
Taux taxe d'habitation sur les Résidences Principales	14,0000%	14,0000%	14,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Principales	1 261 632 €	1 288 924 €	1 305 084 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	0	0	0	104 758	110 054	244 680	156 139	135 400	
Taux taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	0,0000%	0,0000%	0,0000%	14,0000%	14,0000%	14,0000%	14,0000%	14,0000%	14,0000%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	- €	- €	- €	14 666 €	15 408 €	34 255 €	21 859 €	18 956 €	
Taxe sur le foncier bâti									
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	7 576 108	7 855 786	7 980 225	7 576 731	7 911 604	8 533 181	8 900 835	9 138 000	
Taux taxe foncière sur le bâti	27,9000%	23,9100%	23,9100%	49,2700%	51,2700%	51,2700%	51,2700%	51,2700%	
Coefficient correcteur	1,0	1,0	1,0	,832 740	,832 740	,862 381	,862 381	,862 381	
Produit de la taxe foncière sur le bâti	2 113 734 €	1 878 318 €	1 908 072 €	3 064 899 €	3 359 016 €	3 756 100 €	3 918 216 €	4 023 032 €	
Taxe sur le foncier non bâti									
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	50 172	50 175	51 777	52 889	54 801	53 060	57 424	57 700	
Taux taxe foncière sur le non bâti	60,5500%	60,5500%	60,5500%	60,5500%	62,5500%	62,5500%	62,5500%	62,5500%	
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	30 379 €	30 381 €	31 351 €	32 024 €	34 278 €	33 189 €	35 919 €	36 091 €	
Produit des taxes directes (73111)									
Rôles supplémentaires	- 3 663 €	40 017 €	- 2 917 €	- 8 234 €	125 470 €	- 50 541 €	6 494 €	6 124 €	
Impôts directs locaux (art 73111)	3 402 082 €	3 237 641 €	3 241 590 €	3 103 355 €	3 534 171 €	3 773 003 €	3 982 489 €	4 084 203 €	

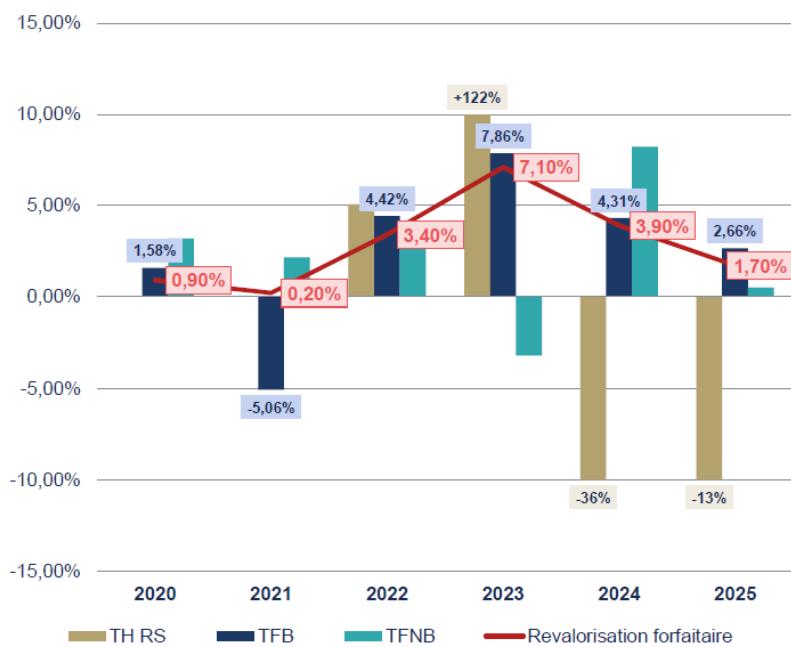
La ville de Franqueville-Saint-Pierre présente une fiscalité qui s'élève à 670 €/habitant en dessous de la moyenne de la strate qui se situe à 800€ /habitant pour les communes de 5000 à 9999 habitants – appartenant à une Métropole - données 2024) et elle se situe dans la moyenne des communes de même strate et du même territoire.



Parallèlement, les bases fiscales ont connu des revalorisations forfaitaires portées par l'inflation.

Indépendamment des taux, les bases ont mécaniquement augmenté de 2023 à 2024 avec un pic de revalorisation à 7.10% en 2023 et reflux en 2025 ; **avec une projection 2026 à 0.90%**.

Évolution des bases fiscales



L'évolution des bases fiscales est fondée sur deux éléments : la revalorisation forfaitaire et la variation physique (nouvelles constructions et retour à l'imposition).

Le coefficient de revalorisation est lié à l'inflation constatée de novembre N-2 à novembre N-1.

Il a permis de revaloriser les bases de 0,9% en 2020, de 0,2% en 2021, 3,4% en 2022, de 7,1% en 2023 et de 3,9% en 2024 et 1,7% en 2025.

Les bases de taxe foncière de la ville sont légèrement plus dynamiques que le coefficient de revalorisation forfaitaire ce qui traduit une dynamique physique des bases.

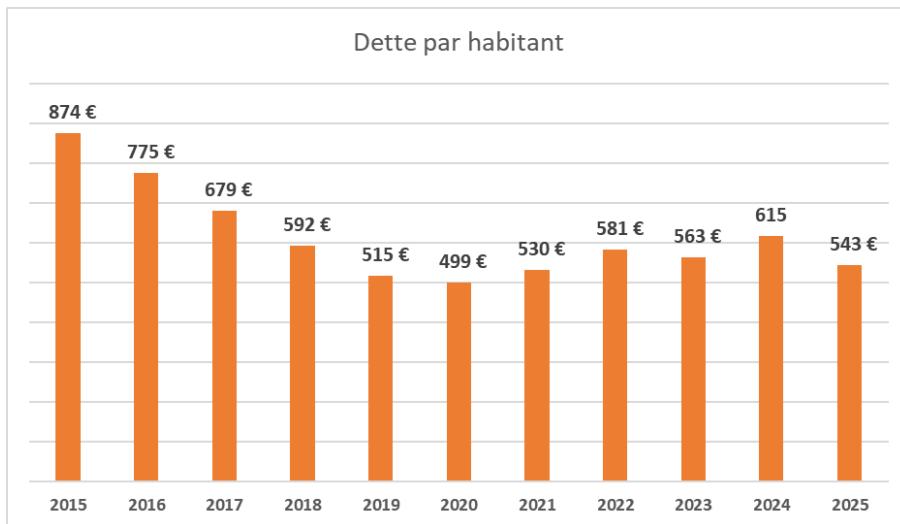
En 2021, les bases de FB ont été impactées par la réforme des locaux industriels qui résulte de la volonté du gouvernement de baisser à hauteur de 10 milliards d'euros les impôts de production. Les produits perdus par la ville sont compensés par des allocations compensatrices perçues à l'article 748.

La variation excessive des bases de THRS depuis 2023 est la résultante des mauvaises déclarations liées à la mise en place du service « GMBI ».

D. LA DETTE

Situation du budget principal de la Ville de Franqueville-Saint-Pierre :

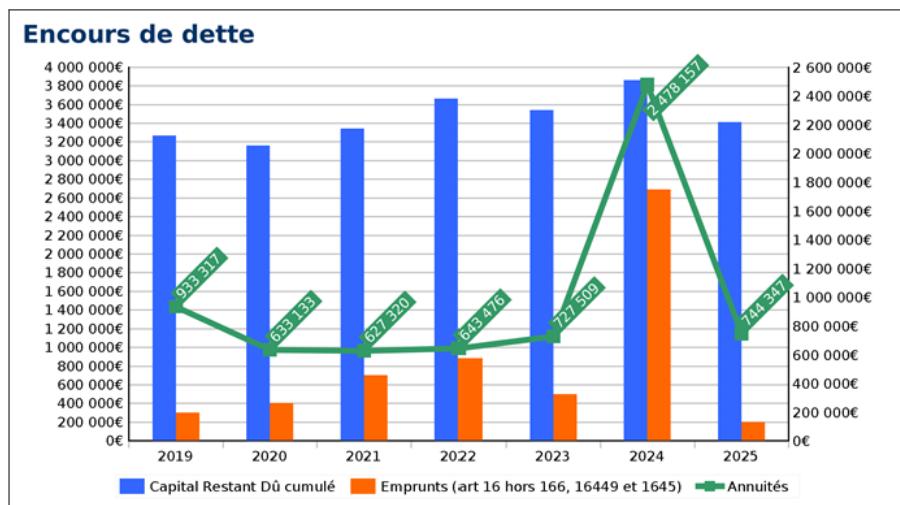
La dette de la Ville reste stable et saine. Elle se place en termes de ratios bien en deçà de la strate quant à l'endettement par habitant avec **543 € de dette / habitant en 2025**.



NB : l'année 2024 prend en compte le prêt relai contracté pour l'opération de la Résidence seniors qui a nécessité l'achat puis la revente des terrains. Cette opération impacte les indicateurs relatifs à la dette de l'année 2024.

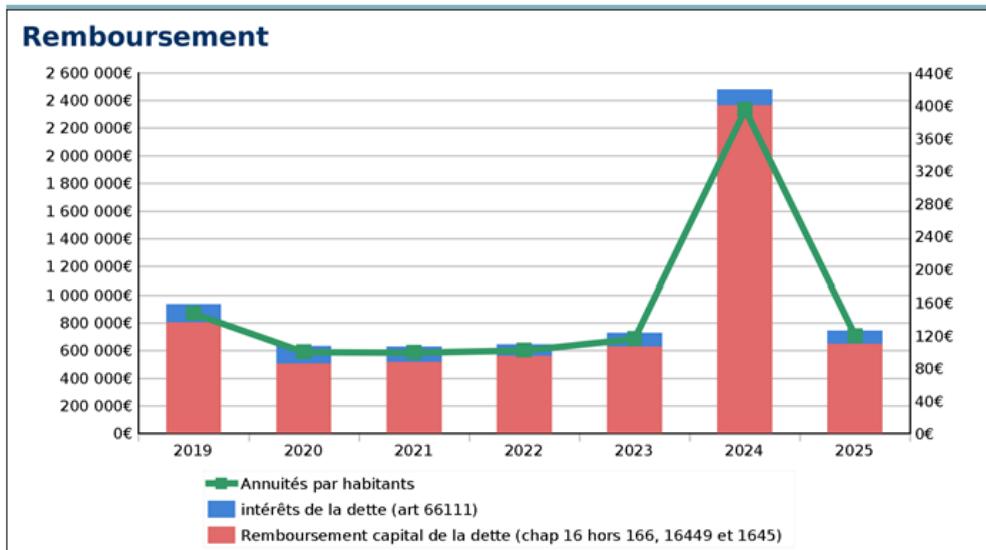
Au 31 décembre 2025, le capital restant dû de la Ville de Franqueville-Saint-Pierre s'élèvera à 3 410 445 €.

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2019	3 265 745	-13,33%	300 000
2020	3 159 940	-3,24%	400 000
2021	3 340 912	5,73%	700 025
2022	3 661 067	9,58%	880 800
2023	3 539 405	-3,32%	500 000
2024	3 861 192	9,09%	2 687 000
2025	3 410 445	-11,67%	200 000



L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuités	933 317	633 133	627 320	643 476	727 509	2 478 157	744 347
Evolution n-1 (en %)	37,13%	-32,16%	-0,92%	2,58%	13,06%	240,64%	-69,96%
Capital en euro	802 087	506 245	518 589	560 643	629 994	2 365 487	650 747
Intérêts en euro	131 230	126 888	108 732	82 833	97 514	112 670	93 600

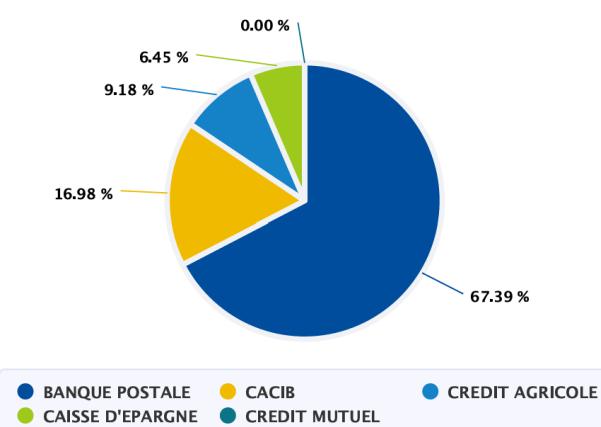


La ventilation de l'annuité de la dette par habitant évolue de la façon suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuités	147 €	100 €	99 €	102 €	116 €	395 €	119 €
Capital	126 €	80 €	82 €	89 €	100 €	377 €	104 €
Intérêts	21 €	20 €	17 €	13 €	16 €	18 €	15 €

Structure de la dette communale :

Au 02/12/2025, le taux moyen de la dette communale est de 2.42% avec une durée de vie résiduelle de 10 ans et 7 mois.



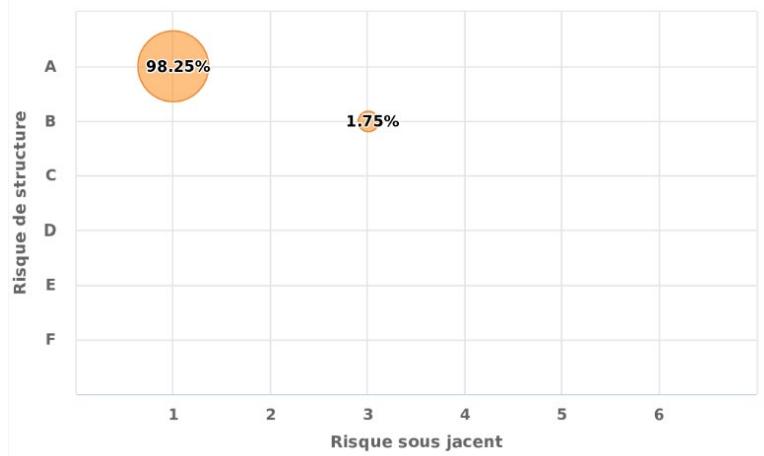
Dette par type de risques :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	2 689 265 €	81,55%	2,17%
Variable	550 820 €	16,70%	3,29%
Pente	57 693 €	1,75%	5,80%
Ensemble des risques	3 297 777 €	100,00%	2,42%
<i>État généré au 02/12/2025</i>			

La dette selon la charte de bonne conduite de Gissler :

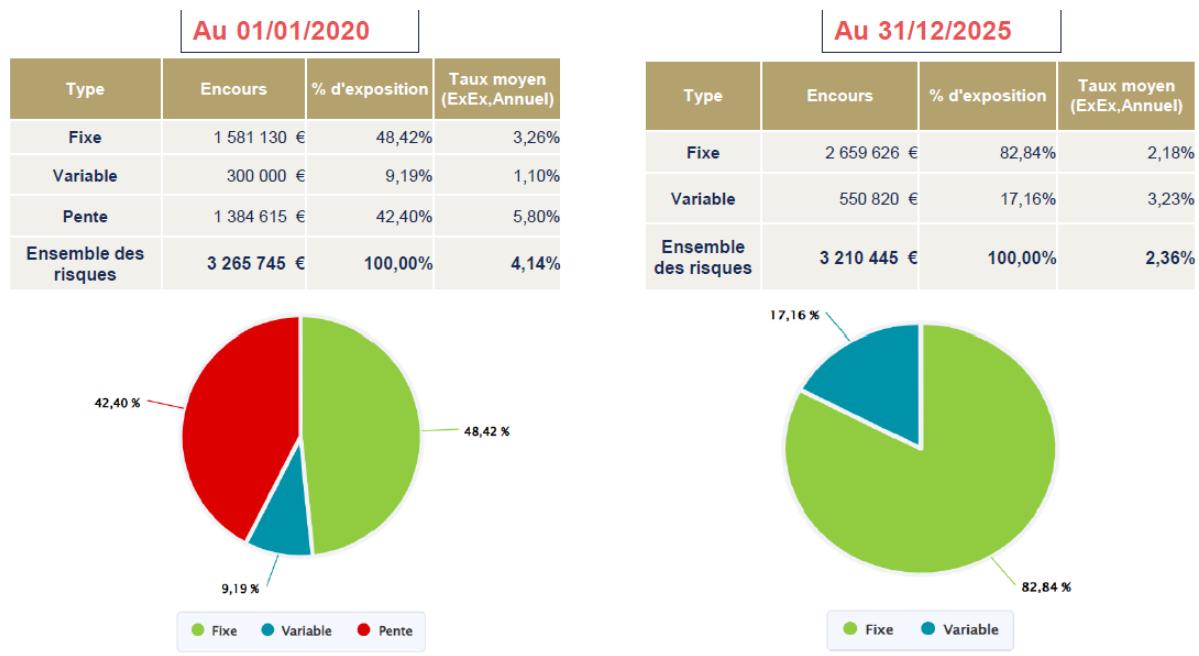
Pour mémoire, la charte de bonne conduite Gissler permet de classer les prêts en fonction des risques supportés par les collectivités.

La Ville détient un emprunt souscrit en 2004 classé B3 (emprunt Pente) de 4,5M€ qui va s'éteindre au 31 décembre 2025 et qui représente au 02/12/2025, 1.75% de l'encours de dette.



Evolution 2020-2025 :

Au 31 décembre 2025, la Ville affichera un taux moyen plus performant et un encours de dette classé en 1A sur la Charte de Bonne Conduite.



E. LES EPARGNES ET LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

LES EPARGNES

Pour mémoire les soldes intermédiaires de gestion sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. Les épargnes sont naturellement impactées par la dette communale ainsi que par la capacité à générer de l'autofinancement au travers de l'exécution budgétaire.

Le début de la mandature a été marqué (2020) par la souscription d'un emprunt d'équilibre pour financer les investissements, la section présentant lors du BP 2020 adopté le 05 mars 2020, un déficit chronique de + 800k€.

Les exercices budgétaires suivants ont fait l'objet d'une attention particulière quant à la capacité de pourvoir à l'autofinancement du plan pluri annuel d'investissement ainsi qu'à un recours à l'emprunt mesuré.

L'année 2024 avait été marquée par l'opération « résidence seniors » engagée sur la précédente mandature qui avait généré les opérations suivantes dont la souscription d'un prêt relai afin de pouvoir tenir les engagements communaux auprès de l'EPFN et des sociétés engagées sur le projet :

- *Achat des terrains à l'EPF Normandie pour 1 666 809,80 €*
- *Financement par un prêt relai de 2 M€ réajusté à 1 687 000 €*
- *Cession des terrains pour 2 071 700 € avec une plus-value de 404 950 €.*

L'ensemble des opérations ont été retraitées au travers des opérations ~~d'ordre entre sections~~ et ne sont, par leur caractère exceptionnel, pas pris en compte dans l'analyse financière. De plus, dans le cadre de l'étude des équilibres financiers de couverture de la dette ; cette dernière sera, pour 2024, impactée par le capital de dette remboursé (capital de dette courant et prêt relais).

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

La CAF brute (épargne brute) permet à la ville de rembourser en priorité la dette en capital puis de financer l'investissement.

Quant à la CAF nette (épargne nette), elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement de la dette en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement.

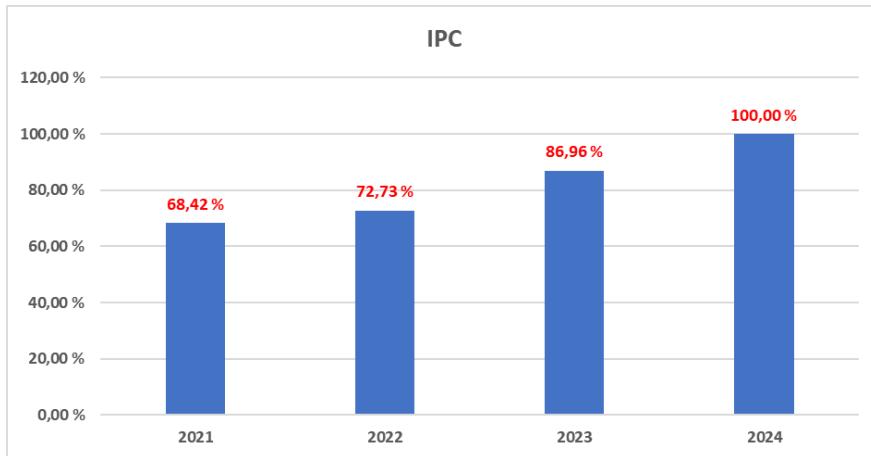
La priorité reste la capacité de la ville à garder un bon niveau d'auto-financement permettant de financer le plan pluriannuel d'investissement.

Conformément aux engagements pris, une vigilance a été portée sur l'épargne brute qui assure à la ville sa capacité de couvrir sa dette mais également de pourvoir à de nouveaux investissements.

En 2021, l'objectif était le maintien d'un taux d'épargne brute supérieur à 15% ; malgré un contexte de crise inflationniste, les efforts réalisés ont permis de garder un **taux d'épargne brute entre 11% et 13%**.

La Ville a souhaité, dans le cadre de sa trajectoire financière, conserver des épargnes qualitatives et entreprendre un travail novateur sur la qualité comptable. En effet, au-delà d'un aspect cosmétique, ces travaux et données contribuent à répondre à un enjeu majeur de négociation des différents financements, dont les emprunts.

Ainsi, l'indicateur de pilotage comptable (indicateur qui reflète la qualité comptable) de la ville attribué par la DRFIP a évolué de 2021 à 2024 comme suit :



Dans le prolongement de ces travaux, la Ville a souhaité renforcer sa collaboration institutionnelle en formalisant un partenariat avec la Direction régionale des finances publiques (DRFIP), le service de Gestion comptable ainsi que le Conseiller aux décideurs locaux.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la synthèse sur la qualité des comptes – évaluation menée par la DRFIP – dont les conclusions ont été présentées le 27 juin 2024 devant le conseil municipal. Ce choix stratégique vise à consolider la rigueur financière et la transparence de la gestion municipale, en s'appuyant sur les recommandations issues de cet examen déterminant.

La rétrospective des épargnes est la suivante :

EPARGNE 2019 - 2025

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits des services et du domaine	430 445 €	284 864 €	393 568 €	290 618 €	702 343 €	616 818 €	550 000 €
Impôts et taxes	232 779 €	242 436 €	241 763 €	178 147 €	235 402 €	234 395 €	231 992 €
Fiscalité locale	3 678 175 €	3 595 149 €	3 612 403 €	3 972 854 €	4 297 113 €	4 376 269 €	4 555 627 €
Dotations et participations	917 803 €	1 087 171 €	1 214 908 €	1 372 246 €	1 472 771 €	1 423 432 €	1 465 292 €
Autres produits de gestion courante	37 348 €	6 006 €	6 853 €	691 €	26 441 €	260 686 €	51 015 €
Atténuations de charges	149 624 €	129 238 €	198 586 €	75 472 €	162 763 €	123 498 €	20 000 €
Total RRF hors cessions	5 446 173 €	5 344 864 €	5 668 080 €	5 890 029 €	6 896 833 €	7 035 098 €	6 873 926 €

Charges à caractère général	1 156 309 €	1 088 372 €	1 208 851 €	1 260 926 €	1 864 200 €	1 710 615 €	1 719 000 €
Charges de personnels	2 653 460 €	2 737 811 €	2 850 920 €	3 242 581 €	3 569 780 €	3 820 912 €	3 750 000 €
Autres charges de gestion courante	525 811 €	499 455 €	483 238 €	424 061 €	483 900 €	416 504 €	385 160 €
Atténuations de produits	95 124 €	105 250 €	76 588 €	63 413 €	69 172 €	61 014 €	64 531 €
Total DRF hors charges financières	4 430 705 €	4 430 887 €	4 619 597 €	4 990 982 €	5 987 051 €	6 009 045 €	5 918 691 €
RH/dépenses de fonctionnement	59,89 %	61,79 %	61,71 %	64,97 %	59,63 %	63,59 %	63,36 %

Epargne de gestion (hors cession)	1 037 330 €	936 117 €	1 064 293 €	943 680 €	911 480 €	1 007 004 €	970 359 €
Charges financières 66111	131 230 €	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 514 €	112 670 €	93 600 €
Epargne brute	906 100 €	809 229 €	955 562 €	860 847 €	813 966 €	894 334 €	876 759 €
taux d'épargne brute	16,6%	15,1%	16,9%	14,6%	11,8%	12,7%	12,8%
remboursement capital de la dette	802 087 €	506 245 €	518 589 €	560 643 €	629 994 €	2 365 487 €	650 747 €
Epargne nette	104 013 €	302 984 €	436 973 €	300 204 €	183 972 €	-1 471 153 €	226 012 €

Le tableau suivant présente les épargnes 2024 retraitées de l'Impact du seul prêt relai pour faciliter la comparaison sur la rétrospective.

EPARGNE 2019 - 2025

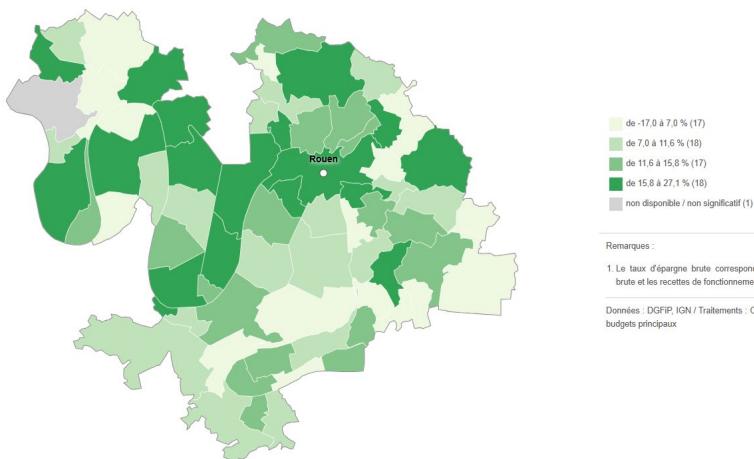
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits des services et du domaine	430 445 €	284 864 €	393 568 €	290 618 €	702 343 €	616 818 €	550 000 €
Impôts et taxes	232 779 €	242 436 €	241 763 €	178 147 €	235 402 €	234 395 €	231 992 €
Fiscalité locale	3 678 175 €	3 595 149 €	3 612 403 €	3 972 854 €	4 297 113 €	4 376 269 €	4 555 627 €
Dotations et participations	917 803 €	1 087 171 €	1 214 908 €	1 372 246 €	1 472 771 €	1 423 432 €	1 465 292 €
Autres produits de gestion courante	37 348 €	6 006 €	6 853 €	691 €	26 441 €	260 686 €	51 015 €
Atténuations de charges	149 624 €	129 238 €	198 586 €	75 472 €	162 763 €	123 498 €	20 000 €
Total RRF hors cessions	5 446 173 €	5 344 864 €	5 668 080 €	5 890 029 €	6 896 833 €	7 035 098 €	6 873 926 €

Charges à caractère général	1 156 309 €	1 088 372 €	1 208 851 €	1 260 926 €	1 864 200 €	1 710 615 €	1 719 000 €
Charges de personnels	2 653 460 €	2 737 811 €	2 850 920 €	3 242 581 €	3 569 780 €	3 820 912 €	3 750 000 €
Autres charges de gestion courante	525 811 €	499 455 €	483 238 €	424 061 €	483 900 €	416 504 €	385 160 €
Atténuations de produits	95 124 €	105 250 €	76 588 €	63 413 €	69 172 €	61 014 €	64 531 €
Total DRF hors charges financières	4 430 705 €	4 430 887 €	4 619 597 €	4 990 982 €	5 987 051 €	6 009 045 €	5 918 691 €
<i>RH/dépenses de fonctionnement</i>	59,89 %	61,79 %	61,71 %	64,97 %	59,63 %	63,59 %	63,36 %

Epargne de gestion (hors cession)	1 037 330 €	936 117 €	1 064 293 €	943 680 €	911 480 €	1 007 004 €	970 359 €
Charges financières 66111	131 230 €	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 514 €	112 670 €	93 600 €
Epargne brute	906 100 €	809 229 €	955 562 €	860 847 €	813 966 €	894 334 €	876 759 €
taux d'épargne brute	16,6%	15,1%	16,9%	14,6%	11,8%	12,7%	12,8%
remboursement capital de la dette	802 087 €	506 245 €	518 589 €	560 643 €	629 994 €	678 213 €	650 747 €
Epargne nette	104 013 €	302 984 €	436 973 €	300 204 €	183 972 €	216 121 €	226 012 €

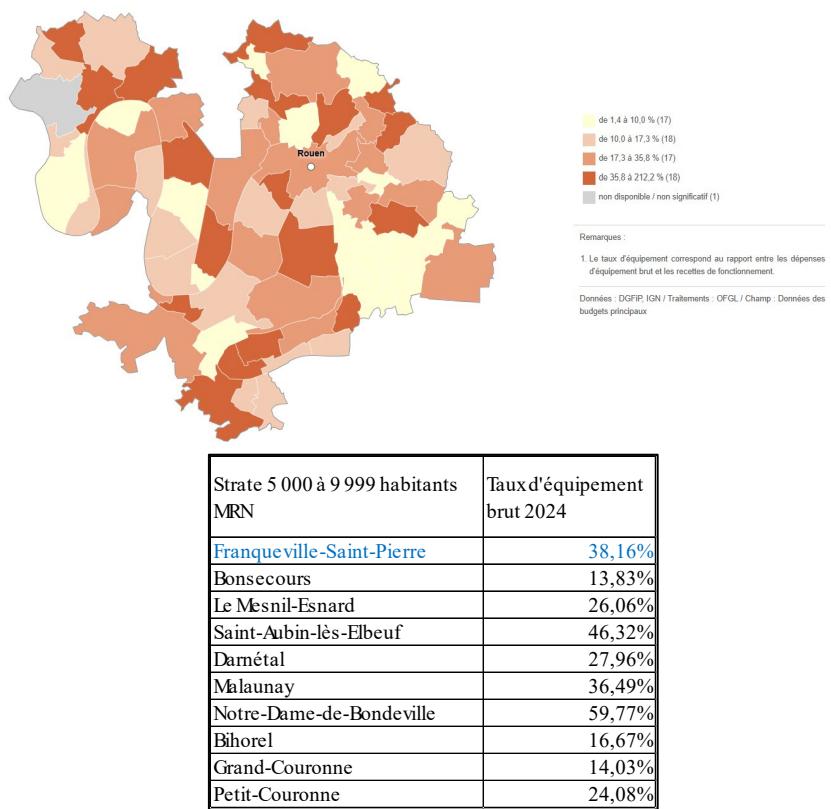
Communes - Taux d'épargne brute en 2024 (en %)

Métropole Rouen Normandie



Strate 5 000 à 9 999 habitants MRN	Taux Epargne Brute 2024
Franqueville-Saint-Pierre	12,8%
Bonsecours	17,16%
Le Mesnil-Esnard	11,84%
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	15,37%
Darnétal	1,54%
Malaunay	11,99%
Notre-Dame-de-Bondeville	9,88%
Bihorel	15,24%
Grand-Couronne	11,90%
Petit-Couronne	8,76%

Département de la Seine-Maritime – MRN – Communes de strate 5000 à 9999 habitants sur données consolidées de 2024 – Observatoire des données publiques.

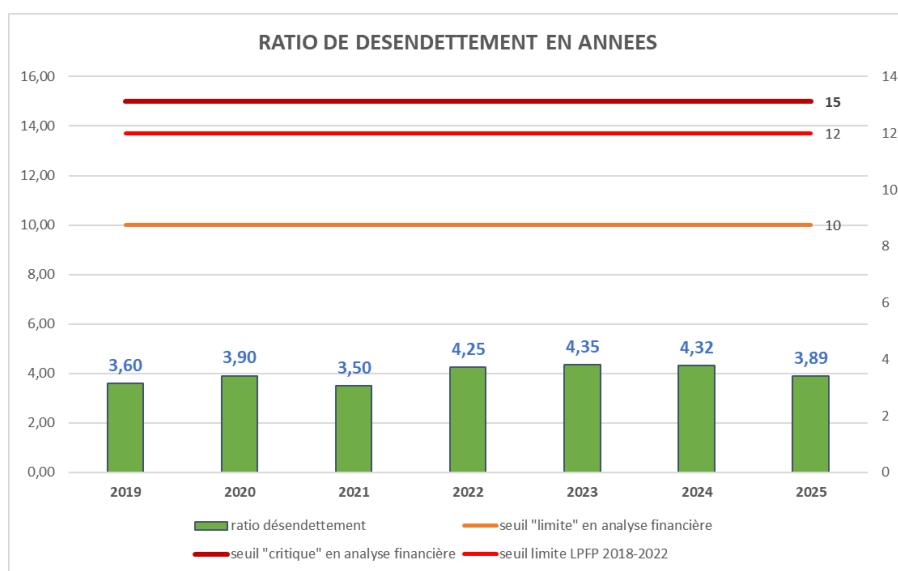


LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule en divisant l'encours de la dette par le montant de l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement).

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales et permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

On considère sur une durée moyenne d'emprunt de 15 ans que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.



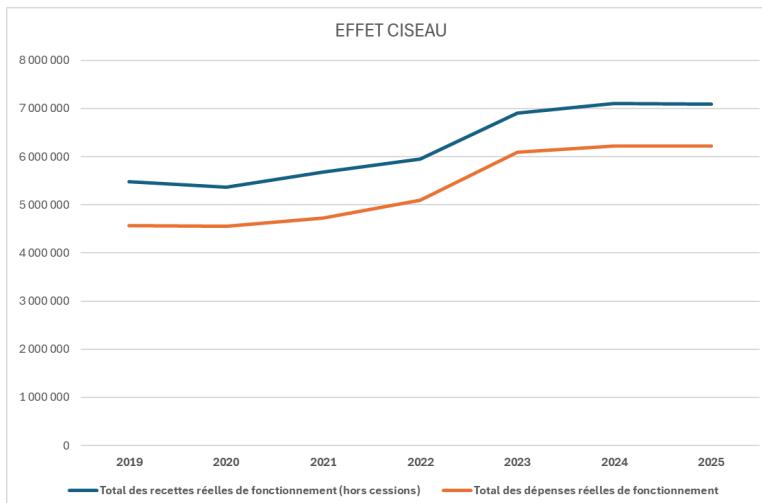
Entre 2020 et 2025, la capacité de désendettement est restée inférieure à 5 années.

F. LES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section de Fonctionnement est projetée sur 2025 à -0.20% (-13k€) de recettes et + 0.06% de dépenses (+3k€).

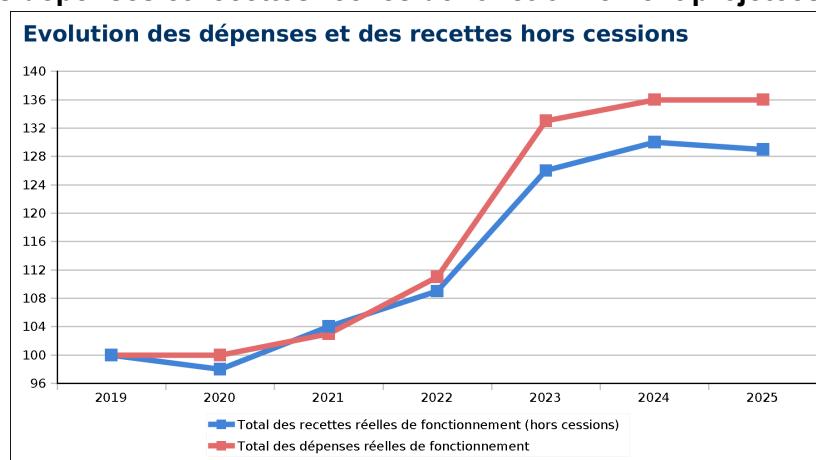
Pour plus de lisibilité, les données sont retraitées des impacts du prêt relai souscrit en 2024 ainsi que de la recette de cession associée.

Il convient de préciser que les données présentées pour l'année 2025 découlent du compte financier unique provisoire.



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la faible dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles ne sont pas comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses, ainsi mis en évidence, nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement projetées en base 100 :



L'évolution des recettes est par nature beaucoup moins dynamique, ce qui explique ce creusement ; de plus, un décrochement intervient dès 2019, induit par la baisse de fiscalité (- 4 points votée en 2018) couplé dès 2021-2022 à la crise sanitaire et inflationniste. L'augmentation de la fiscalité intervenue en 2022 ne résorbe que partiellement la tendance.

Pour mémoire, les exercices 2022 et 2023 ont été marqués par l'impossibilité de procéder aux rattachements de charges et de produits sur 2022 au fait de changement d'outil de gestion financière. De fait, les exercices 2022 et 2023 connaissent un déport des charges et produits pour partie.

Lors de l'affectation du résultat 2022 afin de compenser l'impact des charges 2022 (y compris le poids des coûts liés à l'électricité subit sur 2023), le Conseil Municipal avait porté à 200 K€ l'excédent de fonctionnement reporté.



RETROSPECTIVE

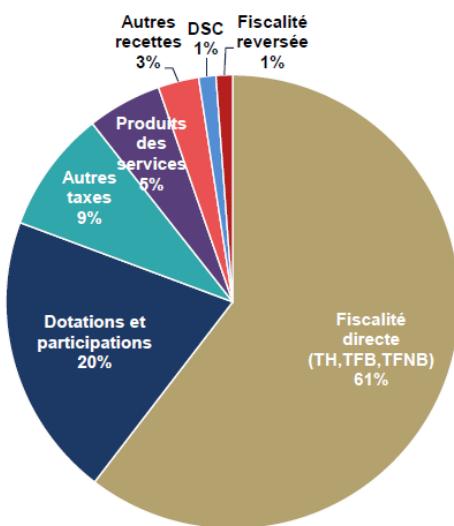
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
013	Autres recettes	149 624 €	129 238 €	198 586 €	75 472 €	162 763 €	123 498 €	20 000 €
70	Produits des services	430 445 €	284 864 €	393 568 €	390 618 €	602 343 €	616 818 €	550 000 €
73	Impôts et taxes sauf fiscalité	232 779 €	242 436 €	241 763 €	178 147 €	235 402 €	234 395 €	231 992 €
731	Fiscalité locale	3 678 175 €	3 595 149 €	3 612 403 €	3 972 854 €	4 297 113 €	4 376 269 €	4 555 627 €
74	Dotations et participations	917 802 €	1 087 171 €	1 214 908 €	1 456 246 €	1 388 770 €	1 423 432 €	1 465 292 €
75	Autres produits de gestion courante	37 348 €	6 006 €	6 853 €	691 €	26 441 €	260 686 €	51 015 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €	- €	9 629 €	7 144 €	5 043 €
77	Produits exceptionnels	34 136 €	20 599 €	19 210 €	61 112 €	180 €	- €	763 €
78	Reprise sur provisions					958 €	67 841 €	216 673 €
	Total RRF hors cessions hors prod except	5 480 309 €	5 365 463 €	5 687 290 €	6 135 140 €	6 723 600 €	7 110 083 €	7 096 405 €
	<i>Evol N-1</i>	-5,52 %	-2,10 %	6,00 %	7,87 %	9,59 %	5,75 %	-0,19 %
775 Produits des cessions d'immobilisations								
	Total Recettes fonctionnement	5 480 309 €	5 365 463 €	5 687 290 €	6 145 140 €	7 241 050 €	8 836 643 €	7 096 405 €
	<i>Evolution de CA/CA</i>	-13,36 %	-2,10 %	6,00 %	8,05 %	17,83 %	22,04 %	-19,69 %
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
011	Chg à caractère général	1 156 309 €	1 088 372 €	1 208 851 €	1 470 926 €	1 654 200 €	1 710 639 €	1 719 000 €
012	Chg de personnel	2 653 460 €	2 737 811 €	2 850 920 €	3 242 581 €	3 569 780 €	3 820 911 €	3 750 000 €
014	Atténuation de produits	95 124 €	105 250 €	76 588 €	73 413 €	59 172 €	61 014 €	64 531 €
65	Autres charges de gestion courante	525 811 €	499 455 €	483 238 €	454 061 €	453 900 €	416 575 €	385 160 €
66	Chg financières - ICNE	- 3 505 €	- 2 073 €	- 2 678 €	- 705 €	- 2 446 €	290 €	- 3 644 €
	Chg financières - 6615			532 €	1 254 €	8 311 €	9 969 €	1 000 €
68	Provision	- €	- €	- €	15 786 €	2 462 €	82 825 €	209 000 €
67	Charges exceptionnelles	15 779 €	- €	4 824 €	1 399 €	742 €	1 149 €	1 000 €
	Total DRF hors charges financières	4 442 978 €	4 429 347 €	4 622 997 €	5 257 462 €	5 746 120 €	6 103 372 €	6 126 047 €
	<i>Evolution de CA/CA</i>	4,61 %	-0,31 %	4,37 %	13,72 %	9,29 %	6,22 %	0,37 %
	<i>% poids charges fin sur DRF</i>	2,95 %	2,86 %	2,35 %	1,58 %	1,70 %	1,85 %	1,53 %
							2024	2025*
66	Charges financières - intérêts	131 230 €	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 514 €	112 670 €	93 600 €
	Total Dépenses fonctionnement	4 574 208 €	4 556 235 €	4 731 729 €	5 340 295 €	5 843 634 €	6 216 042 €	6 219 648 €
	<i>RH/dépenses de fonctionnement</i>	58,01 %	60,09 %	60,25 %	60,72 %	61,09 %	61,47 %	60,29 %
	<i>Evolution RH de CA/CA</i>	3,33 %	3,18 %	4,13 %	13,74 %	10,09 %	7,03 %	-1,86 %
	<i>Evolution 011 de CA/CA</i>	3,90 %	-5,88 %	11,07 %	21,68 %	12,46 %	3,41 %	0,49 %
	<i>Evolution de CA/CA</i>	4,37 %	-0,39 %	3,85 %	12,86 %	9,43 %	6,37 %	0,06 %

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

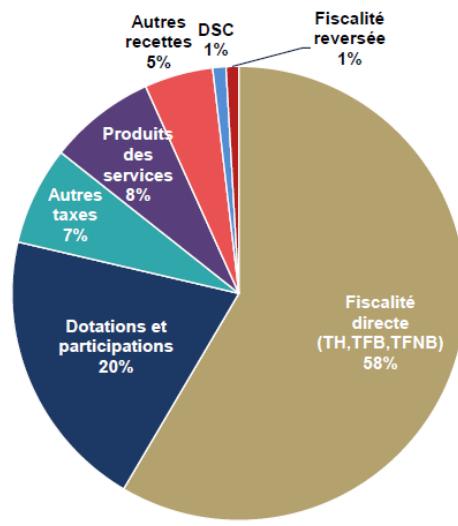
Les recettes de fonctionnement hors cession marquent une évolution de -0.20% en 2025 ; recettes retraitées sur 2024 avec l'exclusion de l'impact des produits de cessions d'immobilisations.

Structure des RRF (recettes réelles de fonctionnement) 2020/2025 – hors cessions et recettes exceptionnelles (recettes de gestion des services) :

Structure des RRF en 2020 = 5,4 M€



Structure des RRF en 2025 = 6,8 M€



Vue d'ensemble :



RETROSPECTIVE							
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
013	Autres recettes	149 624 €	129 238 €	198 586 €	75 472 €	162 763 €	123 498 €
70	Produits des services	430 445 €	284 864 €	393 568 €	290 618 €	702 343 €	616 818 €
73	Impôts et taxes sauf fiscalité	232 779 €	242 436 €	241 763 €	178 147 €	235 402 €	234 395 €
731	Fiscalité locale	3 678 175 €	3 595 149 €	3 612 403 €	3 972 854 €	4 297 113 €	4 376 269 €
74	Dotations et participations	917 802 €	1 087 171 €	1 214 908 €	1 372 246 €	1 472 770 €	1 423 432 €
75	Autres produits de gestion courante	37 348 €	6 006 €	6 853 €	691 €	26 441 €	260 686 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €	- €	9 629 €	7 144 €
77	Produits exceptionnels	34 136 €	20 599 €	19 210 €	61 112 €	180 €	- €
78	Reprise sur provisions					958 €	67 841 €
		Total RRF hors cessions	5 480 309 €	5 365 463 €	5 687 290 €	5 951 140 €	6 907 599 €
		Evol N-1	-5,52 %	-2,10 %	6,00 %	4,64 %	16,07 %
							2,93 %
							-0,19 %
775 Produits des cessions d'immobilisations							
		Total Recettes fonctionnement	5 480 309 €	5 365 463 €	5 687 290 €	5 961 140 €	7 425 049 €
		Evolution de CA/CA	-13,36 %	-2,10 %	6,00 %	4,82 %	24,56 %
							19,01 %
							-19,69 %

Vue détaillée :

	Rétrospective								Evo 2025/2024%	Evo 2025/2020%
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*			
Atténuation de charges (chap 013)	149 624 €	129 238 €	198 586 €	75 472 €	162 763 €	123 498 €	20 000 €	-83,81 %	-85 %	
Prod. services, domaine, ventes diverses (chap 70)	430 445 €	284 864 €	393 568 €	290 618 €	702 343 €	616 818 €	550 000 €	-10,83 %	93 %	
Dotation de solidarité communautaire (art 73212)	65 479 €	65 479 €	65 651 €	114 593 €	65 651 €	65 651 €	65 651 €	0,00 %	0 %	
FNGIR (art 73221)	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	0,00 %	0 %	
FPIC (art 732221)	103 746 €	113 403 €	112 558 €	- €	106 197 €	105 190 €	102 787 €	-2,28 %	-9 %	
Impôts et taxes (sauf 731)	232 779 €	242 436 €	241 763 €	178 147 €	235 402 €	234 395 €	231 992 €	-1,03 %	-4 %	
Impôts directs locaux (art 73111)	3 237 641 €	3 241 590 €	3 103 355 €	3 534 171 €	3 773 003 €	3 982 489 €	4 084 203 €	2,55 %	26 %	
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation (art 73123)	296 434 €	202 656 €	340 707 €	302 603 €	255 225 €	200 370 €	284 848 €	42,16 %	41 %	
Taxe sur la consommation finale d'électricité (art 73141)	95 495 €	117 472 €	118 886 €	134 621 €	173 753 €	135 260 €	133 576 €	-1,25 %	14 %	
Droits de Place (art 73154)	1 661 €	1 141 €	1 783 €	1 458 €	6 053 €	8 208 €	8 000 €	-2,53 %	601 %	
Taxe locale sur la publicité extérieure (art 73174)	46 944 €	32 291 €	47 672 €	- €	89 080 €	49 943 €	45 000 €	-9,90 %	39 %	
Autres taxes (Autres articles chap 73)	- €	- €	- €	- €	- €	0 €	- €	-100,00 %		
Fiscalité locale (731)	3 678 175 €	3 595 149 €	3 612 403 €	3 972 854 €	4 297 113 €	4 376 269 €	4 555 627 €	4,10 %	27 %	
Dotation forfaitaire des communes (art 74111)	392 515 €	372 746 €	353 896 €	306 789 €	331 145 €	325 105 €	311 417 €	-4,21 %	-16 %	
Dotation de solidarité rurale (art 741121)	83 142 €	82 395 €	80 062 €	82 968 €	98 102 €	111 492 €	120 061 €	7,69 %	46 %	
Dotation nationale de péréquation - DNP (art 741127)	14 609 €	13 148 €	11 833 €	10 650 €	9 585 €	11 502 €	13 802 €	20,00 %	5 %	
FCTVA (art 744)	624 €	6 521 €	8 613 €	2 170 €	4 651 €	4 919 €	3 392 €	-31,04 %	-48 %	
Autres participations (art 747)	275 587 €	325 290 €	298 503 €	356 195 €	624 196 €	524 686 €	591 461 €	12,73 %	82 %	
Compensations TFB Locaux industriels	- €	- €	261 664 €	270 695 €	292 627 €	303 168 €	308 240 €	1,67 %		
Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels)	121 082 €	258 565 €	171 832 €	321 398 €	83 959 €	116 037 €	89 956 €	-22,48 %	-65 %	
D.C.R.T.P (art 748312)	30 244 €	28 506 €	28 506 €	21 381 €	28 506 €	26 360 €	- €	-100,00 %	-100 %	
Autres dotations (autres articles chap 74)	- €	0 €	- €	- €	0 €	- €	163 €	26 963 €	16441,72 %	
Dotations (74)	917 803 €	1 087 171 €	1 214 908 €	1 372 246 €	1 472 771 €	1 423 432 €	1 465 292 €	2,94 %	35 %	
Autres recettes d'exploitations (chap 75)	37 348 €	6 006 €	6 853 €	691 €	26 441 €	260 857 €	51 015 €	-80,44 %	749 %	
Total des recettes de gestion des services	5 446 173 €	5 344 864 €	5 668 080 €	5 890 029 €	6 896 833 €	7 035 269 €	6 873 926 €	-2,29 %	29 %	
Produits financiers (chap 76)	- €	- €	- €	- €	9 629 €	7 144 €	5 043 €	-29,41 %		
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	- €	- €	- €	10 000 €	517 450 €	1 726 560 €	- €	-100,00 %		
Produits spécifiques (chap 77 hors 775)	34 136 €	20 599 €	19 210 €	61 112 €	180 €	- €	763 €		-96 %	
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	- €	- €	- €	- €	958 €	67 963 €	216 673 €	218,81 %		
Produits induits des investissements	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			
Total des recettes réelles de fonctionnement	5 480 309 €	5 365 464 €	5 687 290 €	5 961 141 €	7 425 050 €	8 836 936 €	7 096 405 €	-19,70 %	32 %	

Evolution des principales dotations et participations (Chapitre 74)

• LA DGF (DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT)

LA DGF connaît depuis 2014 un écrêtement constant qui se cumule en 2025 à -354 k€.

Les années 2023 et 2024 se distinguent par la stabilité exceptionnelle de la dotation globale de fonctionnement (DGF), maintenue à un niveau quasi constant. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des dispositifs gouvernementaux de soutien aux collectivités territoriales, déployés pour atténuer les effets d'une inflation déterminante.

Toutefois, cette période marque également le retour progressif d'un mécanisme d'écrêtement, caractérisé par un rééquilibrage entre la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité rurale, notamment pour les communes urbaines.



Evolution DGF

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025/2024
Dotation forfaitaire	392 515 €	372 746 €	353 896 €	306 789 €	331 145 €	325 105 €	311 417 €	-4,21 % - 13 688 €
Dotation solidarité rurale	83 142 €	82 395 €	80 062 €	82 968 €	98 102 €	111 492 €	120 061 €	7,69 % 8 569 €
Dotation nationale de péréquation	14 609 €	13 148 €	11 833 €	10 650 €	9 585 €	11 502 €	13 802 €	20,00 % 2 300 €
Total DGF	490 266 €	468 289 €	445 791 €	400 407 €	438 832 €	448 099 €	445 280 €	-0,63 % - 2 819 €
-	- 24 186 €	- 21 977 €	- 22 498 €	- 45 384 €	- 38 425 €	- 9 267 €	- 2 819 €	
-	- 331 863 €	- 354 361 €	- 399 745 €	- 361 320 €	- 352 053 €	- 354 872 €		

- **LES COMPENSATIONS ET LES PARTICIPATIONS (VERSEMENTS SUBVENTIONS CAF, DEPARTEMENT, METROPOLE...)**

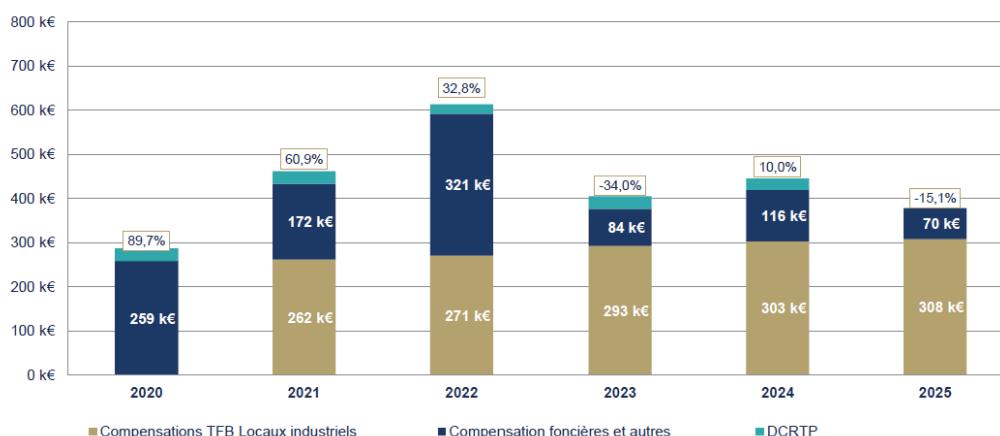
Les dotations prévues pour l'exercice 2025 s'élèvent à **1,465 million d'euros**, marquant une progression de **+2,94 %** par rapport à l'année précédente.

Parmi ce montant, **40 % (soit 590 000 €)** sont alloués au secteur **Éducation, Enfance et Jeunesse**, avec une répartition ciblée :

- **362 000 €** pour la structure **Multi-Accueil Les 3 Pommes** ;
- **228 000 €** pour les activités **périscolaires, extrascolaires et de ramassage scolaire**.

En dehors de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, les autres compensations, notamment celles liées à la **baisse des impôts de production** (compensation de la fiscalité sur les locaux industriels), enregistrent une **diminution moyenne de 15 %** en 2025.

Évolution des compensations fiscales



Les compensations fiscales ne sont plus écrêtées par l'Etat depuis 2019.

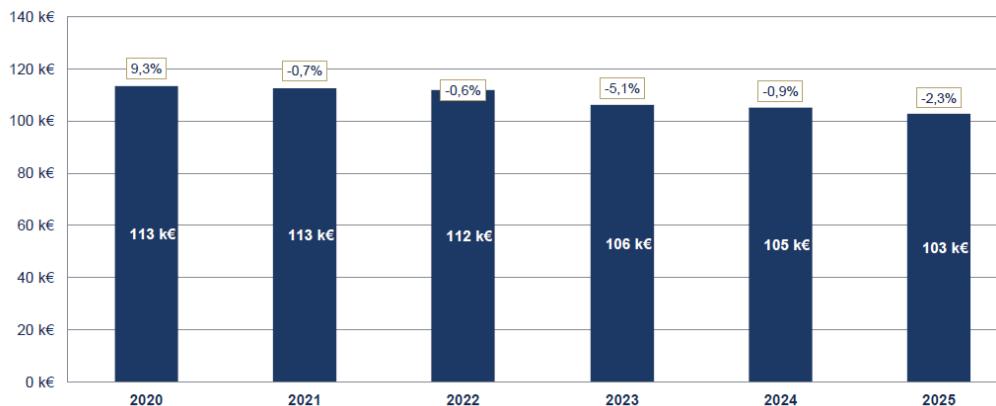
Elles comprennent, depuis 2021, les compensations liées à la réduction de 50% des bases de taxe foncière des locaux industriels.

Evolution des contributions directes et de la fiscalité transférée (Chapitres 73 et 731)

La fiscalité locale connaît une évolution de :

-1.03% en 2025 Impôts et taxes (chap 73) actant une diminution du FPIC (revertement par la Métropole Rouen Normandie) ;

Évolution et répartition du FPIC

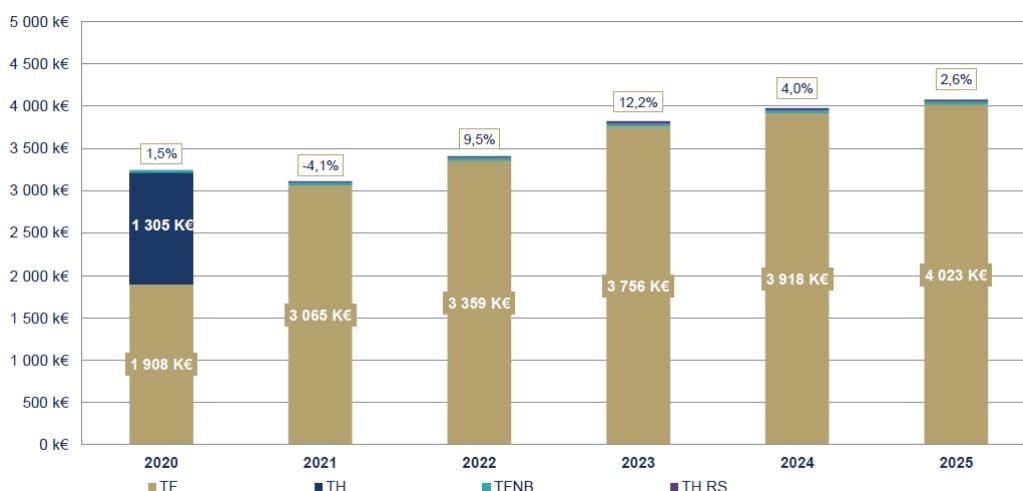


Pour rappel, **sont bénéficiaires du FPIC** 60% des ensembles intercommunaux de métropole classés selon un indice synthétique composé à 60% du revenu par habitant, à 20% du potentiel financier agrégé et à 20% de l'effort fiscal.

Au sein de l'ensemble intercommunal, l'EPCI perçoit une part du revertement au prorata du CIF (coefficient d'intégration fiscal), puis les communes se répartissent le reste de l'attribution (régime de droit commun).

+ 4.10% en 2025 Fiscalité locale (chap 731) actant une augmentation de 2.55% (+101 k€) des impôts directs locaux mais surtout un rebond de +42% des droits de mutations (soit +84 k€).

Évolution du produit des contributions directes



Le produit de la fiscalité directe progresse +26% entre 2020 et 2025.

- **Les atténuations de charge**

Les remboursements au titre de l'assurance statutaire de la collectivité constituent un poste d'atténuation des charges particulièrement variable dans ses prévisions. En 2025, ce poste accuse une diminution significative, de l'ordre de 83 %.

Cette évolution s'explique principalement par deux facteurs :

- *les remboursements des indemnités journalières (IJ) versées par la CPAM, d'une part,*
- *les remboursements issus de notre contrat d'assurance statutaire souscrit auprès de REYLENS-SOFAXIS, d'autre part.*

À noter que, lors de la souscription de ce contrat, le Conseil municipal avait délibérément exclu les garanties relatives à la maladie ordinaire et à la maternité, en raison de l'impact de ces risques sur le montant des primes.

Par ailleurs, l'année 2025 reflète le règlement de dossiers de longue maladie engagés entre 2024 et 2025. Ces situations, examinées en comité médical et en comité médical de recours, ont conduit au placement en retraite pour invalidité de plusieurs agents. Elles génèrent, et continueront de générer, des droits à l'allocation de retour à l'emploi (ARE) ; allocation versée par France service et remboursée par la Ville.

- **Les produits de services**

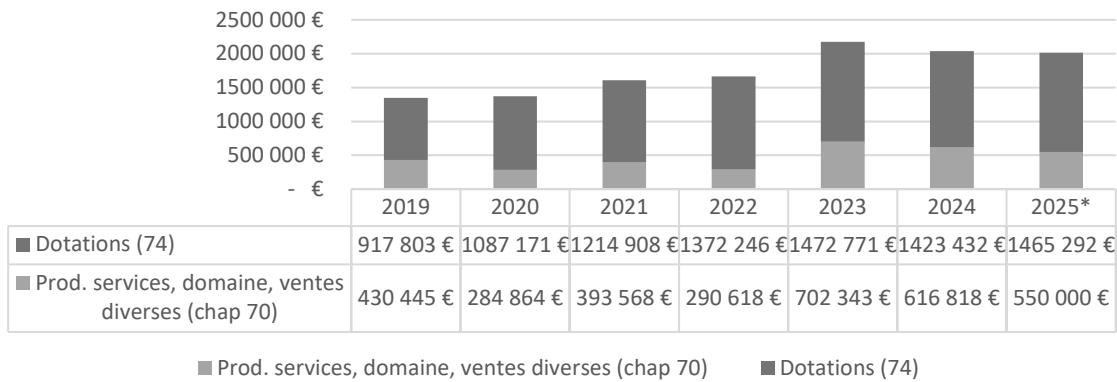
Les produits de services (restauration scolaire, crèche, périsco et extrascolaire, transport scolaire, spectacles...) connaissent une baisse 2025 de – 10.83% soit (-66 k€).

La diminution 2025 (-66 k€) intègre les produits non perçus avec la fermeture des accueils loisirs et camps du mois d'août 2025 (*fermeture rendue nécessaire par les travaux menés avec le démantèlement de la Galaxie des Loisirs ; bâtiment sinistré rendu dangereux et impropre à son utilisation*) et d'une diminution des produits issus des spectacles liés entre autres par la mise en place d'une tarification sociale.

Sur plus de 550k€ de produits projetés en 2025, les produits relevant de la régie Education Enfance Jeunesse représentent 530 k€ soit + 96% ; quant à la régie principale (cimetière, spectacles et locations de salles) les produits représentent 20 k€.

Sur l'ensemble des produits perçus, la restauration représente en projection + 200k€ (36% des produits).

Recettes impactées par la reprise de la compétence périscolaire et extrascolaire

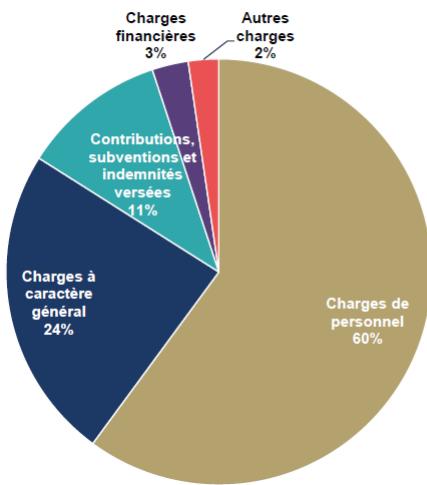


2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

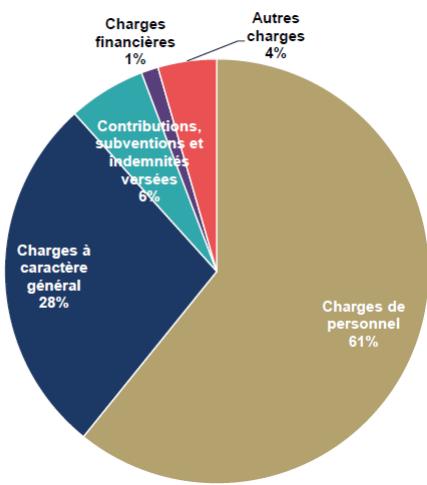
Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont envisagées à 0.06% en 2025.

Structure des DRF 2020/2025 :

Structure des DRF en 2020 = 4,5 M€



Structure des DRF en 2025 = 6,2 M€



En structure, les charges de personnel restent stables (+1 point) ; cependant, le poids de l'ensemble des charges sur les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) atteint 1.53% contre 2.02% en 2020.

Vue d'ensemble :



RETROSPECTIVE

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
011	Chg à caractère général	1 156 309 €	1 088 372 €	1 208 851 €	1 260 926 €	1 864 200 €	1 710 639 €	1 719 000 €
012	Chg de personnel	2 653 460 €	2 737 811 €	2 850 920 €	3 242 581 €	3 569 780 €	3 820 911 €	3 750 000 €
014	Atténuation de produits	95 124 €	105 250 €	76 588 €	63 413 €	69 172 €	61 014 €	64 531 €
65	Autres charges de gestion courante	525 811 €	499 455 €	483 238 €	424 061 €	483 900 €	416 575 €	385 160 €
66	Chg financières - ICNE	- 3 505 €	- 2 073 €	- 2 678 €	- 705 €	2 446 €	290 €	3 644 €
	Chg financières - 6615		532 €	1 254 €		8 311 €	9 969 €	1 000 €
68	Provision	- €	- €	- €	15 786 €	2 462 €	82 825 €	209 000 €
67	Charges exceptionnelles	15 779 €	- €	4 824 €	1 399 €	742 €	1 149 €	1 000 €
	Total DRF hors charges financières	4 442 978 €	4 429 347 €	4 622 997 €	5 007 462 €	5 996 121 €	6 103 372 €	6 126 047 €
	Evolution de CA/CA	4,61 %	-0,31 %	4,37 %	8,32 %	19,74 %	1,79 %	0,37 %
	% poids charges fin sur DRF	2,95 %	2,86 %	2,35 %	1,65 %	1,63 %	1,85 %	1,53 %

						2024	2025*
66	Charges financières - intérêts	131 230 €	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 514 €	112 670 €
	Total Dépenses fonctionnement	4 574 208 €	4 556 235 €	4 731 729 €	5 090 295 €	6 093 635 €	6 216 042 €
	RH/dépenses de fonctionnement	58,01 %	60,09 %	60,25 %	63,70 %	58,58 %	61,47 %
	Evolution RH de CA/CA	3,33 %	3,18 %	4,13 %	13,74 %	10,09 %	7,03 %
	Evolution 011 de CA/CA	3,90 %	-5,88 %	11,07 %	4,31 %	47,84 %	-8,24 %
	Evolution de CA/CA	4,37 %	-0,39 %	3,85 %	7,58 %	19,71 %	2,01 %

Pour mémoire, impact de l'absence de rattachements de charges en 2022 sur l'exécution 2023.

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
011	Chg à caractère général	1 156 309 €	1 088 372 €	1 208 851 €	1 470 926 €	1 654 200 €	1 710 639 €	1 719 000 €
012	Chg de personnel	2 653 460 €	2 737 811 €	2 850 920 €	3 242 581 €	3 569 780 €	3 820 911 €	3 750 000 €
014	Atténuation de produits	95 124 €	105 250 €	76 588 €	73 413 €	59 172 €	61 014 €	64 531 €
65	Autres charges de gestion courante	525 811 €	499 455 €	483 238 €	454 061 €	453 900 €	416 575 €	385 160 €

Vue détaillée :

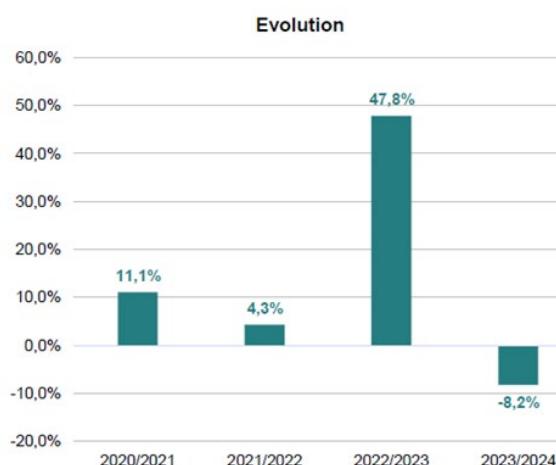
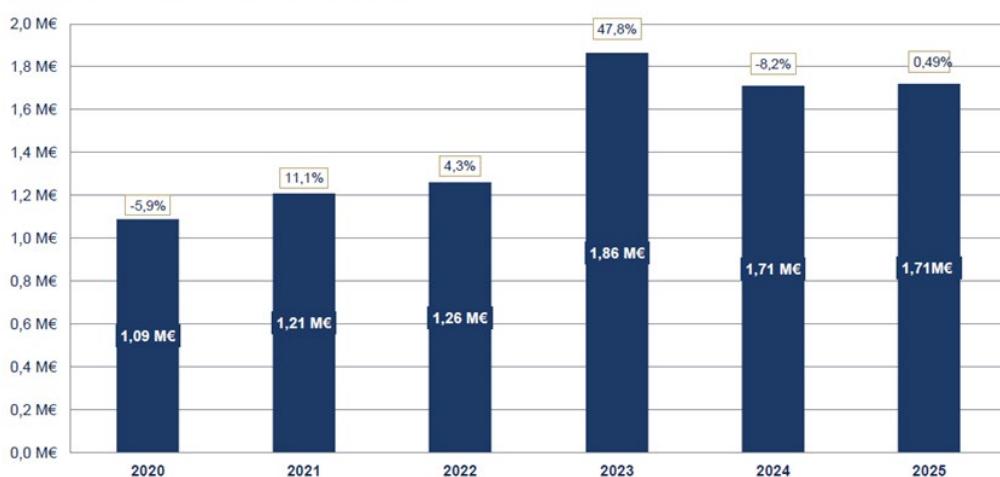
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	Rétrospective		Evol 2025/2024%	Evol 2025/2020%
								2025/2024%	2025/2020%		
Charges à caractère général (chap 011)	1 156 309 €	1 088 372 €	1 208 851 €	1 260 926 €	1 864 200 €	1 710 639 €	1 719 000 €	0,49 %	58 %		
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 653 460 €	2 737 811 €	2 850 920 €	3 242 581 €	3 569 780 €	3 820 911 €	3 750 000 €	-1,86 %	37 %		
Prélèvements au titre de la loi SRU (art 739116)	- €	- €	- €	- €	- €	10 646 €	14 163 €	33,04 %			
Attribution de compensation (art 739211)	50 368 €	50 368 €	50 368 €	41 973 €	50 368 €	50 368 €	50 368 €	0,00 %	0 %		
FNGIR (art 739221)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €				
FPIC (art 7392221)	7 910 €	5 463 €	2 436 €	1 372 €	- €	- €	- €				
Autres reversements (autres art 739)	36 846 €	49 419 €	23 784 €	20 068 €	18 804 €	0 €	- €				
Atténuation de produit (chap 014)	95 124 €	105 250 €	76 588 €	63 413 €	69 172 €	61 014 €	64 531 €	5,76 %	-39 %		
Contributions obligatoires (art 655 hors 65561)	53 701 €	38 467 €	39 403 €	17 633 €	71 591 €	4 708 €	8 000 €	69,94 %	-79 %		
Associations	- €	316 219 €	307 029 €	282 100 €	207 938 €	213 333 €	177 260 €	-16,91 %	-44 %		
CCAS	- €	33 900 €	36 500 €	29 500 €	23 500 €	20 000 €	31 900 €	59,50 %	-6 %		
Autres	357 759 €	0 €	0 €	- € -	0 €	- €	- €		-100 %		
Subventions versées (art 657 hors 6573641)	357 759 €	350 119 €	343 529 €	311 600 €	231 438 €	233 333 €	209 160 €	-10,36 %	-40 %		
Subvention d'équilibre des budgets annexes (art 6573641)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €				
Autres charges de gestion courante (chap 65 hors 655 et 657)	114 351 €	110 869 €	100 306 €	94 828 €	180 871 €	178 534 €	168 000 €	-5,90 %	52 %		
Autres charges de gestion courante (chap 65)	525 811 €	499 455 €	483 238 €	424 061 €	483 900 €	416 575 €	385 160 €	-7,54 %	-23 %		
Total des dépenses de gestion courante	4 430 705 €	4 430 887 €	4 619 597 €	4 990 982 €	5 987 051 €	6 009 139 €	5 918 691 €	-1,51 %	34 %		
Intérêts de la dette (art 66111)	131 230 €	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 514 €	112 670 €	93 600 €	-16,93 %	-26 %		
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 3 505 € -	2 073 € -	2 678 € -	705 € -	2 446 €	290 € -	3 644 €		76 %		
Autres charges financières (autres art chap 66)	- €	532 €	1 254 €	0 €	8 311 €	9 969 €	1 000 €	-89,97 %	88 %		
Charges spécifiques (art 67)	15 779 €	- €	4 824 €	1 399 €	742 €	1 149 €	1 000 €	-12,96 %			
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	- €	- €	- €	15 786 €	2 462 €	82 825 €	209 000 €	152,34 %			
Dépenses diverses	- 0 €	- €	- €	- € -	0 € -	0 €	- €	-100,00 %			
Charges induites des investissements	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €				
Sous-total charges d'exploitation	143 504 €	125 347 €	112 131 €	99 313 €	106 584 €	206 904 €	300 955 €	45,46 %	140 %		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 574 209 €	4 556 235 €	4 731 729 €	5 090 294 €	6 093 635 €	6 216 043 €	6 219 646 €	0,06 %	37 %		

Evolution des charges à caractère général (Chapitre 011)

Les dépenses d'achat de biens et de services des collectivités, depuis 2022, augmentent à un rythme plus soutenu que l'indice des prix à la consommation. En effet, elles ont progressé de 9 % en 2022 pour une inflation de 5,2 %, de 9,5 % en 2023 pour une inflation de 4,9 % et de 6,3 % en 2024 pour une inflation de 2 %. En 2025, elles progresseraient de 7,6 % pour une inflation estimée à 2 % (médiane de l'inflation perçue par les chefs d'entreprise), soit à un niveau très supérieur à l'indice des prix à la consommation (IPC, 0,9 % en août) et à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH, 0,8 % en août).⁷

Les charges à caractère général enregistrent une stabilisation en 2025 (évolution de 0,49%) soit 8k€ malgré une inflation estimée à 2%.

Évolution des charges à caractère général

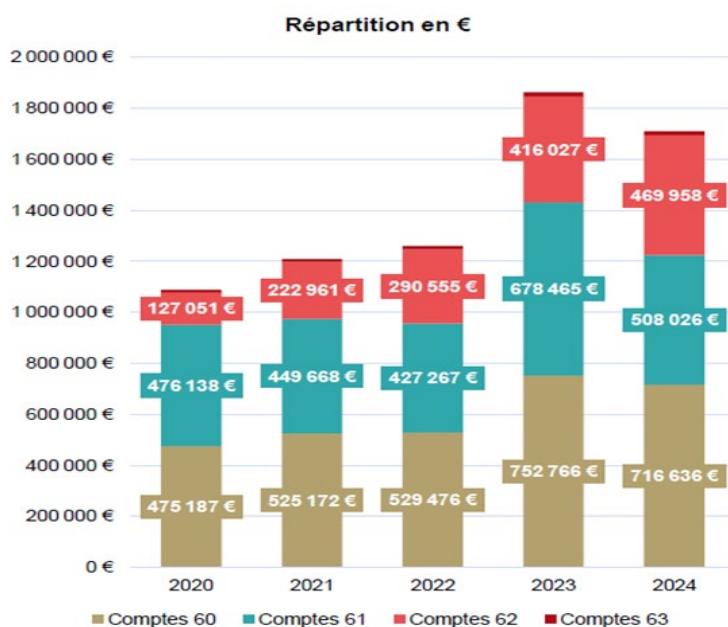
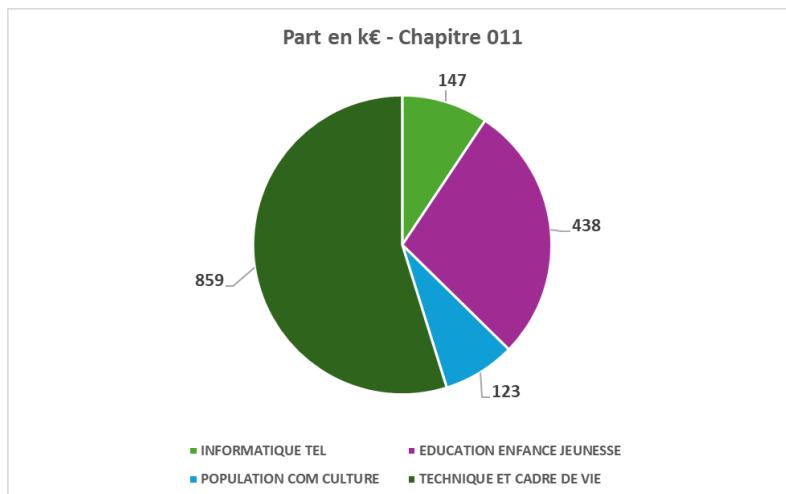


L'évolution du chapitre 011 doit être pondérée avec l'absence de rattachement de charges sur le 011 du fait d'un dysfonctionnement informatique (année de bascule du nouvel outil informatique de gestion financière) ; l'exercice 2023 a été impacté par 210 k€ de charges lesquelles auraient dû être rattachées à l'exercice 2022.

⁷ Analyse financière du bloc communal – novembre 2025 - AMF

De plus, ce chapitre a intégré également les dépenses liées à la reprise des activités pérисcolaires et extrascolaires dès le 1^{er} septembre 2022 (délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2022 n°2022-37, adoptée à l'unanimité).

En 2025, sur les charges à caractère général, la part des dépenses liées à l'Education Enfance Jeunesse (soit la structure Multi Accueil les 3 Pommes, la restauration, le périscolaire et l'extrascolaire) représente + de 25% soit 438k€.



Comptes :

60 : achats et variations de stocks (chauffage, énergie, carburants, alimentation, restauration, fournitures entretien, fournitures scolaires...)

61 : services extérieurs (charges locatives, prestations de services, entretien et réparations, assurances...)

62 : autres services extérieurs (frais actes et contentieux, insertions, fêtes et cérémonies, transport collectif, voyages et déplacements, frais d'affranchissements, de télécommunications...)

63 : impôts et taxes

Le chapitre a été impacté en 2025 notamment par :

- *des externalisations supplémentaires sur les moyens généraux (entretien des bâtiments communaux) et sur les espaces verts (ensemble du secteur Galilée, des cimetières et la route de Paris) + 100 k€ en 2025 soit 254 k€ ;*
- *des frais d'entretien et de réparation des parcs bâimentaires et engins/véhicules qui ne cessent de croître. La ville fait face à des parcs très vieillissants, avec une carence dans le temps de maintenance préventive qui nécessitent aujourd'hui de nombreuses interventions et à terme des investissements importants dans le cadre de réhabilitations ou de nouvelles acquisitions d'engins (200 k€) ;*

Pour mémoire :

- *l'externalisation de l'entretien des salles et bâtiments communaux comprend l'ensemble des bâtiments sauf les écoles, l'espace Bourvil ainsi que la salle RAGOT (pour un coût annuel en année pleine 140 k€) ; les marchés arrivant à l'échéance sur 2026, il conviendra de retravailler la projection entre recrutements/externalisations.*
- *l'externalisation de l'entretien des espaces verts comprend la route de Paris, les cimetières et les grandes surfaces à savoir les secteurs VAL THIERRY et GALILEE (pour un coût annuel en année pleine de 135 k€).*

Depuis 2020, la collectivité a procédé à la suppression de 5,74 équivalents temps plein (ETP), répartis entre les services des espaces verts (4 ETP) et des moyens généraux (1,74 ETP, dédiés à l'entretien des bâtiments communaux). Ces ajustements ont été réalisés dans le cadre de mobilités internes, des fins de détachements ou de départs pour invalidité, notamment des mises à la retraite.

Afin de **prendre le temps nécessaire à une réorganisation structurée** des services techniques, la Ville a opté pour une externalisation temporaire de certaines missions. Cette approche permet notamment au nouveau directeur du Pôle Technique de :

- **évaluer les besoins prioritaires**, en particulier en matière de maintenance bâimentaire ;
- **réexaminer** l'adéquation entre les postes, les compétences et les exigences opérationnelles ;
- **identifier** les besoins en formation et en recrutement ;
- **optimiser les cycles de travail** en fonction des réalités du terrain.

Cette période transitoire vise ainsi à **consolider une organisation durable**, en alignant les ressources humaines sur les enjeux actuels et futurs des services municipaux.

Evolution des charges de personnel (Chapitre 012)

Le chapitre des dépenses de personnel représentant +62 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité, il fait l'objet d'une attention particulière quant à l'évolution de ces dépenses.

Le Ratio des dépenses de personnelles lorsqu'il est comparé, mérite d'être examiné avec prudence, car il reflète les choix opérés en termes de services rendus à la population. Pour en apprécier pleinement la portée, il conviendrait de le comparer à périmètre iso, c'est-à-dire en s'assurant que les données analysées couvrent des réalités comparables. Or, les études comparatives disponibles, qu'elles soient territoriales ou nationales, ne procèdent pas à cet ajustement méthodologique, ce qui limite la pertinence des conclusions qui en découlent.

Ainsi, les services de l'Enfance Jeunesse et l'Agence Postale ne sont pas portés par toutes les communes.

Néanmoins, la Ville reste sur un travail de recherche d'une plus grande efficience qui implique l'interrogation régulière de la pertinence des organisations et des process de gestion.

Le pilotage de la masse salariale s'inscrit dans une logique de responsabilité collective qui s'appuie sur un dialogue de gestion avec les services afin d'anticiper les enjeux de la collectivité, ses projets et les évolutions prévisibles de l'emploi.

STRUCTURE DES EFFECTIFS COMMUNAUX

STRUCTURE DES EFFECTIFS au 31 décembre						
CATEGORIE FONCTIONNAIRE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A	4	4	4	3	6	4
B	8	7	12	10	11	12
C	53	55	48	50	50	49
TOTAL	65	66	64	63	67	65
CATEGORIE CONTRACTUEL	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A	1	1	3	2	0	0
B	0	0	4	6	6	8
C	2	6	17	22	18	27
Emplois non permanents (études surveillées, vacataires etc...)		2	5	21		
TOTAL	3	9	29	51	24	35
FILIERES	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ADMIN	18	20	19	23	21	25
TECHNI	37	38	35	35	33	33
ANIMATION	0	0	14	15	17	20
MEDSOCIALE	4	4	5	5	7	6
SOCIALE	7	10	12	12	11	15
PM	2	3	3	3	2	3
Emplois non permanents (études surveillées, vacataires, apprentis etc...)	0	2	5	21		
TOTAL	68	75	93	114	91	102
	2024 FONCTIONNAIRE	2024 CONTRAT	2025 FONCTIONNAIRE	2025 CONTRAT		
EFFECTIFS CREES	97			103		
EFFECTIFS POURVUS	66	23		65		34
EIP CREES	97			103		
EIP POURVUS		65,92	22,17		64,31	33,76

	NBRE DEPARTS RETRAITES PREV				
	2025	2026	2027	2028	
A	0	0	0	0	0
B	0	1	0	0	0
C	2	2	5	0	2
					3

Le chapitre des charges de personnel et frais assimilés est projeté à un atterrissage 2025 à 3.75 M€ soit -1.86%.

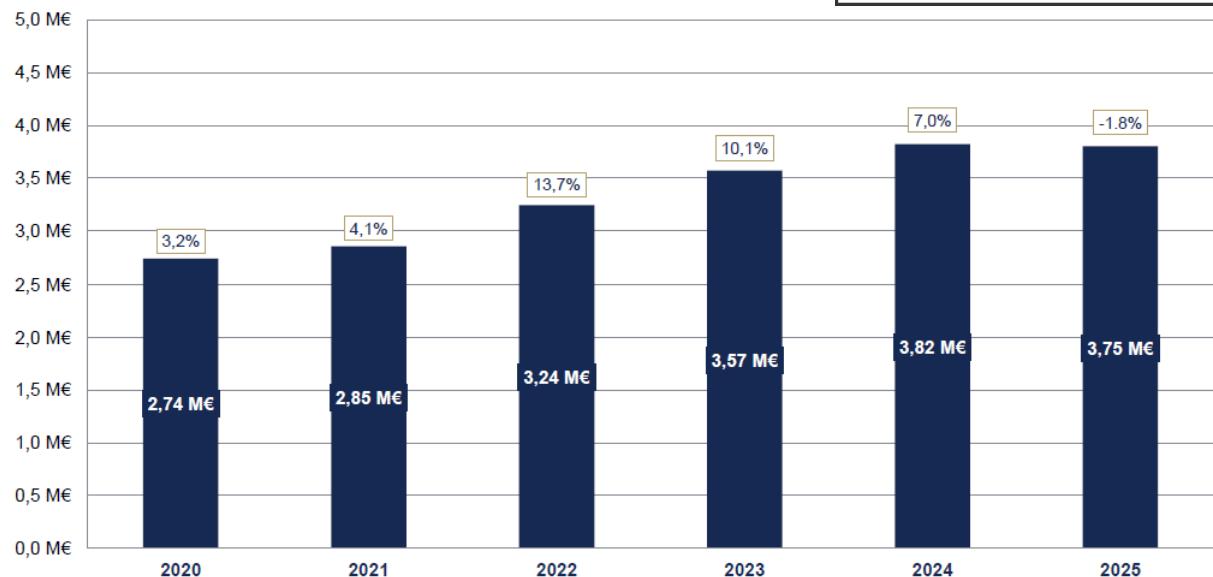
L'évolution observée entre 2024 et 2025 s'explique principalement par des départs survenus en 2025, dont les remplacements ont occasionné des vacances de poste prolongées. Ces mouvements ont offert l'opportunité d'interroger l'organisation interne et d'engager, en parallèle des recrutements, une refonte ciblée de certains échelons hiérarchiques.

Ainsi, il a été décidé de fusionner les fonctions de directeur du Pôle Technique et du Cadre de Vie et de responsable du Centre Technique Municipal (CTM), en supprimant l'échelon intermédiaire que constituait jusqu'alors ce dernier poste. Désormais, le directeur de pôle assure directement le pilotage du CTM, tout en s'appuyant sur **deux responsables de secteurs** – l'un dédié à la *Maintenance*, l'autre aux *Espaces Verts et à la Propreté* – issus des équipes en place. Ces derniers garantissent un **management de proximité** auprès des agents, renforçant ainsi l'efficacité opérationnelle.

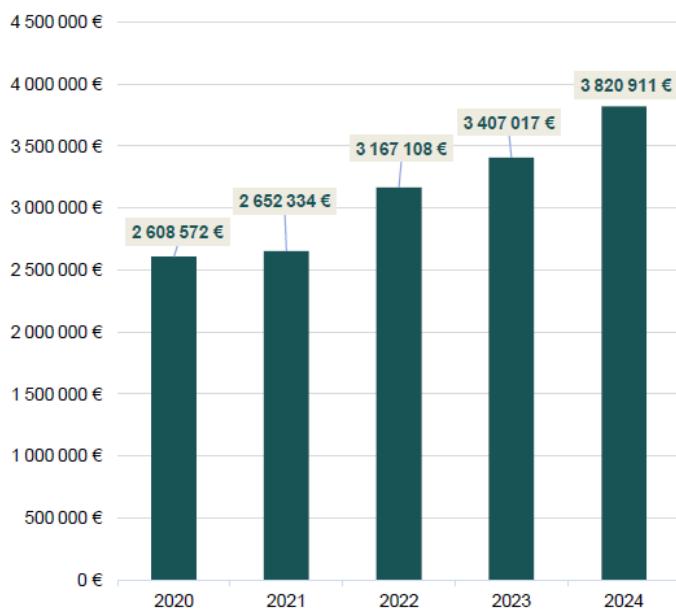
Par ailleurs, le départ de la responsable du Pôle Ressources a conduit à confier ses missions à la directrice générale des services, qui pilote déjà les Finances. Cette réorganisation s'accompagne du recrutement d'une nouvelle responsable du service Ressources Humaines et Formation, contribuant à dynamiser la gestion des compétences au sein de la collectivité et engendre un effet NORIA.

Les postes clés – **directeur du Pôle Technique et du Cadre de Vie et responsable du service Ressources Humaines et Formation** – étant désormais pourvus, leurs effets sur le fonctionnement des services devront être évalués sur une année pleine en 2026, afin d'en mesurer pleinement les impacts organisationnels et financiers.

Évolution des charges de personnel



Evolution du chapitre 012 en €



Evolution du chapitre 012 en %



Source: Data-OFGL 2020-2024

COMPOSITION REMUNERATION BRUTE

	2024		
CHARGES PATRONALES	1 010 980,70 €	1 112 395,10 €	101 414,40 €
TRAITEMENT INDICIAIRE	2 029 024,48 €	1 937 955,03 €	- 91 069,45 €
NBI	15 453,64 €	9 990,77 €	- 5 462,87 €
RI	440 662,83 €	654 493,14 €	213 830,31 €
AUTRES PRIMES (ASTREINTES/CET/CIA..)	64 992,85 €	75 517,22 €	10 524,37 €
H SUPP	24 423,36 €	10 240,18 €	- 14 183,18 €

COMPOSITION SALAIRES

	2024	2025
TRAITEMENT DE BASE	2 029 024,48 €	1 937 955,03 €
NBI	15 453,64 €	9 990,77 €
RI	440 662,83 €	654 493,14 €
TOTAL	2 485 140,95 €	2 602 438,94 €

SALAIRE MEDIAN BRUT CHARGE 2024

	Fonctionnaire	Contractuel
A	4 547,22 €	2 519,07 €
B	2 717,32 €	2 205,17 €
C	2 155,60 €	1 825,32 €

SALAIRE MEDIAN BRUT CHARGE 2025

	Fonctionnaire	Contractuel
A	4 020,61 €	- €
B	2 859,84 €	2 257,22 €
C	2 097,22 €	1 665,35 €

Le Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés est le chapitre qui a intensifié la plus forte augmentation sur la mandature.

En effet, les charges de personnel ont intégré des évolutions majeures liées à la fois à la politique Ressources Humaines Formation souhaitée par la municipalité mais également aux autres politiques communales à l'instar de la politique Education Enfance Jeunesse en 2022. Parallèlement, les dispositions législatives et réglementaires ont également très largement impacté ce chapitre.

Au titre de la politique Ressources Humaines Formation, plusieurs dossiers majeurs ont été mis à jour notamment sur les premières années de la mandature. Ci-dessous les événements et réformes les plus marquants :

- **Mises en stage et titularisations** après des années passées dans le cadre de contrats reconduits à la semaine ou au mois alors que le besoin existait sur les missions exercées avec des postes qui auraient dû être inscrits au tableau des emplois budgétaires (*la ville aurait pu être condamnée dans le cadre de contentieux à des requalification des contrats*) ;
- **Évolutions de quotités horaires d'ETP communaux** (équivalents temps pleins) afin de supprimer les recours prégnants à des intérimaires et permettre à des agents communaux de stabiliser leurs situations professionnelles et personnelles.

Parallèlement, les coûts induits par l'intérim ou le recours au CDG 76 ont diminué de 63% passant en 2021 **de 213k€ à 61k€**.

Ainsi, la priorité a été donnée à une politique salariale en soutien aux agents communaux.

REGULARISATION DES DOCUMENTS ET REFORMES STRUCTURANTS DES 2020

- **Adoption du règlement intérieur** du personnel communal inexistant en début de mandat ;
- **Adoption du règlement des astreintes communales** avec la mise en place d'astreintes rémunérées, programmées et inscrites dans le cadre d'une chaîne structurée ;
- **Mise en place** du premier plan de formation ;
- **Refonte du temps de travail des agents communaux** avec le passage aux 1607 heures et l'ouverture à des cycles plus adaptés aux besoins de services publics et des agents communaux ;
- **Refonte du régime indemnitaire des agents communaux** permettant d'intégrer les dispositions relatives au RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel qui a introduit l'IFSE (part fixe) et le CIA (part variable liée aux résultats annuels de l'agent)).

Cette refonte a permis de résorber une illégalité manifeste soulevée par le comptable public sur la prime annuelle « 13^{ème} mois ». En effet, la Ville ayant délibéré en 2000 sur un dispositif de 1991, la prime annuelle a perdu son statut de droits acquis au bénéfice des agents communaux.

Devant le refus juridiquement fondé du comptable public de payer la prime aux agents communaux, la Ville a intégré dans ses travaux sur la refonte du régime indemnitaire, la question de cette prime annuelle. De plus, le rapport de la CRC⁸ avait également pointé ce point dans ses observations définitives en date du 23/08/2019 au titre des recommandations.

Ces travaux ont également mis en lumière des disparités salariales importantes à fonction, diplôme et ancienneté équivalents avec un coût de régularisation des situations de grande disparité, porté à près de 70 k€/an.

Aucun agent municipal n'a perdu de régime indemnitaire et plus de 64% des agents, soit 45 agents communaux, ont connu une réévaluation positive de leur régime indemnitaire.

Les travaux conduits dans le cadre d'un dialogue social renforcé au travers de groupes de travail (tout comme pour l'ensemble des dossiers majeurs), ont permis de :

- Sécuriser juridiquement la rémunération des agents communaux ;
- Répondre à une recommandation de la CRC ;
- Donner de la lisibilité et de la transparence sur le régime indemnitaire ;
- Valoriser la fonction occupée et la valeur professionnelle ;
- Disposer d'un régime indemnitaire cohérent et attractif.

Refonte du compte épargne temps

Mise en place de la monétisation du compte épargne temps des agents communaux ; nouvelles dispositions qui contribuent à l'attractivité de la Ville.

Mise en place d'une participation employeur au risque Prévoyance

La Ville a souhaité, dès 2021, adhérer au contrat de groupe Prévoyance du CDG 76 avec une participation employeur à la cotisation de l'agent de 11€/mois/agent.

Cet accompagnement salarial a permis aux agents municipaux notamment de catégorie C de n'avoir aucun reste à charge de cotisation pour les garanties de bases (à savoir maintien de rémunération à 95%).

ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS COMMUNAUX AU TRAVERS D'UNE POLITIQUE AXÉE SUR LA FORMATION ET LE PARCOURS PROFESSIONNEL

La Ville a souhaité dans le cadre des travaux précédemment évoqués, compléter sa politique managériale au travers de la structuration de parcours professionnels pour les agents communaux (Lignes directrices de gestion adoptées par arrêté en 2021) :

- *Répertoire des métiers* ;
- *Formations et notamment préparations aux concours et aux examens professionnels* ;
- *Nominations après réussite aux concours et aux examens professionnels* ;
- *Structuration des équipes au travers une organisation communale donnant plus de lisibilité (directions métiers / politiques communales), plus de responsabilités avec la montée en compétences sur des postes de managers* ;

Reconnaissance des acquis professionnels et de l'engagement des agents au travers de leur parcours.

⁸ CRC : Chambre Régionale des Comptes

EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

Par délibération n°2022-37 en date du 23 juin 2022 adopté à l'unanimité, la Ville a souhaité reprendre en régie directe à compter du 1^{er} septembre 2022 les missions relevant de la gestion des accueils périscolaires ainsi que celles relevant de l'accueil de loisirs sans hébergement et du club ados avec la création d'un service public communal « péri et extrascolaire ».

Cette reprise s'intègre dans la politique Education Enfance Jeunesse et sur les bases d'un constat partagé avec l'association Cap'Loisirs qui montrait certaines difficultés pour maintenir un service de qualité. A noter que les subventions versées à l'association Cap'Loisirs s'élevaient à 130 k€ par an avant reprise.

Cette reprise a eu pour effet, la création au tableau des emplois budgétaires (23 juin 2022) à compter du 1^{er} septembre 2025 de :

- *11 emplois à temps non complet à 0,95 ETP sur le grade d'adjoint d'animation pour effectuer le recrutement de 11 animateurs ;*
- *1 emploi à temps complet à 1ETP sur le grade d'animateur principal de 2^{ème} classe pour le recrutement d'un responsable de service « Enfance Jeunesse » ;*
- *1 emploi à temps complet à 1 ETP sur le grade d'animateur principal de 2^{ème} classe pour le recrutement d'un référent Périscolaire/Accueil de loisirs ;*
- *1 emploi à temps complet à 1 ETP sur le grade d'animateur pour le recrutement d'un référent Club des ados ;*
- *1 emploi à temps complet à 1ETP sur le grade d'animateur principal de 1^{ère} classe pour le recrutement d'un Chargé de mission de la Politique Enfance-Jeunesse (rattaché à la direction générale afin de travailler sur la politique Education Enfance Jeunesse en lien avec la 1^{ère} Adjointe et mettre en œuvre les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation au goût ... en partenariat avec la Métropole Rouen Normandie. Cet agent prend également en charge la gestion de la régie Education Enfance Jeunesse qui s'élève à 530 k€ (crèche, restauration et l'ensemble des activités périscolaires et extrascolaires) et la gestion et le suivi des subventions CAF, MSA pour l'ensemble de cette direction pour un montant de 560 k€).*

Ainsi, dès 2022, la masse salariale a augmenté de 160 k€ sur 4 mois (septembre à décembre 2022). Dès 2022, les effectifs communaux ont une plus large part de non-titulaires.

L'intégration de cette nouvelle mission de service public en régie a également fait évoluer la part de contractuels. En effet, le secteur de l'animation connaît un gros « turn over » avec un public qu'il est difficile de garder sur le long terme (les animateurs recherchant des postes pour 1 à 2 ans qui s'intègrent dans un parcours étudiant ou un projet de carrière).

En année pleine, dès 2023, la part des nouvelles créations de postes sur le secteur de l'Enfance Jeunesse représente + 450 k€ hors vacations sur les périodes de vacances scolaires (35 k€). Parallèlement et en lien, la part des charges, des cotisations et de l'allocation du retour à l'emploi (ARE) ont également augmenté.

En 2025, l'Enfance Jeunesse (périscolaire et extrascolaire) représente ~~495 k€~~ (coûts agents chargés hors vacations camps et vacances).

Pour mémoire, les dotations versées notamment par la CAF au titre de l'activité représentent en 2025, 176 k€ (chapitre 74) et 206 k€ de produits perçus versés par les familles (chapitre 70).

Concernant le secteur de la Petite Enfance, la précédente mandature avait fait le choix d'opérer une réhabilitation couplée à une extension de la crèche communale portant à 40 enfants la capacité d'accueil.

Cette évolution de capacité d'accueil a porté la crèche (structure Multi Accueil les 3 Pommes) à être classée « Grande crèche » (à savoir, crèche avec une capacité d'accueil de 40 à 59 places). ; tout en sachant que la bascule s'est opérée à une place près sans possibilité matérielle d'aller au-delà de 40 enfants.

Dans ce cadre, et au regard des normes, la Ville a dû au regard de ce statut, recruter 1 EJE (éducateur jeunes enfants), 1 Infirmière de classe normale et une Puéricultrice Hors classe en qualité de directrice.

ACTIVITE POSTALE

Par délibération n°2022-030 en date du 19 mai 2022, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, la création d'une agence postale pour faire face à la fermeture programmée de l'activité postale à Franqueville-Saint-Pierre.

Ainsi, pour ne pas voir disparaître ce service aux Franquevillais, la Ville a repris l'activité postale et pour assurer la pleine réussite de ce projet, a intégré la création de l'agence postale dans une opération de réhabilitation de l'Hôtel de Ville.

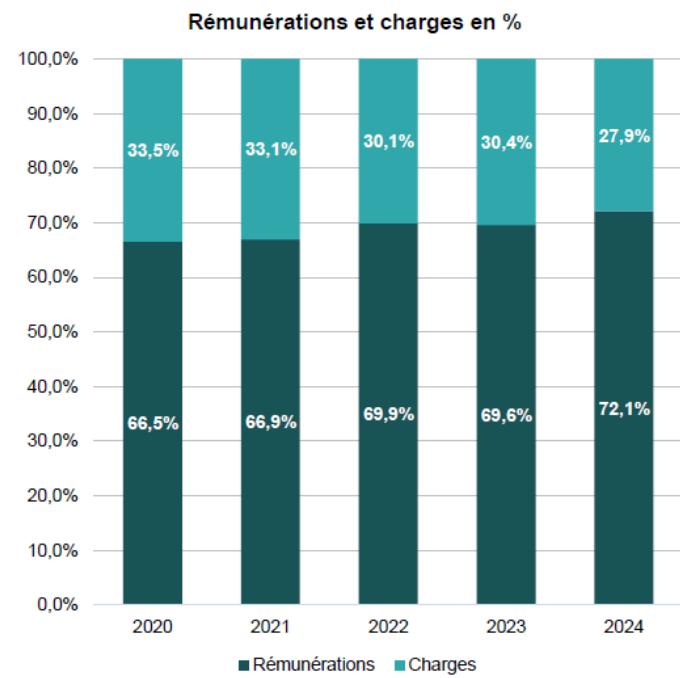
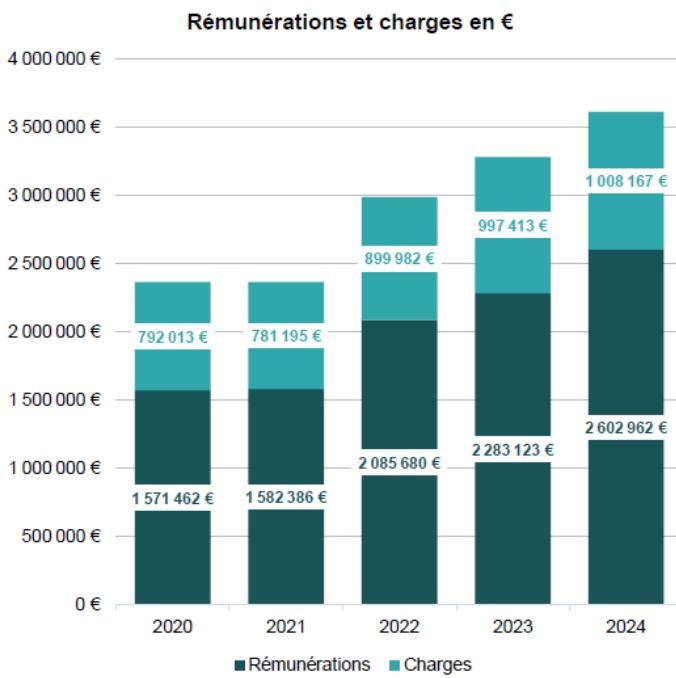
Cette création a également entraîné la création de 2 ETP (gérants d'agence postale à 0.46 et 0.80) garantissant 38 heures d'ouverture par semaine entraînant une charge salariale de 61 k€ annuels.

La Poste, dans le cadre de la convention de partenariat conclue pour 9 ans au niveau national, indemnise forfaitairement le volet RH à hauteur de 16 k€ par an.

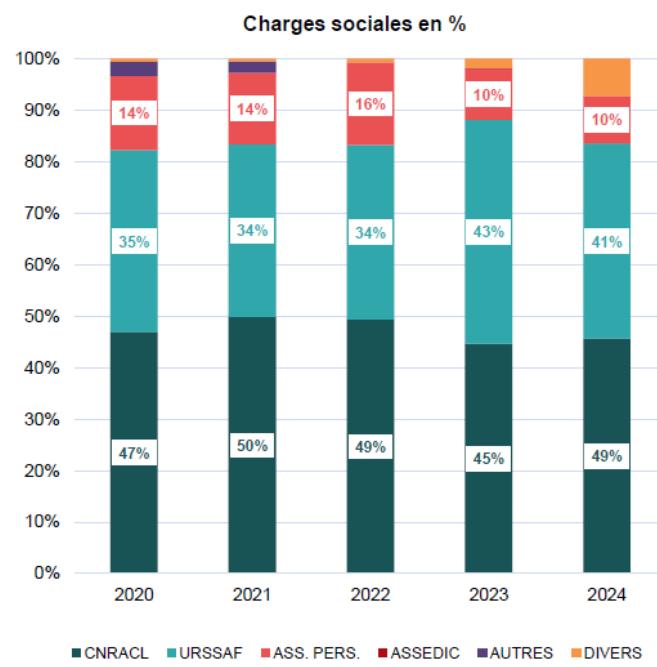
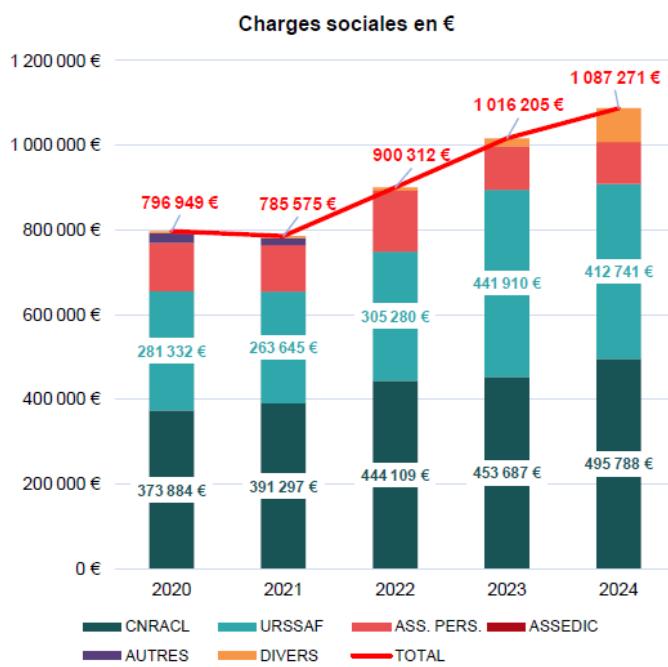
L'agence postale a été mise en service et ouverte au public à partir du **1^{er} novembre 2023**. Ses premières répercussions financières ont été enregistrées dès ce même mois.

Le chapitre 012 a été également impacté comme les autres collectivités par diverses mesures législatives et réglementaires entre autres :

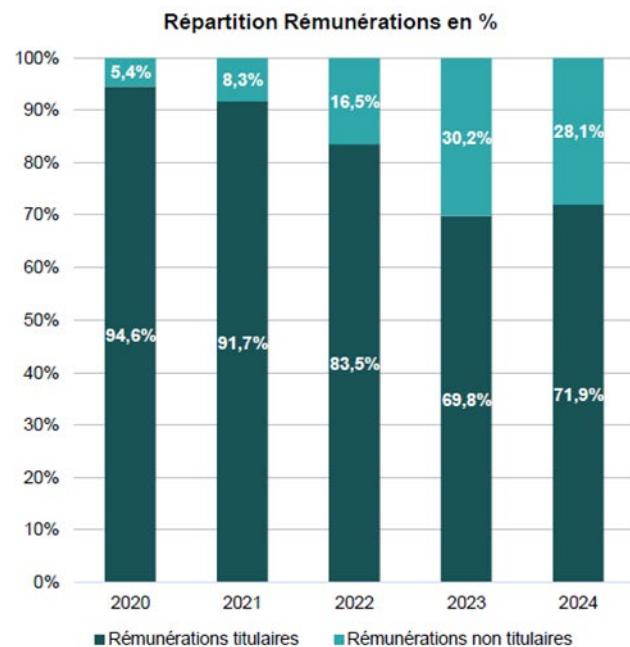
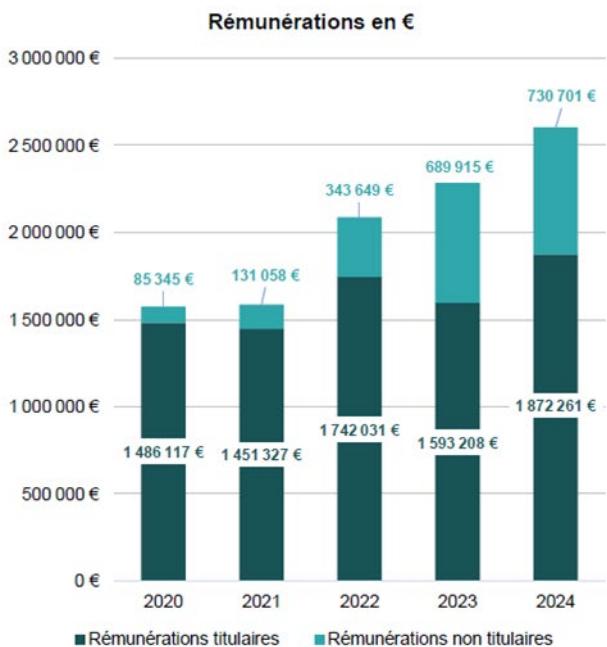
- *Evolution du point d'indice (90 k€/an) ;*
- *Allocation du retour à l'emploi (101 k€ en 2025 soit +61 k€ par rapport à 2024 pour 14 agents) ;*
- *Versement mobilité ;*
- *Glissement vieillesse technique ;*
- *Revalorisation des grilles indiciaires en catégories C et B ;*
- *Evolution du taux de cotisation CNRACL (536 k€ prev en 2025 soit + 60k€ par rapport à 2024).*



STRUCTURATION CHARGES



STRUCTURATION TITULAIRES - CONTRACTUELS



La part des agents contractuels intègre également les recrutements effectués pour pallier les absences, dont l'impact sur les services municipaux reste **déterminant**.

Depuis plusieurs années, la Ville est confrontée à un taux d'absentéisme élevé, marqué notamment par une proportion significative de congés de longue maladie (CLD) et de longue durée (CLM). Ces situations ont récemment conduit le conseil médical à prononcer des mises en retraite pour invalidité, entraînant des conséquences organisationnelles et financières qu'il convient d'anticiper.

Face à ce constat, les services municipaux ont mené un travail **essentiel** de reclassement des agents. Lorsqu'une inaptitude définitive était avérée, des solutions ont été recherchées pour les réaffecter dans un autre cadre d'emploi ou adapter leur poste en fonction de leurs restrictions médicales. Cette démarche, menée sur le long terme, commence à porter ses fruits, avec une réduction progressive de l'absentéisme lié à ces motifs.

Depuis 2022, la Ville a instauré un délai de carence avant d'engager un remplacement, en excluant, dans la mesure du possible, les secteurs soumis à un taux d'encadrement réglementaire. Les coûts associés à ces remplacements – financés soit par l'assurance statutaire, soit par les provisions annuelles constituées à cet effet – s'élèvent, pour l'exercice 2025, à **70 000 euros**, dont plus de 90 % concernent les services de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Cette gestion rigoureuse vise à concilier équilibre budgétaire et continuité du service public, tout en accompagnant les agents dans des parcours adaptés à leur situation.

ABSENTEISME	2020	2021	2022	2023	2024	provisoire 2025
Effectifs titulaires en nombre	57	65	65	61	69	69
Part des agents arrêtés au moins 1 fois	70,20%	52,30%	70,80%	8,2	7,20%	4,30%
Durée moyenne des absences en jours	41,6	58,9	48,4	219,9	175,2	20,7
Nombre de jours d'absence en maladie (CMO)	1731	1816	2195	2052	2087	1507
Taux d'absentéisme en CMO	10,80%	10%	12,10%	15,16%	13,63%	9,84%
Nombre d'arrêts CLM/CLD	2	3	3	3	3	0
Nombre de jours d'absence en CLM/CLD	732	911	1004	1058	776	0
Taux d'absentéisme en CLM/CLD%	4,60%	5%	6%	6%	4%	0%
Nombre d'accidents de travail (AT)	5	9	5	6	3	5
Nombre de jours d'absence en AT	0,4	5	2	0,5	1	1
Taux d'absentéisme en AT	0,20	2,5	0,8	0,2	0,50	0,3
Taux d'absentéisme global en %	15,60	17,50	18,4	21,36	18,13	10,14

Après, plusieurs années d'évolution, on constate pour l'année 2025 une très nette diminution, le taux d'absentéisme 2025 de 10.14 est maintenant inférieur à celui de 2020 à 15.60.

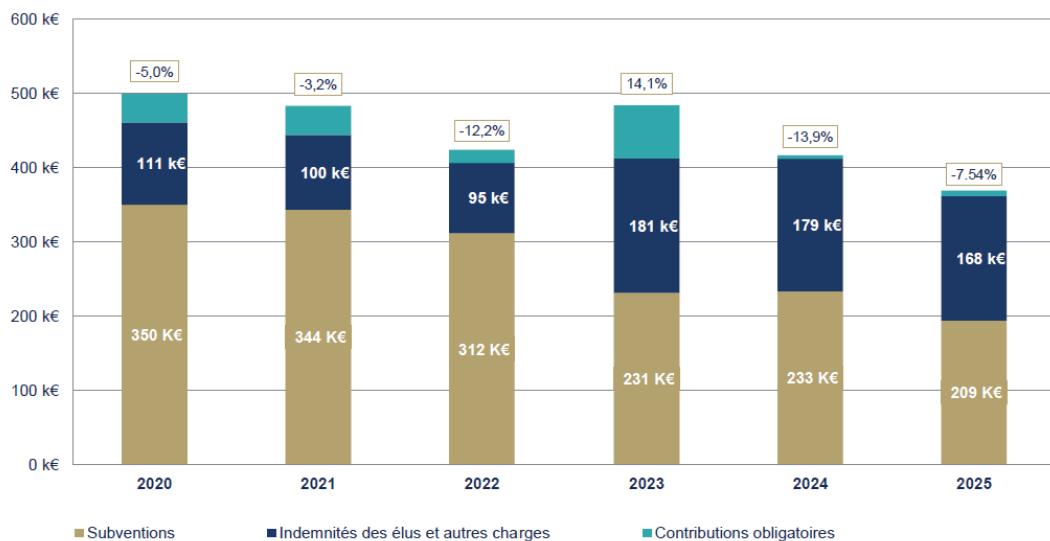
Dans les dossiers à venir et ce dès, les risques professionnels auront une très large part avec le travail qui sera mené en lien avec le CDG76, la Ville ayant contractualisé une mission d'accompagnement.

Seront également à l'ordre du jour de l'année 2026, les élections professionnelles, la révision des lignes directrices de gestion et la refonte de la formation avec l'adoption d'un règlement de la Formation ainsi qu'une révision du Règlement Intérieur du personnel communal.

Evolution des charges de gestion courante (Chapitre 65)

Les charges de gestion connaissent une diminution de -7.54% sur 2025.

Évolution des charges de gestion courante



Après concertation avec le SGC (Service de Gestion Comptable – ancienne trésorerie) les dépenses informatiques en Saas pointent sur le chapitre 65 et non plus sur le Chapitre 011 depuis 2023. C'est ce volet qui a été également impacté par les rattachements de charges non opéré en 2022 et impactant 2023.

Les dépenses « Informatique » représentent sur le chapitre 65, en 2025, près de 69 k€.

• Les subventions

La restructuration des aides financières, engagée depuis 2023, s'inscrit dans une logique d'optimisation des ressources publiques. Parmi les ajustements déterminants, la fin du soutien à l'association Cap Loisirs en décembre 2022 a marqué un tournant, avec une reprise de ses activités en régie directe par la collectivité. Cette décision, motivée par des impératifs de rationalisation et de maîtrise budgétaire, a permis de redéployer les moyens disponibles vers d'autres priorités.

Répartition des subventions pour l'exercice 2025 Les crédits alloués aux acteurs associatifs et sociaux se déclinent comme suit :

- Soutien aux associations : Un budget consolidé de 178 000 € (chapitre 65) est dédié au financement de leur fonctionnement et de leurs projets thématiques. Par ailleurs, 6 600 € (chapitre 204, investissement) sont réservés à l'acquisition d'équipements, renforçant ainsi leur capacité d'action sur le terrain.
- Subvention au CCAS : Le Centre communal d'action sociale bénéficie d'une enveloppe de 31 900 €, en progression significative de +59,5 % par rapport à 2024. Cette hausse substantielle traduit la volonté de la collectivité d'accompagner plus activement les politiques sociales locales, en réponse aux besoins croissants des publics fragilisés.

Cette réallocation, fruit d'une réflexion stratégique, vise à garantir la pérennité des dépenses publiques tout en préservant l'équilibre des missions essentielles portées par les associations et le CCAS.

Sur le mandat, les subventions représentent + 1,495 M€ :

	R2020	R2021	R2022	R2023	R2024	Rprev 2025	M 2020 / 2025
ACTION ECONOMIQUE	8 000 €	3 000 €	3 000 €	4 000 €	3 000 €	3 000 €	24 000 €
20421							- €
65748	8 000 €	3 000 €	3 000 €	4 000 €	3 000 €	3 000 €	24 000 €
CULTURE	81 173 €	70 022 €	91 150 €	88 970 €	92 983 €	88 000 €	512 298 €
20421						1 000 €	1 000 €
65748	81 173 €	70 022 €	91 150 €	88 970 €	92 983 €	87 000 €	511 298 €
EDUCATION	129 131 €	137 200 €	70 850 €	6 350 €	8 450 €	6 000 €	357 981 €
20421	400 €	400 €	400 €	600 €	- €	800 €	2 600 €
65748	128 731 €	136 800 €	70 450 €	5 750 €	8 450 €	5 200 €	355 381 €
SOLIDARITES ET COHESION SOCIALE	27 715 €	21 057 €	50 807 €	41 431 €	30 000 €	20 600 €	191 610 €
65748	27 715 €	21 057 €	50 807 €	41 431 €	30 000 €	20 600 €	191 610 €
SPORT	67 800 €	72 750 €	68 300 €	64 200 €	69 800 €	66 500 €	409 350 €
20421	1 000 €	- €	500 €	200 €	1 500 €	4 800 €	8 000 €
65748	66 800 €	72 750 €	67 800 €	64 000 €	68 300 €	61 700 €	401 350 €
	313 819 €	304 029 €	284 107 €	204 951 €	204 233 €	184 100 €	1 495 239 €

Ces subventions ne prennent pas en compte les montants liés à la mise à disposition d'équipements et de moyens humains.

- **Les contributions obligatoires**

Les contributions obligatoires sont en net recul depuis 2024 et affichent en 2025 un résultat prévisionnel de 8 k€ ; elles se concentrent essentiellement sur les participations suivantes : poste CNI Passeport et scolarité.

Evolution des atténuations de produits (Chapitre 14)

Les atténuations de produits sont principalement constituées des pénalités « Loi SRU », des attributions de compensation à la Métropole Rouen Normandie et du FPIC.

La baisse des pénalités liées à la loi **SRU** sur l'ensemble du mandat témoigne directement de la programmation sociale de l'habitat mise en œuvre. Cette évolution, à la fois significative et mesurable, illustre l'impact concret des actions engagées pour répondre aux obligations légales tout en renforçant la cohésion territoriale.

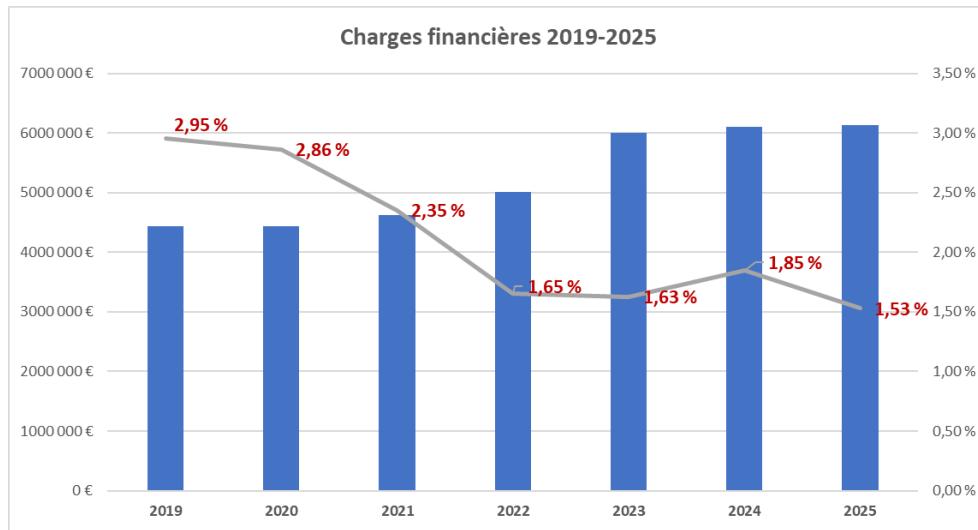
En 2025, le résultat prévisionnel est de 64 k€ avec une légère augmentation de 5% (+3k€).

Les autres charges d'exploitation :

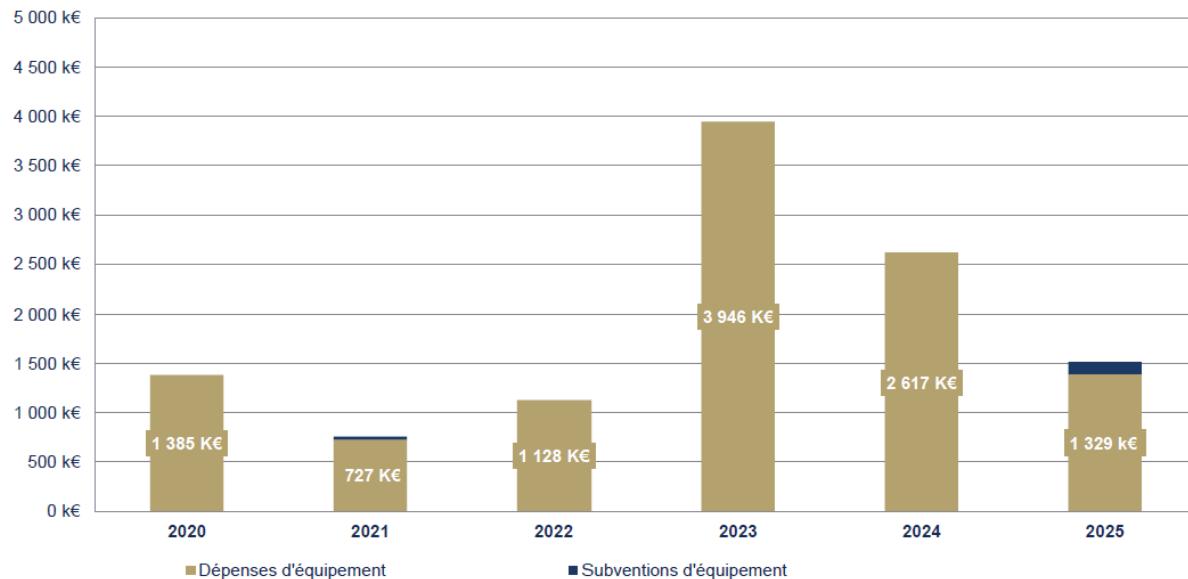
- Les charges financières

Les charges financières (intérêts de la charge de l'emprunt) sont projetées en 2025 à 93 k€.

En 2025, la charge des intérêts de la dette s'élève à 1.53% des dépenses réelles de fonctionnement ; pour mémoire, en 2019, celle-ci représentait 2.95% des dépenses soit deux fois plus.



Évolution des dépenses d'équipements



De 2020 à 2025, le PPI (+11 M€) aura permis de prendre en charge **des opérations majeures en termes d'équipements publics pour des questions initiales de sécurité et d'opportunité** pour une optimisation des bâtiments et un meilleur service aux Franquevillais :

Pour les plus marquantes :

- **Réhabilitation du Gymnase Nicolas Fleury (2.9 M€) ;**
- **Réhabilitation de la toiture de l'Eglise Notre Dame (404 k€) ;**
- **Réhabilitation de l'Hôtel de Ville, intégration d'une Agence Postale et création d'un poste de Police Municipale (797 k€) ;**
- **Réhabilitation et extension de la structure Multi Accueil les 3 Pommes (fin de programme sur 2020-2021) (1.2 M€) ;**
- **Remplacement de matériels lourds (poids lourd, véhicule de police municipale...) (298k€) ;**
- **Déploiement de la vidéo protection (39 caméras) (395 k€) ;**
- **Réhabilitation et mise en sécurité du complexe D DOUILLET (400 k€) ;**
- **Réhabilitation des vestiaires du Stade R VION (652 k€) ;**
- **Modernisation des matériels communaux (523 k€) ;**
- **Modernisation de l'informatique, de la téléphonie et sécurisation informatique de la ville (431 k€) ;**
- **Déploiement du volet transition écologique – énergétique (implantation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux) et cadre de vie qui sera très largement accentué sur 2025-2026 (+400 k€).**

- **Des nécessités absolues de travaux ;**
- **Des nécessités de réorganisation des bâtiments publics ;**
- **Des nécessités de modernisation des services publics et des matériels ;**
- **Des engagements pris au titre de la sécurité publique ;**
- **Des engagements pris au titre de l'aménagement du territoire et du cadre de vie ;**
- **Des nécessités et engagements pris dans le cadre de la transition écologique et énergétique.**

Les années 2020 et 2021 ont dégagées plus de financements que de dépenses liées au PPI ce qui a permis la résorption du déficit d'investissement et un excédent reporté à la section de + 182 K€. Le lissage de certains travaux en 2023 a conduit l'évolution de l'excédent reporté à +558 K€ en 2022.

L'année 2023 s'est traduit pas une exécution record à 91% par le décalage de certaines opérations et une convergence d'agendas opérationnels qui a généré un déficit d'investissement reporté au BP 2024 de +1 M€ et résorbé sur l'exécution 2024.

Le PPI 2020-2025 a été très largement impacté par des travaux rendus nécessaires du fait d'un parc bâtiementaire vieillissant voire insalubre et posant de réelles problématiques de sécurité pour les administrés, les enfants et les personnels (ex : *mise en péril du gymnase Nicolas Fleury dès mai 2021 ; travaux majorants en termes de sécurité pour la toiture de l'Eglise Notre Dame ; vestiaires du Stade VION à la limite de l'insalubrité et non conformes en termes d'accessibilité ...*).

En 2024 et 2025, le PPI a intégré les projets liés à la transition énergétique notamment le Complexe David DOUILLET ainsi que la transition écologique avec l'intégration de panneaux photovoltaïques sur différents sites.

Evolution des dépenses de la section :

	Rétrospective							Evol 2025/2024%
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	1 840 203 €	1 384 526 €	727 084 €	1 128 283 €	3 945 549 €	2 616 678 €	1 322 758 €	-49,45 %
Subventions d'équipement (art 204)	- €	- €	31 347 €	- €	- €	- €	6 600 €	
Sous-total dépenses d'équipement	1 840 203 €	1 384 526 €	758 431 €	1 128 283 €	3 945 549 €	2 616 678 €	1 329 358 €	-49,20 %
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	802 087 €	506 245 €	518 589 €	560 643 €	629 994 €	2 365 487 €	650 747 €	-72,49 %
Autres investissements hors PPI	12 598 €	- €	- €	- €	25 201 €	- €	- €	
Autres immobilisations financières (chap 27)	- €	- €	- €	- €	- €	6 000 €	- €	
Total des dépenses réelles d'investissement	2 654 888 €	1 890 770 €	1 277 020 €	1 688 926 €	4 600 744 €	4 988 164 €	1 980 105 €	-60,30 %

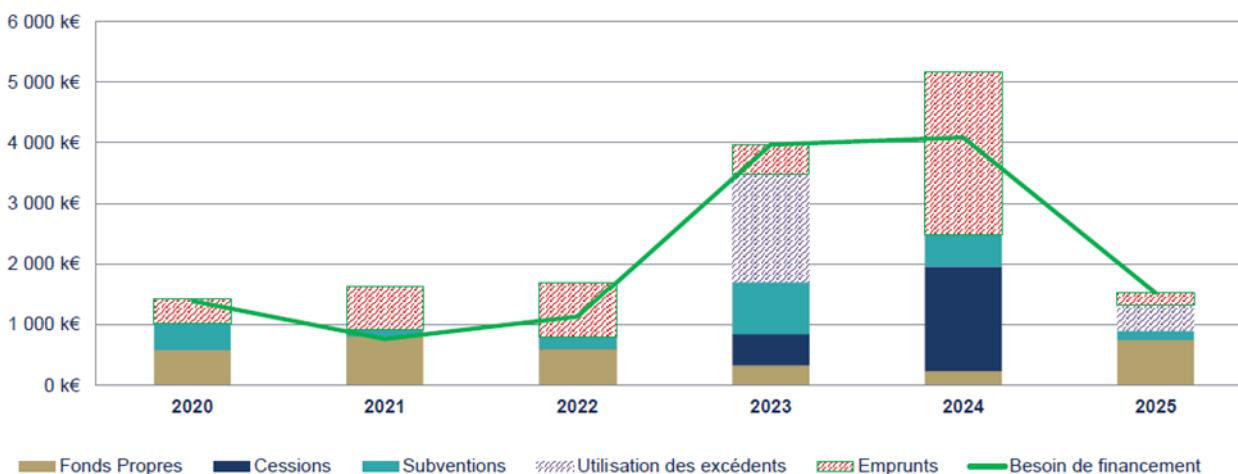
Dans l'analyse financière est inclus sur 2024, le capital du prêt relai en dépense et recette.

LE FINANCEMENT DU PPI

Le plan de financement du PPI se fait autour de 3 enveloppes majeures (l'autofinancement, l'emprunt et les subventions).

L'autofinancement projeté comprend l'autofinancement, les affectations de résultats ainsi que les reports de résultats de la section d'investissement si ces derniers sont excédentaires. Enfin, rentrent également dans l'autofinancement, les différentes opérations d'ordre à l'instar des amortissements.

Évolution des moyens de financement de l'investissement et des dépenses d'investissement



Les 11 M€ d'investissements sur la période 2020-2025 ont été financés par :

- *l'emprunt (34,9%)* ;
- *les fonds propres (épargne nette, FCTVA et autres recettes) à hauteur de 21,2%* ;
- *les subventions (14,9%)* ;
- *les cessions d'immobilisations (14,7%)* ;
- *le solde du financement est assuré par les excédents de la collectivité à hauteur de 14,3%*.

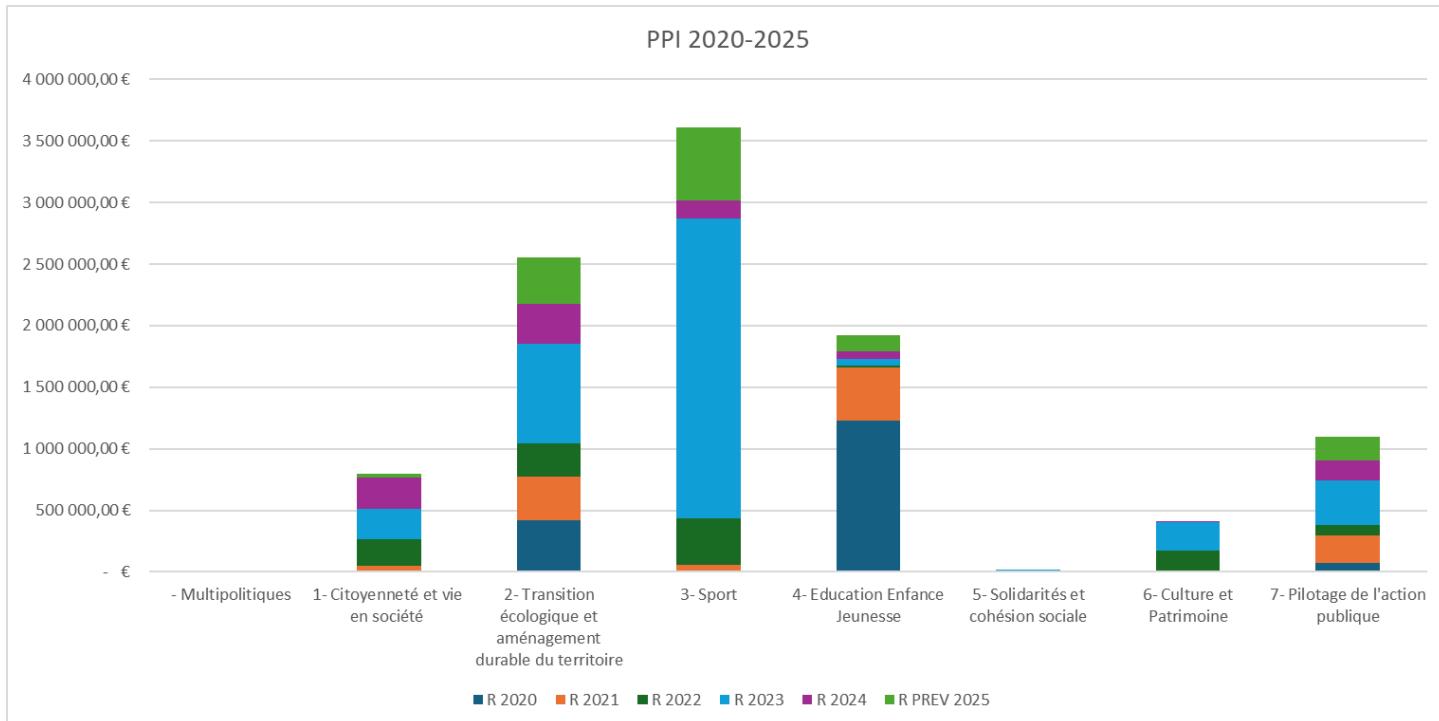
La collectivité a utilisé environ 2,20 M€ d'excédents entre 2020 et 2025 afin de financer sa section d'investissement.

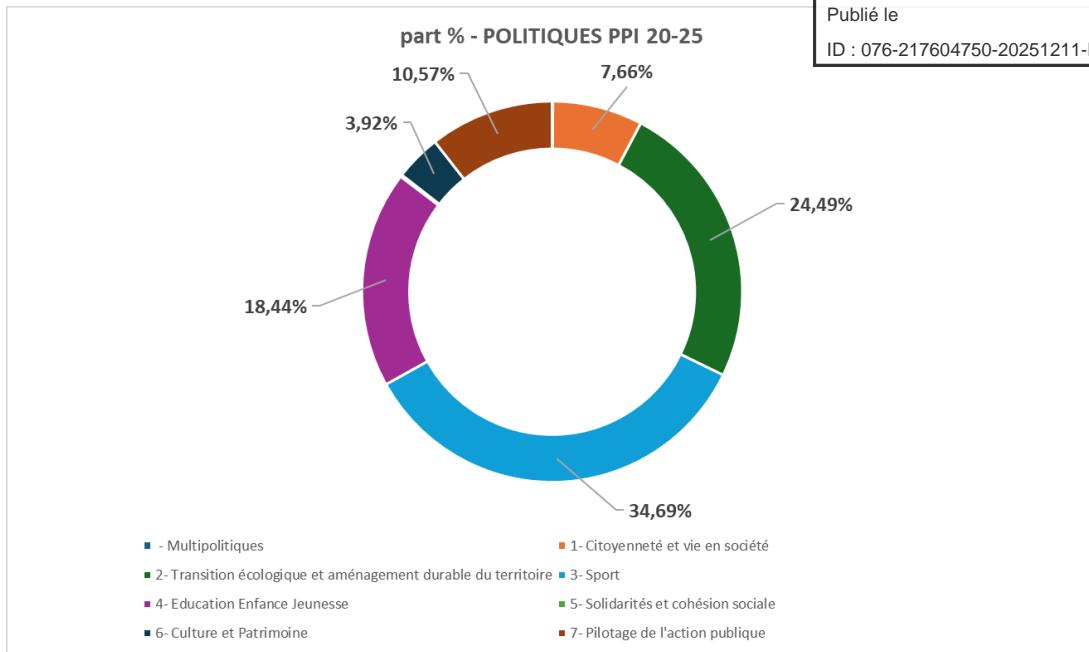
LE PPI AU TRAVERS DES POLITIQUES COMMUNALES 2020-2025 :

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) couvert par la période 2020-2025 intègre, à l'exception des Restes à Réaliser (RAR) de 2025 et des crédits de paiement liés aux autorisations de programme (AP) et aux crédits de paiement (CP), l'ensemble des engagements financiers prévus.

		R 2020	R 2021	R 2022	R 2023	R 2024	R PREV 2025
■ - Multipolitiques			- €				6 600 €
Soutien aux associations - subventions d'équipement			- €				6 600 €
■ 1- Citoyenneté et vie en société	2 000 €	45 834 €	216 392 €	251 396 €	254 328 €	27 467 €	
1.2 - Assurer la sécurité et la tranquillité publique et prévenir la délinquance	2 000 €	10 260 €	216 392 €	246 860 €	254 328 €	27 467 €	
1.3 Prévenir les risques et accompagner la population en cas de crise		35 574 €		4 536 €			
■ 2- Transition écologique et aménagement durable du territoire	421 128 €	353 802 €	271 036 €	806 294 €	323 097 €	375 278 €	
2.1 - Accompagner le passage à une transition énergétique et écologique douce	390 863 €	283 832 €	- €	527 469 €	242 994 €	288 736 €	
2.2 - Développer et favoriser les modes de déplacements doux		- €		24 468 €	6 709 €		
2.3 - Assurer une haute qualité des espaces publics	30 265 €	69 970 €	271 036 €	254 357 €	73 394 €	68 895 €	
2.4 - Assurer un aménagement urbain et un territoire raisonné, solidaire et de qualité		- €				17 647 €	
■ 3- Sport	6 345 €	51 722 €	378 058 €	2 430 180 €	152 687 €	594 034 €	
3.2 - Disposer d'infrastructures remises aux normes et modernisées pour renforcer l'attractivité auprès des clubs et usagers	6 345 €	51 722 €	378 058 €	2 430 180 €	152 687 €	594 034 €	
■ 4- Education Enfance Jeunesse	1 228 052 €	430 894 €	15 496 €	53 070 €	59 996 €	132 720 €	
4.5 - Contribuer à l'égalité des chances dans l'accès à l'apprentissage		25 244 €	- €	24 769 €	14 500 €	15 900 €	
4.7 - Permettre l'accès à des conditions d'apprentissage optimales	1 228 052 €	405 651 €	15 496 €	28 301 €	45 496 €	116 820 €	
■ 5- Solidarités et cohésion sociale		- €	- €	16 893 €			
5.4 - Réduire la fracture numérique		- €	- €	16 893 €			
■ 6- Culture et Patrimoine	1 344 €	168 554 €	235 060 €	3 510 €			
6.3 - Valoriser et entretenir le patrimoine communal		1 344 €	168 554 €	235 060 €	3 510 €		
■ 7- Pilotage de l'action publique	71 574 €	226 960 €	78 746 €	367 777 €	162 727 €	193 259 €	
7.2 - Moderniser et sécuriser les outils et matériels pour améliorer la qualité d'accueil et de service	71 574 €	226 960 €	78 746 €	367 777 €	162 727 €	193 259 €	
	1 729 099 €	1 110 556 €	1 128 283 €	4 160 670 €	956 344 €	1 329 358 €	

Ce graphique représente le PPI par politiques et par années :





Le Projet Pluriannuel d'Investissement incarne pleinement la vision portée par cette mandature : accompagner la mutation et le développement de Franqueville-Saint-Pierre, en plaçant la solidarité et la cohésion sociale au cœur de ses priorités stratégiques.

Cette programmation, structurée autour de ces valeurs déterminantes, traduit ainsi une volonté résolue de concilier modernisation urbaine et équilibre collectif, pour bâtir une ville plus inclusive et dynamique.

Une attention particulière a été portée sur l'entretien des bâtiments, sur la modernisation de ces derniers et sur les économies d'énergie que vont engendrer ces travaux.

IV. PROSPECTIVE 2026

La ville de Franqueville-Saint-Pierre a conservé une situation financière saine qui lui permet, malgré le contexte morose, incertain et politiquement très complexe, la poursuite de la mise en œuvre des priorités du mandat, tant en matière d'investissement que de services publics.

Aussi, malgré un environnement budgétaire national très tendu et des mesures envisagées par le gouvernement pour redresser les comptes publics, la municipalité maintient le cap sur ses ambitions pour le développement du territoire, la transition écologique et la qualité de vie des habitants.

La section de fonctionnement est néanmoins appelée à contribuer sur 2026 de manière plus significative à l'autofinancement par deux mécanismes couplés : une diminution prévisionnelle des recettes et une contraction des dépenses notamment sur les charges à caractère général ainsi que sur les frais de personnel.

LES HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE

La finalité d'une prospective financière est de tracer une trajectoire réaliste à moyen terme en se fondant sur les hypothèses économiques et financières les plus vraisemblables à un moment donné, toutes choses égales par ailleurs.

En conséquence, la prospective financière 2026 réalisée a été construite autour d'hypothèses prudentes.

Ainsi, la stratégie budgétaire pour 2026 sera contrainte par la nécessité de :

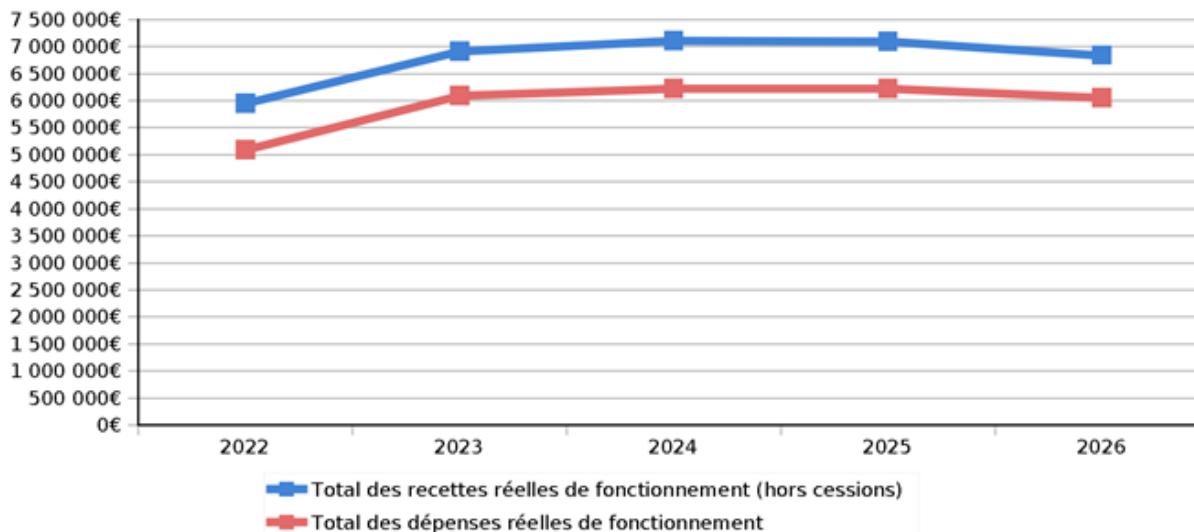
- *Financer les dépenses de fonctionnement contraintes ;*
- *Limiter la progression des autres dépenses de fonctionnement tout en garantissant le financement des charges nouvelles ;*
- *Préserver la capacité d'épargne ;*
- *Soutenir l'investissement pour financer les reports des crédits de paiement des autorisations de programmes et des restes à réaliser sans obérer la programmation de la nouvelle municipalité qui s'installera en mars 2026.*

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2026, la section de fonctionnement affiche une projection marquée par une baisse significative des recettes (-3,63 %) et une réduction des dépenses (-2,70 %).

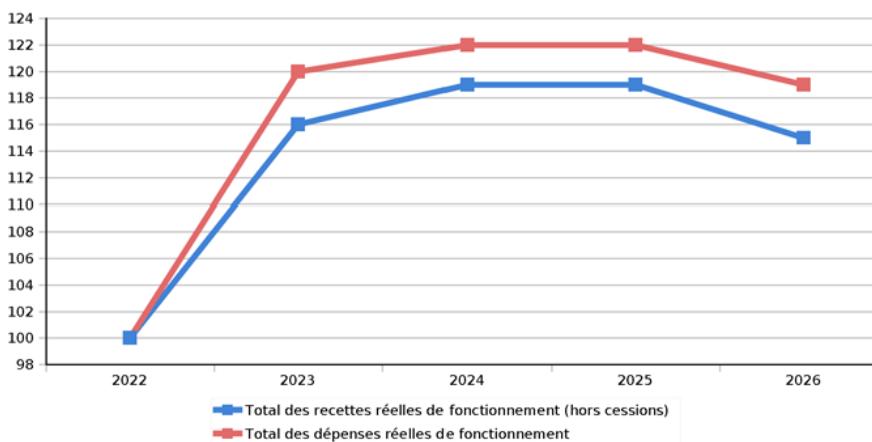
S'agissant des recettes, une analyse ajustée s'impose : une fois neutralisé l'effet des reprises de provisions, leur contraction atteint en réalité -2,86 %, contre -0,60 % en apparence. Ce constat souligne l'importance d'une lecture fine des équilibres budgétaires, afin d'en apprécier pleinement les enjeux.

Effet de ciseau



En base 100 :

Evolution des dépenses et des recettes hors cessions



Vue d'ensemble :



		RETROSPECTIVE			PROSPECTIVE				
		2022	2023	2024	2025*	2026	2026/2025		
013	Autres recettes	75 472 €	162 763 €	123 498 €	20 000 €	50 000 €	150,00 %	30 000 €	
70	Produits des services	290 618 €	702 343 €	616 818 €	550 000 €	570 000 €	3,64 %	20 000 €	
73	Impôts et taxes sauf fiscalité	178 147 €	235 402 €	234 395 €	231 992 €	229 205 €	-1,20 %	-	2 787 €
731	Fiscalité locale	3 972 854 €	4 297 113 €	4 376 269 €	4 555 627 €	4 592 509 €	0,81 %	36 882 €	
74	Dotations et participations	1 372 246 €	1 472 770 €	1 423 432 €	1 465 292 €	1 373 486 €	-6,27 %	-	91 806 €
75	Autres produits de gestion courante	691 €	26 441 €	260 686 €	51 015 €	20 000 €	-60,80 %	-	31 015 €
76	Produits financiers	- €	9 629 €	7 144 €	5 043 €	3 369 €	-33,19 %	-	1 674 €
77	Produits exceptionnels	61 112 €	180 €	- €	763 €	- €	-	-	
78	Reprise sur provisions		958 €	67 841 €	216 673 €	- €	-	-	
Total RRF hors cessions		5 951 140 €	6 907 599 €	7 110 083 €	7 096 405 €	6 838 570 €	-3,63 %	-	257 836 €
Evol N-1		4,64 %	16,07 %	2,93 %	-0,19 %	-	-3,63 %	-	
775 Produits des cessions d'immobilisations		10 000 €	517 450 €	1 726 560 €	- €	- €	-	-	
Total Recettes fonctionnement		5 961 140 €	7 425 049 €	8 836 643 €	7 096 405 €	6 838 570 €	-3,63 %	-	257 836 €
Evolution de CA/CA		4,82 %	24,56 %	19,01 %	-19,69 %	-	-3,63 %	-	
		2022	2023	2024	2025*	2026	2026/2025		
011	Chg à caractère général	1 260 926 €	1 864 200 €	1 710 639 €	1 719 000 €	1 690 000 €	-1,69 %	8 361 €	
012	Chg de personnel	3 242 581 €	3 569 780 €	3 820 911 €	3 750 000 €	3 800 000 €	1,33 %	-	70 911 €
014	Atténuation de produits	63 413 €	69 172 €	61 014 €	64 531 €	50 368 €	-21,95 %	3 517 €	
65	Autres charges de gestion courante	424 061 €	483 900 €	416 575 €	385 160 €	384 160 €	-0,26 %	-	31 415 €
66	Chg financières - ICNE	- 705 €	- 2 446 €	- 290 €	- 3 644 €	2 373 €	-34,88 %	-	3 934 €
	Chg financières - 6615		8 311 €	9 969 €	1 000 €	1 500 €	50,00 %	-	8 969 €
68	Provision	15 786 €	2 462 €	82 825 €	209 000 €	50 000 €	-76,08 %	126 175 €	
67	Charges exceptionnelles	1 399 €	742 €	1 149 €	1 000 €	1 000 €	0,00 %	-	149 €
Total DRF hors charges financières		5 007 462 €	5 996 121 €	6 103 372 €	6 126 047 €	5 974 655 €	-2,47 %	-	151 392 €
Evolution de CA/CA		8,32 %	19,74 %	1,79 %	0,37 %	-	-2,47 %	-	
% poids charges fin sur DRF		1,65 %	1,63 %	1,85 %	1,53 %	1,29 %	-	-	
							2026		
66	Charges financières - intérêts	82 833 €	97 514 €	112 670 €	93 600 €	77 164 €	-	-	
Total Dépenses fonctionnement		5 090 295 €	6 093 635 €	6 216 042 €	6 219 648 €	6 051 820 €	-2,70 %	-	
RH/dépenses de fonctionnement		63,70 %	58,58 %	61,47 %	60,29 %	62,79 %	-	-	
Evolution RH de CA/CA		13,74 %	10,09 %	7,03 %	-1,86 %	1,33 %	-	-	
Evolution 011 de CA/CA		4,31 %	47,84 %	-8,24 %	0,49 %	-1,69 %	-	-	
Evolution de CA/CA		7,58 %	19,71 %	2,01 %	0,06 %	-2,70 %	-	-	

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La prospective intègre pleinement les mesures prévues au PLF 2026 telles qu'exposées dans le présent document.

Vue détaillée :

	Rétrospective					Prospective		Evol 2026/2025	
	2022	2023	2024	2025*	2026				
Atténuation de charges (chap 013)	75 472 €	162 763 €	123 498 €	20 000 €	50 000 €	150,00 %	30 000 €		
Prod. services, domaine, ventes diverses (chap 70)	290 618 €	702 343 €	616 818 €	550 000 €	570 000 €	3,64 %	20 000 €		
Dotation de solidarité communautaire (art 73212)	114 593 €	65 651 €	65 651 €	65 651 €	65 651 €	0,00 %	0 €		
FNGIR (art 73221)	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	0,00 %	0 €		
FPIC (art 732221)	- €	106 197 €	105 190 €	102 787 €	100 000 €	-2,71 %	-2 787 €		
Impôts et taxes (sauf 731)	178 147 €	235 402 €	234 395 €	231 992 €	229 205 €	-1,20 %	-2 787 €		
Impôts directs locaux (art 73111)	3 534 171 €	3 773 003 €	3 982 489 €	4 084 203 €	4 129 509 €	1,11 %	45 306 €		
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation (art 73123)	302 603 €	255 225 €	200 370 €	284 848 €	280 000 €	-1,70 %	-4 848 €		
Taxe sur la consommation finale d'électricité (art 73141)	134 621 €	173 753 €	135 260 €	133 576 €	130 000 €	-2,68 %	-3 576 €		
Droits de Place (art 73154)	1 458 €	6 053 €	8 208 €	8 000 €	8 000 €	0,00 %	0 €		
Taxe locale sur la publicité extérieure (art 73174)	- €	89 080 €	49 943 €	45 000 €	45 000 €	0,00 %	0 €		
Autres taxes (Autres articles chap 73)	- €	- €	0 €	- €	- €		0 €		
Fiscalité locale (731)	3 972 854 €	4 297 113 €	4 376 269 €	4 555 627 €	4 592 509 €	0,81 %	36 882 €		
Dotation forfaitaire des communes (art 74111)	306 789 €	331 145 €	325 105 €	311 417 €	286 708 €	-7,93 %	-24 709 €		
Dotation de solidarité rurale (art 741121)	82 968 €	98 102 €	111 492 €	120 061 €	139 036 €	15,80 %	18 975 €		
Dotation nationale de péréquation - DNP (art 741127)	10 650 €	9 585 €	11 502 €	13 802 €	16 563 €	20,00 %	2 761 €		
FCTVA (art 744)	2 170 €	4 651 €	4 919 €	3 392 €	- €	-100,00 %	-3 392 €		
Autres participations (art 747)	356 195 €	624 196 €	524 686 €	591 461 €	600 000 €	1,44 %	8 539 €		
Compensations TFB Locaux industriels	270 695 €	292 627 €	303 168 €	308 240 €	231 180 €	-25,00 %	-77 060 €		
Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels)	321 398 €	83 959 €	116 037 €	89 956 €	80 000 €	-11,07 %	-9 956 €		
D.C.R.T.P (art 748312)	21 381 €	28 506 €	26 360 €	- €	- €		0 €		
Autres dotations (autres articles chap 74)	0 €	- €	163 €	26 963 €	20 000 €	-25,82 %	-6 963 €		
Dotations (74)	1 372 246 €	1 472 771 €	1 423 432 €	1 465 292 €	1 373 486 €	-6,27 %	-91 806 €		
Autres recettes d'exploitations (chap 75)	691 €	26 441 €	260 857 €	51 015 €	20 000 €	-60,80 %	-31 015 €		
Total des recettes de gestion des services	5 890 029 €	6 896 833 €	7 035 269 €	6 873 926 €	6 835 201 €	-0,56 %	-38 726 €		
Produits financiers (chap 76)	- €	9 629 €	7 144 €	5 043 €	3 369 €	-33,19 %	-1 674 €		
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	10 000 €	517 450 €	1 726 560 €	- €	- €		0 €		
Produits spécifiques (chap 77 hors 775)	61 112 €	180 €	- €	763 €	- €	-100,00 %	-763 €		
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	- €	958 €	67 963 €	216 673 €	- €	-100,00 %	-216 673 €		
Produits induits des investissements	- €	- €	- €	- €	- €		0 €		
Total des recettes réelles de fonctionnement	5 961 141 €	7 425 050 €	8 836 936 €	7 096 405 €	6 838 570 €	-3,63 %	-257 836 €		

Evolution des principales dotations et participations (Chapitre 74)

- La DGF (dotation globale de fonctionnement)

La DGF est projetée en 2025 avec un recul de -0,67%.



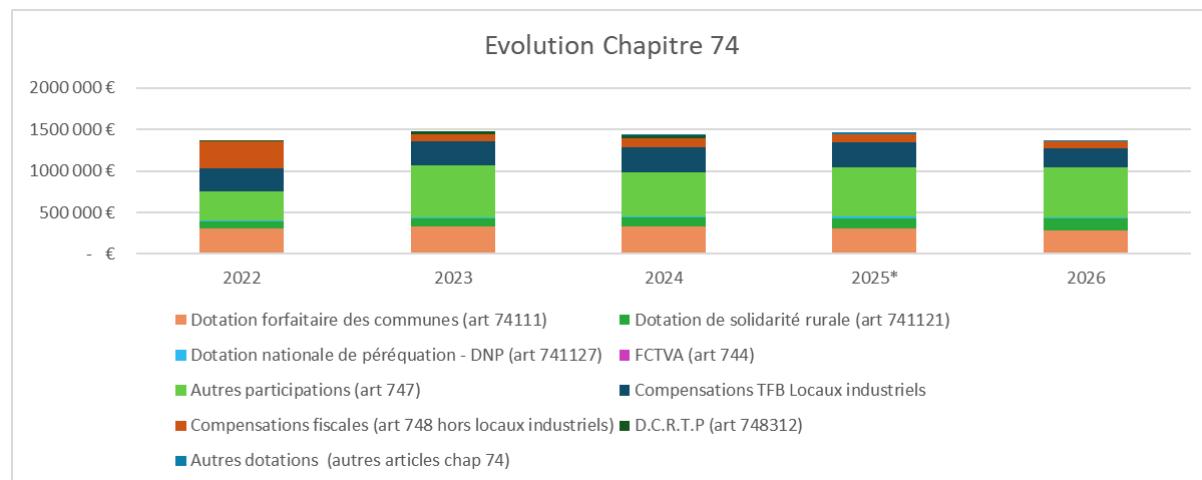
Evolution DGF

	2023	2024	2025	2026	2026/2025
Dotation forfaitaire	331 145 €	325 105 €	311 417 €	286 708 €	-7,93 % - 24 709 €
Dotation solidarité rurale	98 102 €	111 492 €	120 061 €	139 036 €	15,80 % 18 975 €
Dotation nationale de péréquation	9 585 €	11 502 €	13 802 €	16 563 €	20,00 % 2 760 €
Total DGF	438 832 €	448 099 €	445 280 €	442 307 €	-0,67 % - 2 974 €
	38 425 €	9 267 €	-	2 819 €	-
				2 974 €	

- **Les compensations et les participations (versements de compensations de l'Etat ou de subventions CAF, Département, Métropole...)**

Sur 2026, la projection est revue à la baisse pour les financements de la CAF avec un recul de 6.27% inhérent aux mesures du PLF 2026 :

- Diminution des compensations sur le foncier bâti des locaux industriels ;
- Suppression du FCTVA en fonctionnement ;
- Diminution des compensations fiscales ;
- Sortie confirmée du DCRTP ;



	Rétrospective					Prospective	Evol 2026/2025
	2022	2023	2024	2025*	2026		
Dotation forfaitaire des communes (art 74111)	306 789 €	331 145 €	325 105 €	311 417 €	286 708 €	-7,93 %	-24 709 €
Dotation de solidarité rurale (art 741121)	82 968 €	98 102 €	111 492 €	120 061 €	139 036 €	15,80 %	18 975 €
Dotation nationale de péréquation - DNP (art 741127)	10 650 €	9 585 €	11 502 €	13 802 €	16 563 €	20,00 %	2 761 €
FCTVA (art 744)	2 170 €	4 651 €	4 919 €	3 392 €	- €	-100,00 %	-3 392 €
Autres participations (art 747)	356 195 €	624 196 €	524 686 €	591 461 €	600 000 €	1,44 %	8 539 €
Compensations TFB Locaux industriels	270 695 €	292 627 €	303 168 €	308 240 €	231 180 €	-25,00 %	-77 060 €
Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels)	321 398 €	83 959 €	116 037 €	89 956 €	80 000 €	-11,07 %	-9 956 €
D.C.R.T.P (art 748312)	21 381 €	28 506 €	26 360 €	- €	- €		0 €
Autres dotations (autres articles chap 74)	0 €	- €	163 €	26 963 €	20 000 €	-25,82 %	-6 963 €
Dotations (74)	1 372 246 €	1 472 771 €	1 423 432 €	1 465 292 €	1 373 486 €	-6,27 %	-91 806 €

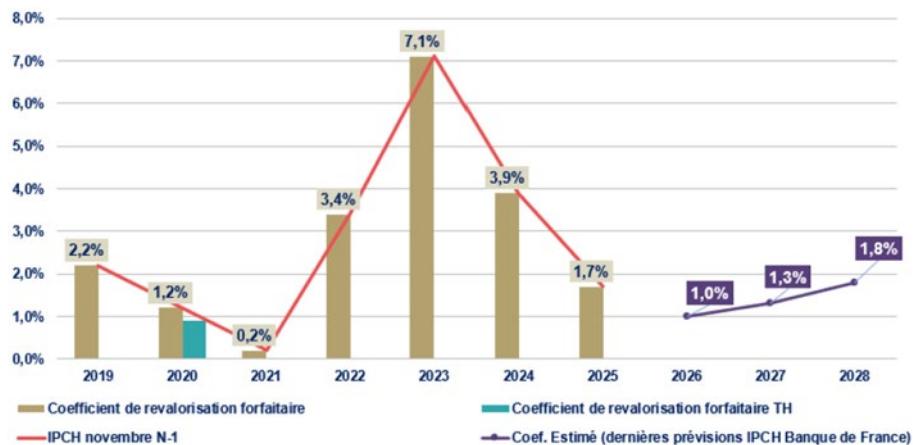
Evolution des contributions directes et de la fiscalité transférée (Chapitres 73 et 731)

Dans le cadre de la prospective, ces recettes ont été projetées comme suit :

- -1.20% sur la fiscalité indirecte ;
- + 0.81% sur la fiscalité directe.

Les bases fiscales quant à elles vont avoir une évolution moins dynamique sur 2026.

	Rétrospective				Publié le	Envoyé le
	2022	2023	2024	2025*	Prospective	2026/2025
Dotation de solidarité communautaire (art 73212)	114 593 €	65 651 €	65 651 €	65 651 €	65 651 €	0,00 %
FNGIR (art 73221)	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	0,00 %
FPIC (art 732221)	- €	106 197 €	105 190 €	102 787 €	100 000 €	-2,71 %
Impôts et taxes (sauf 731)	178 147 €	235 402 €	234 395 €	231 992 €	229 205 €	-1,20 %
Impôts directs locaux (art 73111)	3 534 171 €	3 773 003 €	3 982 489 €	4 084 203 €	4 129 509 €	1,11 %
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation (art 73123)	302 603 €	255 225 €	200 370 €	284 848 €	280 000 €	-1,70 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité (art 73141)	134 621 €	173 753 €	135 260 €	133 576 €	130 000 €	-2,68 %
Droits de Place (art 73154)	1 458 €	6 053 €	8 208 €	8 000 €	8 000 €	0,00 %
Taxe locale sur la publicité extérieure (art 73174)	- €	89 080 €	49 943 €	45 000 €	45 000 €	0,00 %
Autres taxes (Autres articles chap 73)	- €	- €	0 €	- €	- €	0 €
Fiscalité locale (731)	3 972 854 €	4 297 113 €	4 376 269 €	4 555 627 €	4 592 509 €	0,81 %
						36 882 €



	2022	2023	2024	2025	Rétrospective		2026	Prospective
					2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation								
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Principales	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux taxe d'habitation sur les Résidences Principales	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Principales	0	0	0	0	0	0	0	0
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	110 054	244 680	156 139	135 400	136 619			
Taux taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	14,0000%	14,0000%	14,0000%	14,0000%	14,0000%	14,0000%	14,0000%	14,0000%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	15 408	34 255	21 859	18 956	19 127			
Taxe sur le foncier bâti								
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	7 911 604	8 533 181	8 900 835	9 138 000	9 229 380			
Taux taxe foncière sur le bâti	51,2700%	51,2700%	51,2700%	51,2700%	51,2700%	51,2700%	51,2700%	51,2700%
Coefficient correcteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Produit de la taxe foncière sur le bâti	3 359 016	3 756 100	3 918 216	4 023 032	4 074 291			
Taxe sur le foncier non bâti								
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	54 801	53 060	57 424	57 700	57 700			
Taux taxe foncière sur le non bâti	62,5500%	62,5500%	62,5500%	62,5500%	62,5500%	62,5500%	62,5500%	62,5500%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	34 278	33 189	35 919	36 091	36 091			
Produit des taxes directes (73111)	3 408 701	3 823 544	3 975 995	4 078 079	4 129 509			
Rôles supplémentaires	125 470	- 50 541	6 494	6 124	0			
Impôts directs locaux (art 73111)	3 534 171	3 773 003	3 982 489	4 084 203	4 129 509			

- **Les atténuations de charge**

Les atténuations de charge comprennent notamment les remboursements au titre de l'assurance statutaire de la collectivité.

Elles sont par nature assez aléatoires en termes de prévisions ; elles sont projetées sur la prospective à 50 k€.

- **Les produits de services**

Dans le cadre de la prospective, les recettes sont projetées en augmentation de 20 k€ soit +3.64% en 2026 en réintégrant une projection raisonnable de recettes sur les accueils estivaux.

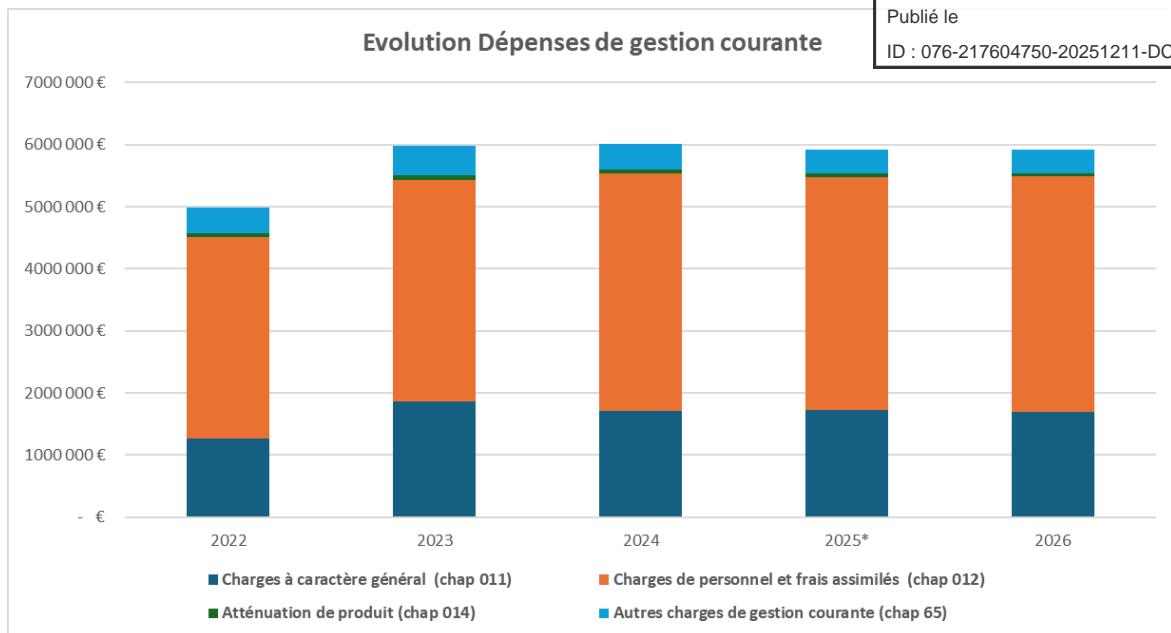
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont projetées à - 2.70% sur 2026.

En effet, afin de prendre en compte les différentes mesures pressenties au travers de la loi de finances 2026, un effort doit être porté sur les dépenses de fonctionnement afin notamment de pouvoir préserver la capacité d'épargne de la ville.

Vue détaillée :

	Rétrospective					Prospective		Evol 2026/2025	
	2022	2023	2024	2025*	2026				
Charges à caractère général (chap 011)	1 260 926 €	1 864 200 €	1 710 639 €	1 719 000 €	1 690 000 €			-1,69 %	- 29 000 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	3 242 581 €	3 569 780 €	3 820 911 €	3 750 000 €	3 800 000 €			1,33 %	50 000 €
Prélèvements au titre de la loi SRU (art 739116)	- €	- €	10 646 €	14 163 €	- €			-100,00 %	- 14 163 €
Attribution de compensation (art 739211)	41 973 €	50 368 €	50 368 €	50 368 €	50 368 €			0,00 %	- €
FNGIR (art 739221)	- €	- €	- €	- €	- €				- €
FPIC (art 7392221)	1 372 €	- €	- €	- €	- €				- €
Autres reversements (autres art 739)	20 068 €	18 804 €	0 €	- €	- €				- €
Atténuation de produit (chap 014)	63 413 €	69 172 €	61 014 €	64 531 €	50 368 €			-21,95 %	- 14 163 €
Contributions obligatoires (art 655 hors 65561)	17 633 €	71 591 €	4 708 €	8 000 €	8 000 €			0,00 %	- €
Associations	282 100 €	207 938 €	213 333 €	177 260 €	177 260 €			0,00 %	- €
CCAS	29 500 €	23 500 €	20 000 €	31 900 €	31 900 €			0,00 %	- €
Autres	- €	- 0 €	- €	- €	- €				- €
Subventions versées (art 657 hors 6573641)	311 600 €	231 438 €	233 333 €	209 160 €	209 160 €			0,00 %	- €
Subvention d'équilibre des budgets annexes (art 6573641)	- €	- €	- €	- €	- €				- €
Autres charges de gestion courante (chap 65 hors 655 et 657)	94 828 €	180 871 €	178 534 €	168 000 €	167 000 €			-0,60 %	- 1 000 €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	424 061 €	483 900 €	416 575 €	385 160 €	384 160 €			-0,26 %	- 1 000 €
Total des dépenses de gestion courante	4 990 982 €	5 987 051 €	6 009 139 €	5 918 691 €	5 924 528 €			0,10 %	5 837 €
Intérêts de la dette (art 66111)	82 833 €	97 514 €	112 670 €	93 600 €	77 164 €			-17,56 %	- 16 436 €
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 705 €	- 2 446 €	290 €	- 3 644 €	2 373 €			-34,88 %	1 271 €
Autres charges financières (autres art chap 66)	- 0 €	8 311 €	9 969 €	1 000 €	1 500 €			50,00 %	500 €
Charges spécifiques (art 67)	1 399 €	742 €	1 149 €	1 000 €	1 000 €			0,00 %	- €
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	15 786 €	2 462 €	82 825 €	209 000 €	50 000 €			-76,08 %	- 159 000 €
Dépenses diverses	- €	- 0 €	- 0 €	- €	- €				- €
Charges induites des investissements	- €	- €	- €	- €	- €				- €
Sous-total charges d'exploitation	99 313 €	106 584 €	206 904 €	300 955 €	127 291 €			-57,70 %	- 173 665 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 090 294 €	6 093 635 €	6 216 043 €	6 219 646 €	6 051 819 €			-2,70 %	- 167 828 €



Evolution des charges à caractère général (Chapitre 011)

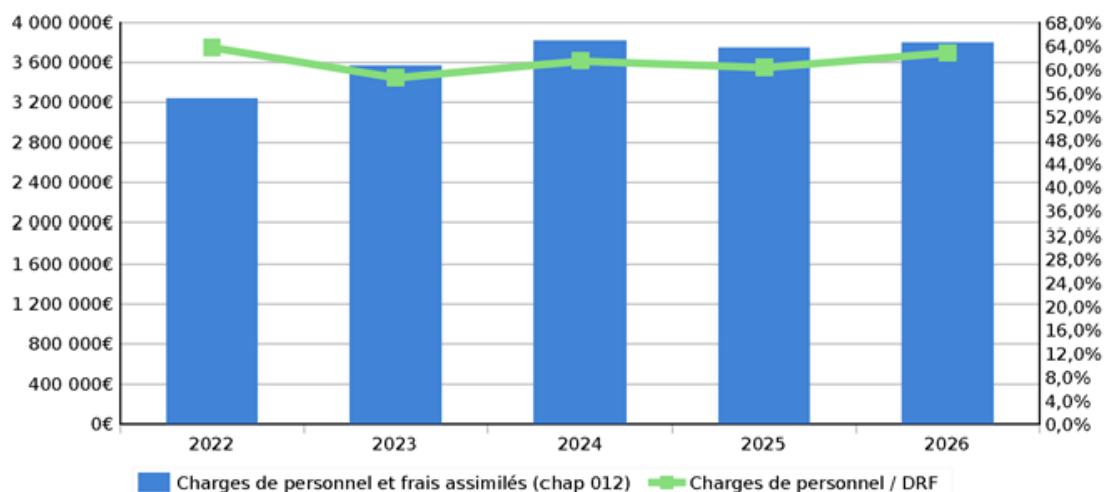
Dans le cadre de la prospective, il est envisagé un recul de -1.69% (- 29 K€) des charges à caractère général.

Le niveau de dépenses est contenu mais permettra aux services de pouvoir continuer les actions générales en cours sur les coûts structurels classiques (eau, électricité, restauration, maintenance, entretien ... ainsi que les *actions lancées et les activités de service public*).

Evolution des charges de personnel (Chapitre 012)

Le chapitre des charges de personnel est projeté en 2026 à 3.8 M€ soit +1.33%.

Charges de personnel



En termes d'objectifs pour les 2026, la ville réaffirme la priorité donnée au pilotage rigoureux de la masse salariale, en préservant le niveau et la qualité du service public pour les Franquevillais, tout en maintenant le pouvoir d'achat des agents de la collectivité.

Les dépenses prévisionnelles de personnel 2026

Les propositions budgétaires pour le Budget Primitif 2026 tiendront compte des mesures nationales déjà annoncées :

- Prévision d'augmentation de 3 points du taux de cotisation des employeurs de la CNRACL au 1^{er} janvier 2026,

Ainsi que les éléments récurrents qui affectent la masse salariale :

- *GVT et effet de Noria* ;
- *Avancements de grade et promotions internes* ;
- *Augmentations individuelles d'IFSE et attributions de CIA, indispensables pour maintenir l'attractivité de la collectivité* ;
- *Allocations de Retour à l'Emploi* ;

La trajectoire de la masse salariale en 2026 est revue de manière contenue afin de faire face au contexte actuel mais également aux mesures annoncées et non remises en cause en particulier l'augmentation de la cotisation CNRACL de +3 points sur 4 ans soit +12 points à échéance 2028.

Les évolutions projetées sur ces deux postes :

- **3 points CNRACL (par an) + 60 k€** ;
- **Participation à la prévoyance et santé + 36 k€ dès 2026 par rapport à 2025** ;

*

**

Aussi, au regard du contexte budgétaire actuel et des élections municipales, certains recrutements seront gelés en 2026 :

- *le remplacement du poste d'assistante de direction au cabinet du Maire* ;
- *le chargé des instances* ;
- *les demandes des services (maintenance des bâtiments)* ;
- *les remplacements d'agents malades hors contraintes réglementaires*.

La prospective 2026 telle que construite à ce jour projette le gel de plus de 130 k€ affectés à la masse salariale.

Evolution des charges de gestion courante (Chapitre 65)

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 076-217604750-20251211-DCM2025065-DE

• Les subventions

La prospective 2026 projette les subventions en stabilité. Comme sur le précédent budget, il a été privilégié une approche par enjeux de territoire au travers d'un soutien réaffirmé auprès des associations locales œuvrant au quotidien aux côtés de la ville dans l'animation des politiques publiques communales.

La nouvelle procédure mise en place au titre de la campagne 2024 a également permis d'avoir une approche de concertation encore plus forte avec l'ensemble des parties prenantes afin de déterminer le besoin de financement.

Evolution des atténuations de produits (Chapitre 14)

Dans le cadre de la projection 2026, l'enveloppe marque un recul de -21.95% avec la sortie du dispositif de pénalités loi SRU.

Les autres charges d'exploitation :

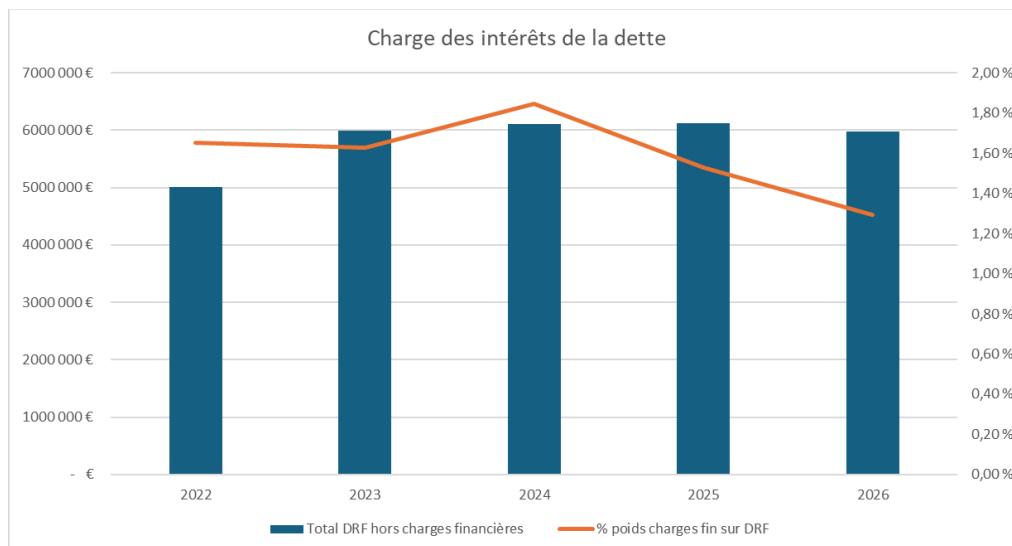
• Les dotations aux provisions (50 k€) notamment :

- *L'Allocation de retour à emploi pour tout agent public privé d'emploi* ;
- *L'absentéisme pour la maladie ordinaire et les congés maternité* ;
- *Les sinistres non couverts par les assurances (inférieurs à la franchise : ex : bris de glace...)*.

• Les charges financières

La prospective 2026 projetée affiche un recul de -13,26% des charges financières du fait de l'extinction d'emprunts avec une diminution des intérêts lors des derniers remboursements.

La charge des intérêts de la dette reste à un niveau inférieur à 1,30 % pour 2026 des dépenses réelles de fonctionnement.



B. SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 076-217604750-20251211-DCM2025065-DE

Sur la prospective, les opérations suivantes sont intégrées au PPI ; elles concernent uniquement les RAR et les reports de crédits des autorisations de crédits.

	R 2020	R 2021	R 2022	R 2023	R 2024	R PREV 2025	reports RAR 2025	PPI 20-26
■ - Multipolitiques		- €			6 600 €	6 600 €	13 200 €	
Soutien aux associations - subventions d'équipement		- €			6 600 €	6 600 €	13 200 €	
■ 1- Citoyenneté et vie en société	2 000 €	45 834 €	216 392 €	251 396 €	254 328 €	27 467 €	2 434 €	799 852 €
1.2 - Assurer la sécurité et la tranquillité publique et prévenir la délinquance	2 000 €	10 260 €	216 392 €	246 860 €	254 328 €	27 467 €	2 434 €	759 742 €
1.3 Prévenir les risques et accompagner la population en cas de crise		35 574 €		4 536 €			- €	40 110 €
■ 2- Transition écologique et aménagement durable du territoire	421 128 €	353 802 €	271 036 €	806 294 €	323 097 €	375 278 €	595 554 €	3 146 188 €
2.1 - Accompagner le passage à une transition énergétique et écologique douce	390 863 €	283 832 €	- €	527 469 €	242 994 €	288 736 €	173 422 €	1 907 315 €
2.2 - Développer et favoriser les modes de déplacements doux		- €		24 468 €	6 709 €		- €	31 177 €
2.3 - Assurer une haute qualité des espaces publics	30 265 €	69 970 €	271 036 €	254 357 €	73 394 €	68 895 €	407 132 €	1 175 050 €
2.4 - Assurer un aménagement urbain et un territoire raisonnable, solidaire et de qualité		- €			17 647 €		15 000 €	32 647 €
■ 3- Sport	6 345 €	51 722 €	378 058 €	2 430 180 €	152 687 €	594 034 €	44 848 €	3 657 873 €
3.2 - Disposer d'infrastructures remises aux normes et modernisées pour renforcer l'attractivité auprès des clubs et usagers	6 345 €	51 722 €	378 058 €	2 430 180 €	152 687 €	594 034 €	44 848 €	3 657 873 €
■ 4- Education Enfance Jeunesse	1 228 052 €	430 894 €	15 496 €	53 070 €	59 996 €	132 720 €	- €	1 920 229 €
4.5 - Contribuer à l'égalité des chances dans l'accès à l'apprentissage		25 244 €	- €	24 769 €	14 500 €	15 900 €	- €	80 413 €
4.7 - Permettre l'accès à des conditions d'apprentissage optimales	1 228 052 €	405 651 €	15 496 €	28 301 €	45 496 €	116 820 €	- €	1 839 816 €
■ 5- Solidarités et cohésion sociale		- €	- €	16 893 €			- €	16 893 €
5.4 - Réduire la fracture numérique		- €	- €	16 893 €			- €	16 893 €
■ 6- Culture et Patrimoine		1 344 €	168 554 €	235 060 €	3 510 €		- €	408 468 €
6.3 - Valoriser et entretenir le patrimoine communal		1 344 €	168 554 €	235 060 €	3 510 €		- €	408 468 €
■ 7- Pilotage de l'action publique	71 574 €	226 960 €	78 746 €	367 777 €	162 727 €	193 259 €	40 211 €	1 141 253 €
7.2 - Moderniser et sécuriser les outils et matériels pour améliorer la qualité d'accueil et de service	71 574 €	226 960 €	78 746 €	367 777 €	162 727 €	193 259 €	40 211 €	1 141 253 €
	1 729 099 €	1 110 556 €	1 128 283 €	4 160 670 €	956 344 €	1 329 358 €	689 647 €	11 103 957 €

	reports RAR 2025
1502 - OPERATION VIDEO PROTECTION	2 434 €
1571 - ASSOCIATIONS SUBVENTIONS EQUIPEMENTS	6 600 €
1584 - OPERATION MODERNISATION INFO COM	40 211 €
1588 - OPERATION TRANSITION ENERGETIQUE - ECOLOGIQUE	52 000 €
1591 - OPERATION AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	46 275 €
1592 - OPERATION AIRES DE JEUX	69 000 €
1596 - OPERATION VESTIAIRES STADE VION	20 848 €
15962 OPERATION STADE VION EXTERIEUR	24 000 €
1601 - OPERATION TRAVAUX FACADES BATIMENTS COMMUNAUX	1 600 €
1603 - OPERATION BUDGET PARTICIPATIF 2024	80 000 €
1604 - OPERATION TRAVAUX FACADES DOUILLET (APCP)	121 422 €
1607 - OPERATION EFFACEMENT DE RESEAUX FONDS DE CONCOURS	120 257 €
1609 - OPERATION REHABILITATION MONUMENTS PATRIMONIAUX	50 000 €
OPFI - CESSION ZAC GALLILEE	15 000 €
OPFI - CIMETIERE ACQUISITION PARCELLE	40 000 €
	689 647 €

LE FINANCEMENT DU PPI

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 076-217604750-20251211-DCM2025065-DE

	Rétrospective				Prospective
	2022	2023	2024	2025*	2026
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	1 128 283 €	3 945 549 €	2 616 678 €	1 322 758 €	562 790 €
Subventions d'équipement (art 204)	- €	- €	- €	6 600 €	126 857 €
Sous-total dépenses d'équipement	1 128 283 €	3 945 549 €	2 616 678 €	1 329 358 €	689 647 €
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	560 643 €	629 994 €	2 365 487 €	650 747 €	405 007 €
Autres investissements hors PPI	- €	25 201 €	- €	- €	- €
Autres immobilisations financières (chap 27)	- €	- €	6 000 €	- €	- €
Total des dépenses réelles d'investissement	1 688 926 €	4 600 744 €	4 988 164 €	1 980 105 €	1 094 654 €

Le financement du PPI 2026 (reports et RAR 2025) se fera par une très large part d'autofinancement 58%.

Le FCTVA est en l'état estimé à 200 000 € dans l'attente des dispositions du PLF 2026 et les subventions comprennent 201 k€ de RAR et 29 k€ (sur fonds verts pour les opérations en cours).

	Rétrospective					Prospective
	2022	2023	2024	2025	2026	
FCTVA (art 10222)	209 825 €	82 620 €	178 801 €	619 850 €	200 000 €	
Taxe d'aménagement (art 10226)	- €	- €	- €	- €	- €	
Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR ex DGE - art. 1341)	- €	- €	- €	- €	- €	
Subventions (chap 13)	198 371 €	858 628 €	528 741 €	175 000 €	230 000 €	
Autres subventions	- €	- €	- €	- €	- €	
Autres immobilisations financières (chap 27)	82 760 €	55 231 €	52 675 €	37 201 €	29 698 €	
Autres recettes	- €	- 0 €	2 088 €	- €	- €	
Sous-total recettes d'investissement	490 956	996 479	762 305	832 051	459 698	
Emprunts déjà souscrits	- €	- €	- €	- €	- €	
Emprunts en cours	880 800 €	500 000 €	2 687 000 €	200 000 €	- €	
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	- €	- €	- €	- €	- €	
Total des recettes réelles d'investissement	1 371 756 €	1 496 479 €	3 449 305 €	1 032 051 €	459 698 €	
Autofinancement					634 956 €	
						1 094 654 €

C. DETTE

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

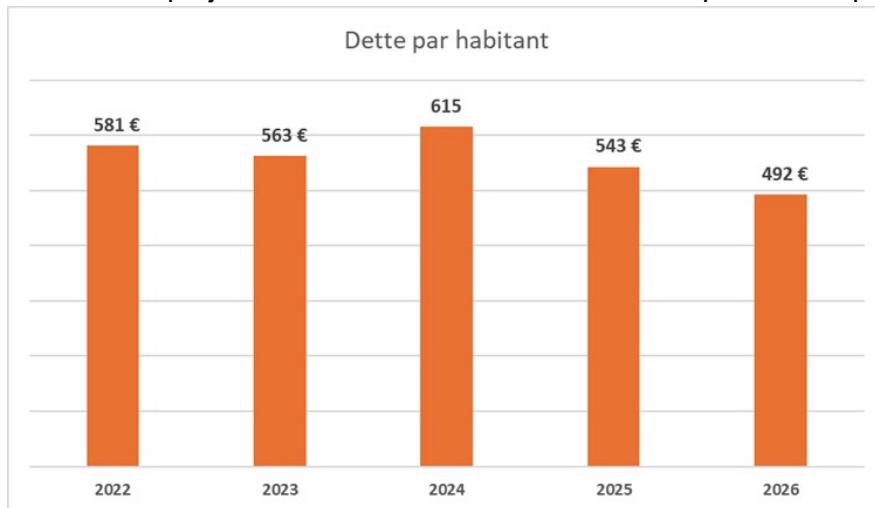
Publié le

ID : 076-217604750-20251211-DCM2025065-DE

La prospective 2026 est construite sans nouvelle mobilisation d'un emprunt.

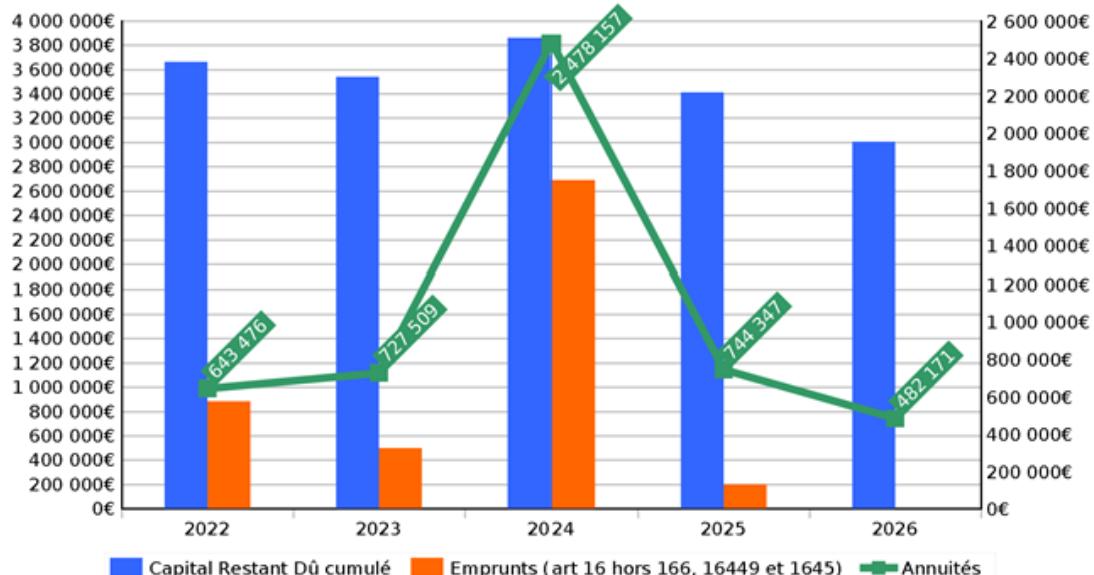
LA DETTE PAR HABITANT :

La dette par habitant est projetée à 492€/habitant soit le niveau le plus bas depuis 2015.



Dès fin 2025, deux prêts seront clos représentants 245 k€ de capital à rembourser par an.

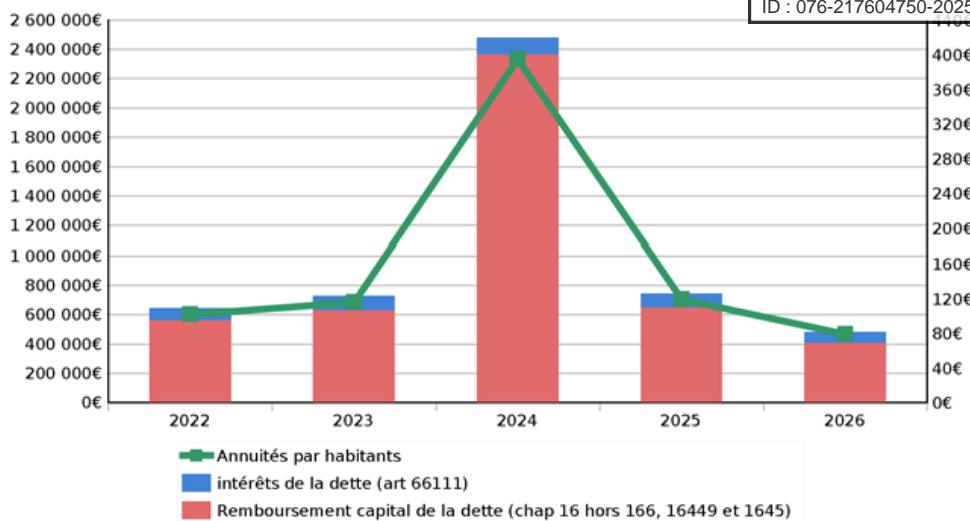
Encours de dette



L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités	643 476	727 509	2 478 157	744 347	482 171
Evolution n-1 (en %)	2,58 %	13,06 %	240,64 %	-69,96 %	-35,22 %
Capital en euro	560 643	629 994	2 365 487	650 747	405 007
Intérêts en euro	82 833	97 514	112 670	93 600	77 164

Remboursement



D. RATIOS ET INDICATEURS

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
 Reçu en préfecture le 12/12/2025
 Publié le
 ID : 076-217604750-20251211-DCM2025065-DE

Ratios	Type de ratios	2022		2023		2024		2025		2026	
		Métropole - de 5 000 à 9 999	VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE								
Dépenses réelles de fonctionnement / population	Ratios Léaux	1 003	808	969	990	990	990	990	990	991	991
Produit des impositions directes / population	Ratios Léaux	543	561	600	634	650	650	650	650	676	676
Recettes réelles de fonctionnement / population	Ratios Léaux	1 210	946	1 180	1 407	1 130	1 130	1 130	1 130	1 120	1 120
Dépenses d'équipement brut / population	Ratios Léaux	327	179	627	417	210	210	210	210	79	79
Encours de la dette / population	Ratios Léaux	797	581	563	615	543	543	543	543	492	492
Dotation globale de fonctionnement / population	Ratios Léaux	153	64	70	71	71	71	71	71	72	72
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Ratios Léaux	57,05%	63,70%	58,58%	61,47%	60,29%	60,29%	60,29%	60,29%	62,79%	62,79%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Léaux	89,73%	94,80%	90,55%	97,11%	96,82%	96,82%	96,82%	96,82%	94,42%	94,42%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Léaux	27,01%	18,93%	53,14%	29,61%	18,56%	18,56%	18,56%	18,56%	7,06%	7,06%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Léaux	65,83%	61,42%	47,56%	43,69%	48,06%	48,06%	48,06%	48,06%	43,95%	43,95%

LES EPARGNES ET LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

EPARGNE 2022 - 2026

	2022	2023	2024	2025	2026
Produits des services et du domaine	290 618 €	702 343 €	616 818 €	550 000 €	570 000 €
Impôts et taxes	178 147 €	235 402 €	234 395 €	231 992 €	229 205 €
Fiscalité locale	3 972 854 €	4 297 113 €	4 376 269 €	4 555 627 €	4 592 509 €
Dotations et participations	1 372 246 €	1 472 771 €	1 423 432 €	1 465 292 €	1 373 486 €
Autres produits de gestion courante	691 €	26 441 €	260 686 €	51 015 €	20 000 €
Atténuations de charges	75 472 €	162 763 €	123 498 €	20 000 €	50 000 €
Total RRF hors cessions	5 890 029 €	6 896 833 €	7 035 098 €	6 873 926 €	6 835 200 €

Charges à caractère général	1 260 926 €	1 864 200 €	1 710 615 €	1 719 000 €	1 690 000 €
Charges de personnels	3 242 581 €	3 569 780 €	3 820 912 €	3 750 000 €	3 800 000 €
Autres charges de gestion courante	424 061 €	483 900 €	416 504 €	385 160 €	384 160 €
Atténuations de produits	63 413 €	69 172 €	61 014 €	64 531 €	50 368 €
Total DRF hors charges financières	4 990 982 €	5 987 051 €	6 009 045 €	5 918 691 €	5 924 528 €
<i>RH/dépenses de fonctionnement</i>	<i>64,97 %</i>	<i>59,63 %</i>	<i>63,59 %</i>	<i>63,36 %</i>	<i>64,14 %</i>

Epargne de gestion (hors cession)	943 680 €	911 480 €	1 007 004 €	970 359 €	863 915 €
Charges financières 66111	82 833 €	97 514 €	112 670 €	93 600 €	77 164 €
Epargne brute	860 847 €	813 966 €	894 334 €	876 759 €	786 751 €
taux d'épargne brute	14,6%	11,8%	12,7%	12,8%	11,5%
remboursement capital de la dette	560 643 €	629 994 €	2 365 487 €	650 747 €	405 007 €
Epargne nette	300 204 €	183 972 €	-1 471 153 €	226 012 €	381 744 €
	2022	2023	2024	2025	2026
encours au 31/12/N dette totale	3 661 067 €	3 539 405 €	3 861 192 €	3 410 445 €	3 005 439 €

Annuité de la dette	643 476 €	727 508 €	2 478 157 €	744 347 €	482 171 €
Capacité de désendettement	4,25	4,35	4,32	3,89	3,82

Les épargnes retraitées des données de 2024 (prêt relai) :

Dès fin 2025, deux prêts seront clos représentants 245 k€ de capital à rembourser par an.

EPARGNE 2022 - 2026

	2022	2023	2024	2025	2026
Produits des services et du domaine	290 618 €	702 343 €	616 818 €	550 000 €	570 000 €
Impôts et taxes	178 147 €	235 402 €	234 395 €	231 992 €	229 205 €
Fiscalité locale	3 972 854 €	4 297 113 €	4 376 269 €	4 555 627 €	4 592 509 €
Dotations et participations	1 372 246 €	1 472 771 €	1 423 432 €	1 465 292 €	1 373 486 €
Autres produits de gestion courante	691 €	26 441 €	260 686 €	51 015 €	20 000 €
Atténuations de charges	75 472 €	162 763 €	123 498 €	20 000 €	50 000 €
Total RRF hors cessions	5 890 029 €	6 896 833 €	7 035 098 €	6 873 926 €	6 835 200 €

Charges à caractère général	1 260 926 €	1 864 200 €	1 710 615 €	1 719 000 €	1 690 000 €
Charges de personnels	3 242 581 €	3 569 780 €	3 820 912 €	3 750 000 €	3 800 000 €
Autres charges de gestion courante	424 061 €	483 900 €	416 504 €	385 160 €	384 160 €
Atténuations de produits	63 413 €	69 172 €	61 014 €	64 531 €	50 368 €
Total DRF hors charges financières	4 990 982 €	5 987 051 €	6 009 045 €	5 918 691 €	5 924 528 €
<i>RH/dépenses de fonctionnement</i>	<i>64,97 %</i>	<i>59,63 %</i>	<i>63,59 %</i>	<i>63,36 %</i>	<i>64,14 %</i>

Epargne de gestion (hors cession)	943 680 €	911 480 €	1 007 004 €	970 359 €	863 915 €
Charges financières 66111	82 833 €	97 514 €	112 670 €	93 600 €	77 164 €
Epargne brute	860 847 €	813 966 €	894 334 €	876 759 €	786 751 €
taux d'épargne brute	14,6%	11,8%	12,7%	12,8%	11,5%
remboursement capital de la dette	560 643 €	629 994 €	678 213 €	650 747 €	405 007 €
Epargne nette	300 204 €	183 972 €	216 121 €	226 012 €	381 744 €
encours au 31/12/N dette totale	3 661 067 €	3 539 405 €	3 861 192 €	3 410 445 €	3 005 439 €
Annuité de la dette	643 476 €	727 508 €	790 883 €	744 347 €	482 171 €
Capacité de désendettement	4,25	4,35	4,32	3,89	3,82

La prospective 2026 met l'accent sur les dépenses de fonctionnement pour permettre la préservation des épargnes qui ne doivent pas se contracter plus que nécessaire.

L'approche pragmatique et prudentielle sur la première partie de mandature, qui sera poursuivie sur 2026, permet à la ville de dégager un autofinancement satisfaisant pour assurer sa programmation en termes de qualité de services et d'équipements sans avoir fait recours à l'emprunt, permettant ainsi de ne pas obérer le futur.

Entre 2020 et 2025, la capacité de désendettement est restée inférieure à 5 années. En 2026, la capacité de désendettement est projetée à 3.82.

LEXIQUE

BCE : banque centrale européenne
CAF : capacité d'autofinancement
CFE : cotisation foncière des entreprises
CGI : code général des impôts
CIF : coefficient d'intégration fiscale
CRFP : contribution au redressement des comptes publics
CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DCTP : dotation de compensation de la taxe professionnelle
DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
DF : dotation forfaitaire ou part forfaitaire (communes)
DGF : dotation globale de fonctionnement
DMTO : droits de mutation à titre onéreux
DNP : dotation nationale de péréquation
DRF : dépenses réelles de fonctionnement
DSIL : dotation de soutien à l'investissement local
DSR : dotation de solidarité rurale
DSU : dotation de solidarité urbaine
DUCSTP : dotation unique de compensation de la suppression de la taxe professionnelle
FDPTP : fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources
FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
FPU : fiscalité professionnelle unique
LPFP : Loi de programmation des Finances publiques
OPEP : Organisation des pays exportateurs de pétrole
PLF 2022 : Projet de Loi de Finances pour 2022
PPI : plan pluriannuel d'investissement
RFR : revenu fiscal de référence
RRF : recettes réelles de fonctionnement
TFPB : taxe foncière propriété bâtie
TFPNB : taxe foncière propriété non bâtie
TH : taxe d'habitation